

SOMMAIRE

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES	2
1 - Principe de la Banque Filière PT	2
2 - Note liminaire	2
3 - Adresses	2
4 - Nombre de places	3
B - INSCRIPTION	5
1 - Conditions d'inscription	5
2 - Modalités d'inscription	5
3 - Documents à fournir	6
4 - Candidats handicapés	7
C - ÉPREUVES ÉCRITES	8
1 - Horaires	8
2 - Centres de passage	8
3 - Déroulement	8
4 - Matériel nécessaire	9
5 - Nature et modalités des épreuves	9
6 - Rapport des épreuves	11
7 - Résultats	11
D- ÉPREUVES ORALES ET PRATIQUES	14
1 - Dates et lieux de passage	14
2 - Nature et modalités des épreuves	14
3 - Rapport des épreuves	15
4 - Résultats	15
5 - Épreuve commune de TIPE	17
E - INTÉGRATION DANS LES ÉCOLES	19
Récapitulatif des frais de dossiers et droits d'inscription	20
F - CONDITIONS PARTICULIÈRES	21

La présente notice vaut règlement du concours. Sa connaissance est indispensable aux candidats. Chaque candidat s'engage, par son inscription au concours, à se conformer très strictement aux présentes instructions et à toutes les décisions des jurys, lesquels sont souverains.

*Pour la session 2010, les pré-inscriptions sur le site www.scei-concours.fr seront closes **le 15 janvier 2010 à minuit***

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

1 - PRINCIPE DE LA BANQUE FILIÈRE PT

La Banque Filière PT est un dispositif mis à disposition de toutes les écoles recrutant sur la filière Physique-Technologie (PT). Elle a été mise en œuvre par les concours partenaires : Concours Commun Mines-Ponts, Concours Centrale-Supélec, Concours Communs Polytechniques, Concours ENS de Cachan, Concours Commun ARTS ET MÉTIERS ParisTech et Concours École Polytechnique.

Elle comprend un groupe de **13 épreuves écrites** et un groupe d'épreuves orales (cf. Tableaux).

La gestion des dossiers d'inscription, la perception des frais d'inscription et l'organisation des épreuves écrites sont prises en charge par le Service des Concours ARTS ET MÉTIERS ParisTech. L'organisation des épreuves orales et pratiques est assurée conjointement par ARTS ET MÉTIERS ParisTech et l'ENS de Cachan.

Les décisions d'admissibilité et d'admission sont prononcées par les jurys des différents concours. Ces jurys sont souverains.

2 - NOTE LIMINAIRE

Chaque candidat s'engage à respecter les présentes instructions. Toute infraction au règlement, toute fraude ou tentative de fraude, soit dans les renseignements fournis lors de l'inscription, soit au cours des épreuves écrites ou orales peut donner lieu à des sanctions allant jusqu'à l'invalidation de l'inscription et donc la perte de tout droit ou avantage obtenu (intégration dans une école en particulier) voire l'exclusion définitive de l'accès au concours.

Les épreuves écrites et orales répondent au programme des classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques (filière PT), tel qu'il est publié au Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale.

Au sein de la Banque Filière PT, les candidats choisissent les concours auxquels ils veulent se présenter en prenant soin de s'assurer qu'ils remplissent les conditions requises pour s'y inscrire.

Pour chaque concours, le jury établit la liste des candidats admis à subir les épreuves orales (admissibles*). À l'issue des épreuves orales, il dresse la liste, par ordre de mérite, des candidats proposés pour une admission (classés**).

En cas de force majeure, le calendrier pourra être réaménagé.

3 - ADRESSES

La Banque Filière PT est gérée par le Service des Concours ARTS ET MÉTIERS ParisTech, à Paris, qui s'est associé aux autres services concours au sein du **service concours écoles d'ingénieurs [scei]** pour la procédure d'inscription et la procédure d'intégration dans les écoles. Tout courrier de demande d'information concernant la Banque Filière PT (inscription, relevé de notes, organisation ou le déroulement, réclamation) doit être adressé à :

ARTS ET MÉTIERS ParisTech - SCEI
Service des Concours
Banque PT - e3a - ARTS ET MÉTIERS ParisTech
24, rue Pinel - 75013 Paris
Tél : 01.44.06.93.30 / 31 / 36 - Fax : 01.44.06.93.39
web : www.banquept.fr
e-mail : contact@banquept.fr

En revanche, les demandes de renseignements concernant les études et la vie dans les écoles doivent être directement adressées à celles-ci.

* Admissible : compte-tenu des résultats du candidat aux épreuves écrites, le jury du concours l'autorise à se présenter aux épreuves orales.

** Classé : Compte-tenu de l'ensemble des résultats aux différentes épreuves du concours, le jury a attribué un rang de classement au candidat (liste principale et liste complémentaire) lui permettant de participer à la procédure d'intégration.

4 - NOMBRE PRÉVISIONNEL DE PLACES

Le tableau détaille, pour chaque concours, le nombre de places offertes par école, (pour certaines écoles, le nombre de places est publié au Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale). Le nombre de places indiqué ici est limité aux places offertes dans le cadre de la Banque Filière PT ; la plupart des écoles proposent d'autres voies de recrutement. Les candidats intéressés par celles-ci sont invités à se renseigner directement auprès des écoles.

Concours	Écoles	Nbre de places 2010	Nbre d'entrants 2009
Centrale-Supélec	École Centrale Paris	10	10
	École Centrale de Lille	12	11
	École Centrale de Lyon	23	20
	École Centrale de Nantes	20	15
	École Centrale Marseille	8	4
	Institut d'Optique Graduate School (SupOptique)	3	0
	Supélec	24	22
Mines-Ponts	École Nationale des Ponts et Chaussées	2	1
	École Nationale Supérieure de l'Aéronautique et de l'Espace	5	5
	École Nationale Supérieure de Techniques Avancées	2	3
	École Nationale Supérieure des Télécommunications (1)	2	1
	Cursus de Paris	1	1
	Cursus de Sophia-Antipolis	1	1
	École Nationale Supérieure des Mines de Paris	3	3
	École Nationale Supérieure des Mines de St Étienne	2	2
École Nationale Supérieure des Mines de Nancy	3	2	
École Nationale Supérieure des Télécommunications de Bretagne	2	3	
Concours Commun ARTS ET MÉTIERS ParisTech	École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers (ARTS ET MÉTIERS ParisTech)	550	553
	École Nationale Supérieure de l'Électronique et de ses Applications	25	12
	École Supérieure d'Ingénieurs en Électronique et Électrotechnique de Paris	4	1
	École Supérieure d'Ingénieurs en Électrotechnique et Électronique d'Amiens	6	0
	Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint-Etienne - Cycle ISMIN : EMSE-ISMIN (Ex ISMEA)	10	9
École Polytechnique	École Polytechnique	10	10
ENS de Cachan	École Normale Supérieure de Cachan	46*	45
Concours Communs Polytechniques (places offertes à confirmer par l'arrêté annuel à paraître en 2009)	École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques de Besançon	45	50
	École Nationale Supérieure d'Électronique, Informatique et de Radiocommunications-MATMECA de Bordeaux	9	13
	Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Bourges	12	11
	École Nationale Supérieure des Ingénieurs des Études et Techniques d'Armement de Brest	13	16
	École Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Caen	10	8
	Institut Supérieur d'Informatique, Modélisation et Applications de Clermont-Ferrand	5	3
	École Nationale Supérieure de Physique, Électronique et Matériaux – Grenoble INP – Phelma	6	6
	École Nationale Supérieure d'Informatique et de Mathématiques Appliquées – Grenoble INP – Ensimag	5	6
	École Nationale Supérieure de l'Énergie, l'Eau et l'Environnement – Grenoble INP – Ense ³	15	17
	École Internationale du Papier, de la Communication Imprimée et des Biomatériaux – Grenoble INP – Pagora	1	1
	École Nationale Supérieure de Céramique Industrielle de Limoges	2	0
	École Supérieure de Chimie, Physique, Électronique de Lyon – Électronique	2	7
	École Nationale Supérieure d'Électricité et de Mécanique de Nancy	5	5
	Supméca Paris	12	13
	Supméca Toulon	3	3
	École Nationale Supérieure de Mécanique et d'Aérotechnique de Poitiers	5	4
	École Supérieure d'Ingénieurs de Poitiers	8	8
École Nationale Supérieure, d'Électrotechnique, d'Électronique, d'Informatique, d'Hydraulique et des Télécommunications de Toulouse	10	7	
Institut Supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace de Toulouse – formation ENSICA	2	2	
École Nationale Supérieure d'Ingénieurs en Informatique, Automatique, Mécanique Énergétique Électronique de Valenciennes	21	17	
Concours Commun des Écoles des Mines	Écoles Nationales Supérieures des Techniques Industrielles et des Mines d'Albi, Alès, Douai, Nantes (C.C. ENSTIM)	40	36

* (sous réserve d'accord du Ministère)

(1) Les élèves admis à l'ENST / Cursus de Sophia-Antipolis passent la première année sur le site de Paris avec les élèves admis à l'ENST / Cursus de Paris, et rejoignent le site de Sophia-Antipolis (Institut Eurécom) pour leurs 2^{ème} et 3^{ème} années.

Concours Écoles

Concours		Écoles	Nbre de places 2010	Nbre d'entrants 2009
Concours Commun Archimède (CCA)	ENSIM	École Nationale Supérieure d'Ingénieurs du Mans	6	1
	ESIEC	École Supérieure d'Ingénieurs en Emballage et Conditionnement - Reims	5	2
	ESIREM	École Supérieure d'Ingénieurs de Recherche en Matériaux - Dijon	8	1
	ESIROI	École Supérieure d'Ingénieurs Réunion – Océan Indien - St Denis La Réunion	4	-
	ESIX Normandie	École Supérieure d'Ingénieur de l'Université de Caen Basse Normandie - Cherbourg	14	1
	ESSTIN	École Supérieure des Sciences et Technologies de l'Ingénieur de Nancy	5	5
	ISAT	Institut Supérieur de l'Automobile et des Transports - Nevers	17	14
	ISBS	Institut Supérieur des Biosciences de Paris - Créteil	1	0
	ISEL	Institut Supérieur d'Études Logistiques – Le Havre	2	1
	ISIFC	Institut des Sciences de l'Ingénieur de Franche-Comté - Besançon	2	1
	ISITV	Institut des Sciences de l'Ingénieur de Toulon et du Var	3	-
	ISTIA	Institut des Sciences et Techniques de l'Ingénieur d'Angers	8	1
	ISTIL	Institut des Sciences et Techniques de l'Ingénieur de Lyon	8	8
	ISTY	Institut des Sciences et des Techniques des Yvelines - Versailles	2	1
	SuP Galilée	Institut Galilée - Villetaneuse	2	1
Réseau Polytech	POLYTECH'Annecy-Chambéry - POLYTECH'Clermont-Ferrand - POLYTECH'Grenoble - POLYTECH'Lille - POLYTECH'Marseille - POLYTECH'Montpellier - POLYTECH'Nantes - POLYTECH'Nice-SophiaAntipolis - POLYTECH'Orléans - POLYTECH'Paris Sud - POLYTECH'Paris UPMC - POLYTECH'Tours	153	120	
Concours FESIC Prépa	ECAM Lyon (École Catholique d'Arts et Métiers) ECAM Rennes Louis de Broglie EPMI Cergy-Pontoise (École Supérieure d'Électricité, de Production et des Méthodes Industrielles) ESAIP Angers (École Supérieure Angevine d'Informatique et de Productique) ESEO Angers (Grande École d'Ingénieurs Généralistes) HEI Lille (Hautes Études d'Ingénieur) ISEN - Brest (Institut Supérieur de l'Électronique et du Numérique - Brest) ISEN - Lille (Institut Supérieur de l'Électronique et du Numérique - Lille) ISEN - Toulon (Institut Supérieur de l'Électronique et du Numérique - Toulon) ISEP Paris (Institut Supérieur d'Électronique de Paris)	3 13 8 8 5 15 5 5 5 10	- 14 8 4 3 14 0 5 1 14	
3IL - Limoges	Institut d'Ingénierie Informatique de Limoges	12	1	
ECE - Paris	École Centrale d'Électronique	15	16	
EFREI - Villejuif	École Française d'Électronique et d'Informatique	20	7	
EIGSI - La Rochelle	École d'Ingénieurs en Génie des Systèmes Industriels	8	-	
EIPC - Longuenesse	École d'Ingénieurs du Pas de Calais	20	14	
EISTI – Cergy / Pau	École Internationale des Sciences du Traitement de l'Information	10	6	
ENI Val de Loire - Blois	École Nationale d'Ingénieurs du Val de Loire	10	12	
ENSAIT - Roubaix	École Nationale Supérieure des Arts et Industries Textiles de Roubaix	20	20	
ENSIL - Limoges	École Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Limoges	4	4	
ENSISA - Mulhouse	École Nationale Supérieure d'Ingénieurs Sud Alsace	25	12	
ENSSAT - Lannion	École Nationale Supérieure de Sciences Appliquées et de Technologie	7	-	
ENSTIB - Epinal	École Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois	21	21	
ESFF - Sèvres	École Supérieure de fonderie et de forge	7	6	
ESIAL - Nancy	École Supérieure d'Informatique et Applications de Lorraine	10	11	
ESIEA – Laval / Paris	École Supérieure d'Informatique - Électronique - Automatique	15	10	
ESIGELEC – Rouen	École Supérieure d'Ingénieurs en Génie Électrique	40	32	
ESIGETEL Avon Fontainebleau	École Supérieure d'Ingénieurs en Informatique et Génie des Télécommunications	10	4	
ESITC Caen	École Supérieure d'Ingénieurs des Travaux de la Construction de Caen	12	8	
ESME Sudria - Ivry	École d'Ingénieurs ESME Sudria	15	7	
ESTIA - Bidart	École Supérieure des Technologies Industrielles Avancées	25	19	
ESTP - Paris	École Spéciale des Travaux Publics du Bâtiment et de l'Industrie	28	29	
Grenoble INP-Génie industriel	École nationale supérieure de génie industriel	15	16	
IFMA – Clermont Ferrand	Institut Français de Mécanique Avancée	68	68	
ISMANS – Le Mans	Institut Supérieur des Matériaux et Mécaniques Avancés	16	10	
EI-ISPA - Alençon	École d'Ingénieurs de l'Institut Supérieur de Plasturgie d'Alençon	10	5	
ITECH - Lyon	Institut Textile et Chimique de Lyon	5	3	
Télécom Saint-Etienne	Télécom Saint-Etienne	13	10	
Télécom SudParis	Télécom SudParis	6	7	

Nombre total de places offertes **1 788**

B - INSCRIPTION

1 - CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Aucune condition d'âge n'est exigée pour passer les concours.
- L'inscription de candidats qui ne sont pas élèves dans un lycée ou étudiants dans un centre universitaire est autorisée (candidats libres).
- Aucune condition d'aptitude physique n'est exigée pour s'inscrire aux concours. Il est toutefois précisé que chaque école se réserve le droit de subordonner l'admission définitive à une visite médicale concluant à des aptitudes physiques suffisantes.
- Les candidats doivent être en situation régulière au regard de la loi n° 97-1019 du 28/10/97 portant réforme du service national et faisant obligation aux jeunes françaises et français de se faire recenser (*se renseigner auprès de la mairie de son domicile*) puis de participer à une Journée d'Appel de Préparation à la Défense - JAPD - (*se renseigner auprès du Bureau du service national de rattachement*) informations sur <http://www.defense.gouv.fr>, rubrique "votre espace" - jeune et JAPD - organismes du service national.
- **Ne sont pas autorisés à concourir les candidats qui se présentent, la même année, à une ou plusieurs Écoles de la banque Filière PT par une autre voie d'admission.**
- Les modalités du concours sont les mêmes pour tous les candidats quelle que soit leur nationalité.
- Les candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique peuvent se voir fixer des dispositions particulières d'aménagement pouvant aller jusqu'à la dispense d'une épreuve.

Une inscription correspond à un dossier accepté par le Service des Concours ; une renonciation ou une démission, quels que soient sa date et son motif, n'annule pas l'inscription. **Aucune dérogation ne peut être accordée.**

2 - MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les candidats doivent impérativement respecter la procédure d'inscription suivante, commune à plusieurs concours, gérée par le **service concours écoles d'ingénieurs [scei]**, et comprenant trois phases obligatoires :

- SAISIE et VALIDATION DES DONNÉES
- ÉDITION DU BORDEREAU « PIÈCES JUSTIFICATIVES »
- ENVOI DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

2.1 - Saisie et validation par Internet : <http://www.scei-concours.fr>

**Du samedi 5 décembre 2009 au vendredi 15 janvier 2010 à minuit
Aucune inscription ne pourra être acceptée après le 15 janvier 2010**

Lors de l'inscription, et pour tous les concours considérés, il sera fourni au candidat un **numéro d'inscription unique** et un **code-signature confidentiel** qui seront nécessaires pour tout accès au serveur et ce, jusqu'à la fin de la procédure d'intégration dans une école. Chaque candidat ne doit s'inscrire qu'une seule et unique fois pour l'ensemble des concours gérés par le « scei » - [en cas de problème appeler le 05.62.47.33.43].

Après la saisie des informations demandées, le candidat imprimera lui-même son dossier d'inscription sur lequel figurera la liste des pièces à fournir.

Il vérifiera ensuite l'exactitude des informations saisies et apportera, le cas échéant, les modifications nécessaires sur Internet.

Il pourra alors procéder à la validation de son inscription. L'inscription est validée lorsque la mention « dossier validé » apparaît à l'écran.

Le candidat pourra, jusqu'au 15 janvier 2010 inclus, faire toutes les modifications utiles sur son dossier, à condition toutefois de revalider chaque fois son inscription (écran : « dossier validé »).

**Aucune inscription ne sera acceptée après le 15 janvier 2010.
Aucune candidature ne sera retenue si elle ne fait pas l'objet, au préalable, d'une inscription sur le site Internet**

Les informations validées par le candidat engagent sa responsabilité. En cas de fausse déclaration, le candidat s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du (ou des) concours présenté(s) et à la perte du bénéfice éventuel de l'intégration à une école.

2.2 - Édition du bordereau « Pièces justificatives »

Le bordereau « Pièces Justificatives » sera disponible sur le site Internet à partir du 16 janvier 2010. **Le candidat devra obligatoirement l'imprimer lui-même.**

2.3 - Envoi des pièces justificatives

Le candidat devra adresser, **pour une réception au plus tard le 31 janvier 2010** (par l'intermédiaire de son lycée s'il est scolarisé), le bordereau "Pièces Justificatives" signé et accompagné des pièces demandées, à l'adresse suivante :

ARTS ET MÉTIERS ParisTech - SCEI
Service des Concours
Banque PT - e3a - ARTS ET METIERS ParisTech
24, rue Pinel - 75013 Paris

L'INSCRIPTION AU(X) CONCOURS SERA REJETÉE SI L'ENSEMBLE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES EXIGÉES ET LE RÈGLEMENT DES FRAIS NE SONT PAS PARVENUS POUR LE 31 JANVIER 2010, DÉLAI DE RIGUEUR

IMPORTANT :

Le candidat devra, pendant toute la durée des concours, tenir à jour, sur le serveur Internet, ses coordonnées (adresse postale, adresse électronique, n° de téléphone ...).

Le candidat pourra également, à l'aide de son code-signature confidentiel, consulter son dossier à tout moment, et ce, jusqu'à la fin des concours.

3 - DOCUMENTS À FOURNIR

Les pièces justificatives sont à fournir en un seul exemplaire dans le cadre de l'inscription commune.

3.1 - Une photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport. Ce document doit être en langue française ou en langue anglaise (ou accompagné d'une traduction authentifiée) et en cours de validité.

Pour les candidats possédant la double nationalité, française et étrangère, seules les pièces d'identité françaises seront acceptées.

3.2 - Candidats boursiers du gouvernement français (bourses de l'Enseignement Supérieur, du CROUS, EGIDE...) : ils devront fournir une **photocopie de l'original de la décision nominative d'attribution définitive des bourses nationales, authentifiée par le chef d'établissement**. Ils devront obligatoirement mentionner sur ce document leur numéro d'inscription.

3.3 - Candidats pupilles de la nation : ils devront fournir un **extrait d'acte de naissance** portant soit la mention « pupille de l'État » soit la mention « pupille de la Nation ».

3.4 - Service national :

Justificatifs à produire (en fonction de l'âge du candidat au 15 janvier 2010, date de clôture des inscriptions) :

	DATE DE NAISSANCE	JUSTIFICATIF À PRODUIRE
garçons et filles de nationalité française nés,	avant le 16 janvier 1985	Aucun
	du 16 janvier 1985 au 15 janvier 1992	Certificat APD <i>ou Attestation provisoire (avec date de validité)</i> <i>ou Attestation d'exemption</i>
	du 16 janvier 1992 au 15 janvier 1994	Attestation de recensement <i>(éventuellement certificat APD si participation à la JAPD)</i>
	après le 15 janvier 1994	Aucun

Les candidats ayant la double nationalité doivent produire ces justificatifs.

Les candidats venant d'acquérir la nationalité française doivent fournir une attestation de recensement.

Les candidats ne possédant pas la nationalité française au 15 janvier 2010 n'ont rien à fournir.

Donc, est à produire en fonction de l'âge du candidat :

- une photocopie de l'attestation (ou récépissé) de recensement uniquement si le candidat est né entre le 16 janvier 1992 et le 15 janvier 1994

Ou

- une photocopie du **certificat de participation à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)** ou, à défaut, un certificat de position militaire indiquant que la personne est en règle au regard des obligations du service national :

- soit parce qu'elle n'a pas pu participer, pour un motif reconnu valable, à la session d'Appel de Préparation à la Défense à laquelle il était convié et qu'il a sollicité une nouvelle convocation (attestation provisoire : imprimé n°106/213),

- soit parce qu'elle est un grand infirme ou atteinte d'une maladie invalidante ou d'un handicap le rendant inapte à répondre à l'APD (Article R 112-7 nouveau du code du service national).

3.5 - Frais de dossier et droits d'inscription

Le paiement doit s'effectuer par carte bancaire : «carte bancaire de paiement» ou «e-carte bancaire».

Celui-ci aura lieu au moment de l'édition du bordereau «Pièces justificatives». Le candidat sera alors redirigé vers un site de paiement en ligne sécurisé. Une fois le paiement effectué, le bordereau devra être édité.

À défaut, le paiement peut s'effectuer par chèque (endossable sur une banque en France) établi à l'ordre de :

« l'Agent Comptable de l'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers »

Les candidats doivent indiquer sur le serveur Internet le nom de la banque, les nom et prénom du titulaire et mentionner au dos du chèque leur nom, prénom et numéro d'inscription.

Le chèque devra impérativement être envoyé avec les pièces justificatives pour le 31 janvier 2010, date limite de réception par le service concours.

Toute renonciation ou démission, quel qu'en soit le motif, n'annule pas l'inscription. Les frais de dossier et les frais spécifiques restent acquis.

Candidats résidant à l'étranger :

- candidats résidant au Maroc : paiement des frais de dossier par carte bancaire internationale ou chèque en euros endossable en France ou chèque de banque en euros endossable en France.

- candidats résidant en Tunisie, au Liban et au Gabon : paiement des frais de dossier par carte bancaire internationale ou chèque en euros endossable en France ou chèque de banque en euros endossable en France ou Ambassade de France.

Les chèques devront être libellés à l'ordre de «l'Agent Comptable de l'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers».

3.6 – Pièces spécifiques à chaque concours

Voir pour cela les conditions particulières à chaque école en fin de livret.

À noter pour tous les candidats :

Le Service des Concours qui gère la Banque Filière PT ne peut ni délivrer d'attestation de paiement, ni rembourser tout ou partie des frais.

4 - CANDIDATS HANDICAPÉS

Pour bénéficier d'aménagements particuliers lors des épreuves de certains concours, les candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique doivent signaler leur handicap lors de l'inscription sur Internet. **Le candidat doit imprimer lui-même le document dans lequel figure les instructions relatives à la constitution et à l'envoi de son dossier médical.** Après avis du médecin habilité, une décision administrative fixera, le cas échéant, les dispositions particulières d'aménagement pour l'écrit et/ou pour l'oral.

C - ÉPREUVES ÉCRITES

1 - HORAIRES

Heure de France métropolitaine

	Début	Fin	Durée	Épreuve
Lundi 3 mai 2010	8 h 00	14 h 00	6 h	Sciences Industrielles B
Mardi 4 mai 2010	8 h 00	10 h 00	2 h	Physique C Chimie
	10 h 30	12 h 30	2 h	Physique C Thermodynamique
	14 h 00	18 h 00	4 h	Mathématiques C
Mercredi 5 mai 2010	8 h 00	12 h 00	4 h	Physique A
	14 h 00	18 h 00	4 h	Français A
Jeudi 6 mai 2010	8 h 00	14 h 00	6 h	Sciences Industrielles C
Vendredi 7 mai 2010	8 h 00	12 h 00	4 h	Physique B
	14 h 00	18 h 00	4 h	Mathématiques A
Lundi 10 mai 2010	8 h 00	12 h 00	4 h	Mathématiques B
	14 h 00	17 h 00	3 h	Langue Vivante B
Mardi 11 mai 2010	8 h 00	12 h 00	4 h	Français B
	14 h 00	17 h 00	3 h	Langue Vivante A
Mercredi 12 mai 2010	8 h 00	13 h 00	5 h	Sciences Industrielles A

2 - CENTRES DE PASSAGE

Aix-en-Provence, Ajaccio, Angers, Belfort, Besançon, Bordeaux, Brest, Caen, Châlons-en-Champagne, Chalon-sur-Saône, Cluny, Dijon, Grenoble, Lille, Limoges, Lyon, Le Mans, Marseille, Metz, Montluçon, Montpellier, Nancy, Nantes, Nevers, Nice, Nîmes, Nogent-sur-Oise, Nouméa, Orléans, Paris, Pointe-à-Pitre, Poitiers, Reims, Rennes, Réunion (La), Rouen, Saint-Étienne, Strasbourg, Tarbes, Thiers, Toulon, Toulouse, Tours, Vannes.

Les candidats indiquent au moment de leur inscription le centre dans lequel ils désirent passer les épreuves écrites. **Le Service des Concours se réserve le droit de modifier ce choix en cas d'absolue nécessité.**

3 - DÉROULEMENT

Chaque candidat régulièrement inscrit devra, à partir du lundi 29 mars 2010, à l'aide de son mot de passe scsi, télécharger et imprimer sa convocation sur le site Internet <http://www.banquept.fr>. Aucune convocation papier ne sera envoyée par le Service Concours aux candidats.

ATTENTION : Vérifiez bien votre convocation. Aucune demande de rectification d'une éventuelle erreur sur la convocation ne sera acceptée après le 9 avril 2010.

La convocation portera l'adresse du centre où il doit concourir ainsi que son numéro de place. Il devra se présenter à l'adresse indiquée sur sa convocation et se placer à la table portant son numéro de place avant l'heure prévue pour le début de l'épreuve. Les candidats absents à une épreuve ne seront pas exclus de la Banque Filière PT et pourront participer aux autres épreuves.

Il est rappelé que les candidats ne sont pas admis au-delà de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, et ce, en application de la réglementation en vigueur. Toutefois, à titre exceptionnel, les candidats retardataires seront acceptés dans la limite maximum d'une demi-heure, les jurys statuant en dernier ressort. Ces candidats retardataires seront mentionnés sur les procès-verbaux et seront signalés au Service des Concours par les responsables des centres d'examen. Ces candidats remettront leurs copies en même temps que les autres candidats.

Les candidats devront, avant le début de la séance, inscrire à l'emplacement prévu à cet effet sur la première page de toutes les copies déposées sur leur table leur nom, prénoms, numéro de candidat et centre d'écrit. Ils devront également se tenir prêts à présenter aux surveillants leur convocation accompagnée d'une pièce d'identité : carte nationale d'identité, permis de conduire, passeport ou carte de séjour.

La séance sera déclarée ouverte dès la fin de la distribution des sujets.

Aucun candidat ne sera autorisé à sortir d'une salle d'écrit, pour quelque motif que ce soit, moins d'une heure après l'ouverture de la séance. L'accès aux salles de composition est interdit au public.

Toutes les compositions, à l'exception de celles de langue vivante, devront être rédigées en langue française. Il sera tenu compte dans la notation des épreuves, des qualités de présentation et d'orthographe ainsi que de la clarté et de la concision du style. **Une minoration de la note est prévue à cet effet.**

À l'issue de chaque épreuve, chaque candidat est tenu, sous peine d'élimination, de remettre une copie, même blanche, au chef de salle et d'émarger la feuille de présence. Il emportera ses brouillons en quittant la salle.

Il est interdit de fumer dans les salles de composition.

4 - MATÉRIEL NÉCESSAIRE

Les candidats devront utiliser exclusivement le papier fourni pour composer. Ils devront se munir à leurs frais de tout le reste du matériel indispensable, notamment en dessin. Les épreuves doivent être écrites à l'encre bleue et/ou noire, exception faite pour des schémas ou graphiques nécessitant une palette plus large de couleurs d'encre alors autorisées.

Pour les épreuves de Sciences Industrielles, les candidats sont vivement encouragés à se munir d'une tablette à dessiner permettant de travailler sur des documents de dimension A3.

Les calculatrices de poche peuvent être autorisées. Les candidats en sont avisés au début de l'épreuve.

Il s'agit de toutes les calculatrices de poche y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit fait usage ni d'imprimante, ni de dispositif externe de stockage d'information (cassettes, bandes magnétiques, etc.), ni de dispositif de communication à distance. L'échange de modules mémoires amovibles est interdit en cours d'épreuve. Chaque calculatrice devra porter, de manière indélébile, le nom du candidat. Les documents d'accompagnement sont interdits. Tout candidat n'a le droit d'avoir qu'une seule calculatrice sur son plan de travail.

L'usage de machines (calculatrices, traductrices, dictionnaires...) est interdit pour les épreuves de Français et de Langue Vivante.

L'échange de matériel (stylo, règle, calculatrice, etc.) entre candidats au cours de l'épreuve est interdit.

Il est également interdit d'introduire dans les salles de composition des documents autres que les documents explicitement autorisés pour l'épreuve en cours.

Tout moyen de communication avec l'extérieur ou avec d'autres candidats est strictement interdit durant les épreuves.

5 - NATURE ET MODALITÉS DES ÉPREUVES

Mathématiques

Ces épreuves, de difficulté graduée, balayeront les grandes parties du programme. Il sera fait appel aux connaissances des deux années de classes préparatoires PT et PTSI.

Mathématiques A et B : durée 4 heures. Les épreuves A et B comporteront, sans exclusivité, pour l'une une composante d'algèbre, et pour l'autre une composante de géométrie.

Mathématiques C : durée 4 heures. Cette épreuve, à dominante d'analyse, aura une application dans les sciences industrielles de l'ingénieur.

Matériel nécessaire : les candidats penseront à se munir, pour les 3 épreuves de Mathématiques, de leur matériel de géométrie (règle, compas, équerre).

Sciences Physiques

Physique A et B : durée 4 heures. Ces épreuves s'appuient sur un ou plusieurs supports physiques réels et peuvent couvrir l'intégralité du programme de Physique de 1^{ère} et 2^{ème} années.

Physique C : durée 4 heures. Épreuve comportant de la chimie et de la physique (avec une partie thermodynamique). Cette épreuve est scindée en 2 demi-épreuves, séparées d'une ½ heure de pause, mais donnant lieu à une note unique et globale pour l'épreuve.

Français

Français A : durée 4 heures. L'épreuve consiste en une dissertation qui porte sur le programme biannuel de français et de philosophie (œuvres et thèmes) dans les classes préparatoires scientifiques.

Le candidat sera invité à réfléchir méthodiquement sur un sujet, à montrer ses qualités de synthèse en s'appuyant essentiellement sur les œuvres au programme. Il sera tout particulièrement tenu compte de la rigueur de la composition, la correction et la précision de la langue.

Français B : durée 4 heures. L'épreuve porte sur un des deux thèmes au programme de Lettres et Philosophie. Elle comprend deux exercices :

- Le résumé d'un texte de 1400 à 1800 mots environs, à réaliser dans un nombre défini de mots, dont le sujet est en rapport avec un des thèmes au programme, noté sur 8 points ;
- Une dissertation dont le sujet est tiré du texte et qui est notée sur 12 points.

Langues Vivantes Étrangères

Au moment de son inscription le candidat doit choisir une langue dans la liste suivante : allemand, anglais, arabe, espagnol, et italien ; ce choix s'applique à l'ensemble des épreuves écrites de langues vivantes de la Banque filière PT. **Pour les épreuves de langues, l'usage du dictionnaire n'est pas autorisé. L'usage de tout appareil électronique pendant les épreuves est strictement interdit.**

Langue Vivante A : durée 3 heures. L'épreuve consiste en une version d'environ 200 à 220 mots à partir d'un texte plus large, portant sur des sujets d'actualité, scientifiques ou technologiques, en lien avec des questions de société. La version est suivie de deux questions à traiter dans la langue choisie. La première porte sur la compréhension d'un ou plusieurs aspects du texte. Cette question est à traiter en 100 mots environ.

La deuxième est une question plus large, s'inscrivant dans la thématique générale du texte. Elle est à traiter en 200/250 mots environ.

Un équilibre des points entre la version et les questions sera respecté.

Langue vivante B : durée 3 heures. L'épreuve consiste d'abord en un thème d'environ 100 mots, à partir d'un texte extrait d'une œuvre littéraire.

La seconde partie comporte une contraction d'un texte français d'au moins 500 à 600 mots, à reformuler dans la langue choisie en un texte cohérent d'environ 100 à 120 mots.

Les deux parties porteront sur des sujets différents.

Un équilibre des points entre les deux exercices sera respecté.

Les candidats qui ne composeraient pas dans la langue choisie au moment de leur inscription se verront attribuer la note zéro.

Épreuves de Sciences Industrielles

Sciences Industrielles A : durée 5 heures. L'épreuve de mécanique - automatique prend appui sur un support (système) réel. Elle propose une approche globale du problème et s'intéresse aux couplages entre la mécanique et l'automatique.

La partie de la mécanique fera référence aux principes de base : cinématique, statique, dynamique, mécanisme, dimensionnement.

La partie de l'automatique s'appuiera principalement sur l'étude des systèmes linéaires continus invariants.

Sciences Industrielles B : durée 6 heures. L'épreuve porte sur l'étude de conception de la partie mécanique d'un produit industriel simple. Elle permet d'évaluer la capacité à concevoir des mécanismes avec des raisonnements logiques de création de pièces et d'ensembles mécaniques s'appuyant sur des connaissances de technologie de construction mécanique, sur des méthodes et sur l'application de règles et de critères de conception. Elle permet également de contrôler l'aptitude du candidat à maîtriser les outils de la communication technique dans la conception de produit.

Sciences Industrielles C : durée 6 heures. L'épreuve consiste en une étude inédite d'un objet technique industriel récent. Elle comporte la conception d'un système mécanique pouvant inclure une partie dont le but est la recherche de solutions et nécessairement une partie allant jusqu'à la production d'une solution entièrement définie. La notion d'une conception intégrant tous les aspects de la construction sera recherchée (analyse et conception des liaisons mécaniques et des produits, communication technique, commande de systèmes séquentiels, matériaux et procédés de fabrication) en ne limitant pas l'étude aux seules fonctions mécaniques.

6 – RAPPORT DES ÉPREUVES

Les rapports des épreuves écrites sont disponibles par Internet : <http://www.banquept.fr>

7 - RÉSULTATS

7-1- Conditions d'admissibilité*

Pour chaque concours auquel le candidat s'est inscrit, un total de points est calculé en appliquant aux notes sur 20 obtenues à chaque épreuve les coefficients indiqués ci-après. Ce total est ensuite éventuellement majoré des points de bonification accordés au candidat. (Voir conditions particulières).

Sont déclarés admissibles à un concours les candidats qui sont titulaires d'un nombre de points supérieur ou égal au nombre de points fixé par le jury pour ce concours. Certains concours ont des conditions particulières d'admissibilité. (Voir conditions particulières).

7-2- Publication des résultats

Les résultats des admissibilités seront publiés sur le site Internet **<http://www.banquept.fr> le samedi 12 juin 2010 à partir de 18h00 (sauf cas de force majeure).**

Les résultats ne sont pas adressés aux candidats.

Les candidats qui souhaitent s'opposer à la publication de leurs notes et résultats doivent en informer le Service des Concours par l'envoi d'un courrier recommandé avant le 2 avril 2010. Ils viendront chercher leurs résultats munis d'une pièce d'identité au 24 rue Pinel - 75013 PARIS.

Aucun résultat (note ou total de points) ne peut être donné par téléphone.

7-3- Réclamations

Les jurys sont souverains, les réclamations ne peuvent donc porter que sur des erreurs de report.

Toute réclamation concernant les épreuves écrites doit être faite par écrit **par le candidat lui-même**, ou son représentant légal, et parvenir au Service des Concours au plus tard **5 jours** à compter de la communication des notes sur Internet. Le candidat peut envoyer cette demande par télécopie au 01.44.06.93.39 avec une photocopie de sa pièce d'identité.

* Admissible : Compte-tenu des résultats du candidat aux épreuves écrites d'admissibilité, le jury du concours l'autorise à se présenter aux épreuves d'admission.

7-4 COEFFICIENTS DES ÉPREUVES ÉCRITES

		Math A	Math B	Math C	Phy A	Phy B	Phy C	Franç A	Franç B	LV A	LV B	Sc Ind A	Sc Ind B	Sc Ind C	Total
<i>Concours Centrale - Supélec</i>	ECP		8	8		9	9	11		6		2		8	61
	ECLille		9	9		11	11	9		8		2		7	66
	ECL		7	7		9	9	10		7		2		9	60
	ECN		8	8		9	9	11		7		2		8	62
	ECMarseille		8	8		10	10	10		7		2		8	63
	Supoptique		12	9		12	9	10		8		8			68
	Supélec		12	9		12	9	10		8		8			68
<i>Concours Mines-Ponts</i>	M.P.		4	3		4	3	5			3			6	28
<i>Concours Commun ARTS ET MÉTIERS ParisTech</i>	C.C. ARTS ET MÉTIERS ParisTech	4		4	4		6	5	5*		4	5	6		38
<i>Concours communs Polytechniques</i>	C C P		4	3	4		3	2	2	1	1	3		3	26
<i>Concours ENS Cachan</i>	ENS Cachan	3		3	3		2		4*	1*		4		6	21
<i>Concours École Polytechnique</i>	Ecole Polytechnique	6		6	6		4	4		6*				10	36
<i>Concours Commun Archimède</i>	ENSIM – Le Mans		4	3	3				2		2			3	14
	ESIEC – Reims														
	ESIREM – Dijon														
	ESIROI – La Réunion														
	ESIX Normandie														
	ESSTIN – Nancy														
	ISAT – Nevres														
	ISBS – Créteil														
	ISEL – Le Havre														
	ISIFC – Besançon														
	ISITV – Toulon														
	ISTIA – Angers														
	ISTIL – Lyon														
	ISTY – Versailles														
	SuP Galilée – Vikaneuse														
Réseau Polytech															
<i>Concours Commun des Écoles des Mines</i>	C.C. ENSTIM		4	3		4	3	5			3			6	28

* Epreuve comptant pour l'admission

		Math A	Math B	Math C	Phy A	Phy B	Phy C	Franç A	Franç B	LV A	LV B	Sc Ind A	Sc Ind B	Sc Ind C	Total
<i>Concours FESIC Prépa</i>	ECAM Lyon														
	ECAM Rennes Louis de Broglie														
	EPMI Cergy-Pontoise														
	ESAIP Angers														
	ESEO Angers														
	HEI Lille	3	2		2	3			4	2		4			20
	ISEN Brest														
	ISEN Lille														
	ISEN Toulon														
	ISEP Paris														
<i>Autres</i>	3 IL – Limoges		5		5				2	2					14
	ECE – Paris	3	3		3	3			4	4		4			24
	EFREI - Villejuif	6	6		5	5			4	4				5	35
	EIGSI - La Rochelle	3	3		3	3			3	2				3	20
	EIPC – Longuenesse	5			5		5		4	4		5			28
	EISTI – Cergy / Pau	4	4		3	2		4	2	2				4	25
	ENI Val de Loire – Blois	2		4	4	4			4		5		8		31
	ENSAIT – Roubaix	5		5	5		4	2	2	2	2	5	5		37
	ENSIL – Limoges		4		3				2		2			3	14
	ENSISA – Mulhouse		4	3	4			3	2	2	1	1	3	3	26
	ENSSAT – Lannion		3	3	2	2			3	2		2			17
	ENSTIB – Épinal		4		3				2		2			3	14
	ESFF – Sèvres	2		3	2			3	2	2	4		3	3	24
	ESIAL – Nancy		2	2		2	2	3			1			2	14
	ESIEA – Laval / Paris	3		3	4			4		4				2	20
	ESIGELEC – Rouen	4	4		5				4	3		5			25
	ESIGETEL – Avon Fontainebleau	4	5		4	5			4	4		4			30
	ESITC - Caen	2		2	2		2		4			2	2		16
	ESME Sudria – Ivry	5	5		5	4		5	4	4				8	40
	ESTIA – Bidart	5			5				4		4	6			24
ESTP – Paris	4		4	5			6	5		4	5	6		39	
Grenoble INP-Génie industriel		4	3	4			3	2	2	1	1	3	3	26	
IFMA – Clermont Ferrand	5		4	5			4	5		5	6		6	40	
ISMANS – Le Mans	5			5					5	5			5	25	
El-ISPA – Alençon		4		2			4		3	3			4	20	
ITECH – Lyon	5	5		5			8	5	4	4			4	40	
Télécom SudParis		2	2		2	2	3			1			2	14	
Télécom Saint-Etienne		2	2		2	2		2	2				2	14	
<i>Écoles</i>															

D - ÉPREUVES ORALES ET PRATIQUES

1 - DATES ET LIEUX DE PASSAGE

Les épreuves orales et pratiques se dérouleront du **mardi 22 juin au vendredi 9 juillet 2010**.

Les candidats sont répartis en séries. **Chaque candidat devra, à l'aide de son mot de passe scsi, télécharger et imprimer sa convocation aux épreuves orales sur le site Internet <http://www.banquept.fr> à partir du 14 juin 2010**. Ils devront se munir le jour de leurs épreuves orales de leur convocation et d'une pièce d'identité.

Le tableau suivant précise la nature et le lieu de passage des différentes épreuves¹.

Épreuves	Type	Lieu de passage
TP Sciences Industrielles	Manipulation	ENS Cachan
Sciences Industrielles II	Interrogation	ARTS ET MÉTIERS ParisTech
Mathématiques I	Interrogation	ENS Cachan
Mathématiques II	Interrogation	ARTS ET MÉTIERS ParisTech
TP Physique	Manipulation	ENS Cachan
Physique-Chimie	Interrogation	ENS Cachan
Langue Vivante Étrangère obligatoire	Interrogation	ARTS ET MÉTIERS ParisTech
Langue Vivante Étrangère facultative*	Interrogation	ARTS ET MÉTIERS ParisTech
Épreuve commune de TIPE	Interrogation	IUT Paris XVI ^{ème}

* Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte et ajoutés au total des points des épreuves orales.

2 - NATURE ET MODALITÉS DES ÉPREUVES² (Hors TIPE)

Sciences Industrielles

TP Sciences Industrielles : durée 4 heures

Cette épreuve vise à évaluer les compétences des candidats dans les domaines de l'analyse et de la mise en œuvre de systèmes industriels. Elle consiste en une manipulation dans un des trois domaines suivants : mécanique et technologie, fabrication et métrologie, automatique linéaire. Au cours de l'interrogation des questions complémentaires qui pourront porter sur l'ensemble du programme seront posées au candidat.

Interrogation de Sciences Industrielles II : durée 1 heure précédée de 50 minutes de préparation

Cette épreuve de sciences industrielles porte sur l'étude et l'analyse technologique des ensembles mécaniques. Elle se déroule à partir d'un dossier d'interrogation constitué d'une mise en situation, d'une trame de questions, de plans et de supports numériques. L'épreuve est construite autour d'une problématique industrielle permettant d'évaluer le potentiel du candidat à aborder un problème proche des métiers de l'ingénieur. L'interrogation est décomposée en trois parties d'un poids égal : une analyse technologique d'un ensemble mécanique, un travail de modélisation mécanique et des questions complémentaires pouvant aborder les thèmes de la construction, la mécanique, l'automatisme et la fabrication.

Mathématiques

Mathématiques I : durée 1 heure, préparation de 30 minutes incluse.

Au moins un exercice et des questions de cours sont posés. Même si l'épreuve est destinée à juger la rigueur et le formalisme, le candidat est fortement invité à exprimer ses idées et ses pistes de réflexion, qui même non abouties, seront appréciées.

Mathématiques II : durée 1 heure, préparation de 30 minutes incluse.

Cette épreuve porte sur l'ensemble du programme de mathématiques de la filière PTSI/PT. L'utilisation d'un logiciel de calcul formel pourra être demandée dans le cadre du programme d'informatique des classes préparatoires.

Sciences Physiques

TP Physique : durée 3 heures.

L'épreuve pratique de physique consiste en une manipulation au cours de laquelle l'examineur peut interroger le candidat.

¹ Pour certaines écoles des épreuves complémentaires sont nécessaires et sont recensées dans le tableau du paragraphe 3.4.

² La calculatrice peut être interdite pour certaines épreuves.

Physique-Chimie : durée 1 heure, préparation de 30 minutes incluse.

Cette épreuve de Physique-Chimie consiste en une interrogation qui porte sur l'ensemble des programmes de physique et de chimie. L'épreuve est précédée d'un temps de préparation.

Langue Vivante Étrangère obligatoire

L'interrogation porte sur la même langue que celle choisie pour l'épreuve écrite. Elle s'appuie sur un enregistrement sonore d'un texte d'actualité non technique (extrait de revue, de journal, etc) d'une durée maximum de 3 minutes.

Cette épreuve comprend une préparation de 20 minutes pendant laquelle le candidat (à l'aide d'un lecteur de cassettes et d'un casque mis à sa disposition) écoute l'enregistrement et prépare un résumé structuré et un commentaire de l'article entendu.

Pendant l'interrogation (20 minutes), le candidat restitue les informations essentielles entendues dans l'enregistrement, puis fait part de ses réflexions personnelles. L'interrogation se termine sur un libre entretien autour du thème fourni. L'usage du dictionnaire est interdit.

Langue Vivante Étrangère facultative

Cette épreuve d'une durée de 15 minutes (précédée de 15 minutes de préparation), consiste en l'étude d'un texte contemporain (de moins de 300 mots), choisi par l'interrogateur, à caractère scientifique, culturel, sociologique ou économique... De ce texte, sans difficulté majeure de vocabulaire ou de syntaxe, le candidat doit dégager brièvement et de façon structurée les idées principales puis en présenter un commentaire critique conduisant à un dialogue avec l'examineur.

L'usage d'un dictionnaire est interdit.

Les langues proposées pour cette épreuve sont : **Anglais, Allemand, Arabe, Chinois, Espagnol, Italien, Portugais.**

Le choix de la langue facultative doit répondre à deux critères :

- la langue obligatoire et la langue facultative doivent être distinctes,
- une des deux langues choisies doit obligatoirement être l'anglais.

3 - RAPPORT DES ÉPREUVES

Le rapport des épreuves orales est disponible par Internet : <http://www.banquept.fr>

4 - RÉSULTATS

4-1 - Classement des candidats

À l'issue des épreuves orales, les candidats sont classés* selon les modalités définies dans les conditions particulières à chaque concours.

4-2 - Publication des résultats

Les résultats (notes, totaux et classements) sont publiés sur le site Internet <http://www.banquept.fr> **le jeudi 22 juillet à partir de 18h (sauf cas de force majeure)**. Ces résultats seront aussi disponibles sur le site Internet d'ARTS ET MÉTIERS ParisTech (www.ensam.eu).

Aucun résultat (note, total ou classement) ne sera communiqué par téléphone ou par courrier. Le candidat pourra télécharger et imprimer, à l'aide de son mot de passe scei, ses résultats sur le site Internet <http://www.banquept.fr>.

4-3 - Réclamations

Les jurys étant souverains, les réclamations ne peuvent porter que sur des erreurs de report.

Toute réclamation concernant les épreuves orales et pratiques de **Sciences Industrielles II, Mathématiques II, Langue Vivante obligatoire et facultative** doit être faite par fax par le candidat lui-même ou son représentant légal et parvenir au Service des Concours 01.44.06.93.39 avec une photocopie de sa pièce d'identité au plus tard **5 jours** à compter de la communication des notes sur Internet.

Concernant les épreuves orales de **TP Sciences Industrielles, Mathématiques I, TP Physique et Physique-Chimie**, toute réclamation doit être faite par télécopie, suivant les conditions précédemment énoncées, auprès du Service Concours de l'ENS de Cachan par télécopie au 01.47.40.27.45 au plus tard **5 jours** à compter de la communication des notes sur Internet.

* Classé : Compte-tenu de l'ensemble des résultats aux différentes épreuves du concours, le jury a attribué un rang de classement au candidat (liste principale et liste complémentaire) lui permettant de participer à la procédure d'intégration.

4-4 - Coefficients appliqués aux épreuves d'admission

<i>épreuves Orales</i>		Mathématiques I	Mathématiques II	TP Physique	Physique Chimie	TP Sciences Industrielles	Sciences Industrielles II	LVE obligatoire	LVE facultative	Autre	TIPE	Total Coef.
<i>Concours</i>	ECP	14		8	12	16		8	n>10, 2(n-10)		8	66
	ECLille	14		8	12	20		8	n>10, 2(n-10)		8	70
	ECL	10		11	12	23		8	n>10, 3(n-10)		10	74
<i>Centrale -</i>	ECN	9		9	12	22		8	n>10, 2(n-10)		7	67
	ECMarseille	14		8	12	20		8	n>10, 3(n-10)		8	70
<i>Supélec</i>	Supoptique	14		9	12	17		6	n>10, 3(n-10)		8	66
	Supélec	14		9	12	17		6	n>10, 3(n-10)		8	66
<i>Concours Mines - Ponts</i>	M.P.	9		4	6	8		5	n>10, 2 (n-10)	3 ³	6	41
<i>Concours Commun ARTS ET MÉTIERS ParisTech</i>	C.C. ARTS ET MÉTIERS ParisTech		4		4	4	6	5	n>10, 1(n-10)	5 ⁴	5	33
<i>Concours Communs Polytechniques</i>	C C P		4		4	6		2	n>10, 1(n-10)		4	20
<i>Concours ENS Cachan</i>	ENS Cachan	4		6		4	2	2	_	5 ⁵	4	27
<i>École Polytechnique</i>	École Polytechnique	21		12	16	24		8	n>10, 4 (n-10)	15 ⁶	ADS : 12 ⁷	108

³ Reprise de la note de français attribuée à l'écrit.

⁴ Épreuve de l'écrit de français B comptant pour l'admission.

⁵ Épreuve de l'écrit comptant pour l'admission : français (4) et langue (1).

⁶ Une épreuve obligatoire d'informatique (coefficient 4) et des épreuves sportives (coefficient 5) sont organisées pour les admissibles par l'École Polytechnique. Elles se déroulent avant les épreuves orales. L'épreuve écrite de langue vivante ne compte que pour l'admission (coefficient 6).

⁷ L'épreuve de TIPE est remplacée par une épreuve d'Analyse de Documents Scientifiques (ADS).

5 - ÉPREUVE D'ÉVALUATION DES TRAVAUX D'INITIATIVE PERSONNELLE ENCADRÉS (TIPE)

5-1 - Généralités

L'épreuve d'évaluation des TIPE est une épreuve organisée en commun par le Concours Centrale-Supélec, les Concours Communs Polytechniques, le Concours Commun Mines-Ponts et la Banque filière PT (Physique Technologie).

Cette épreuve est également utilisée par d'autres concours.

5-2 - Nature de l'épreuve

L'épreuve comporte : (1) une préparation en loge de 2h15,

(2) une présentation orale de 40 minutes.

(1) Pendant la préparation, le candidat étudie un dossier scientifique (en langue française) qui lui a été remis à l'entrée en loge.

(2) La présentation orale comporte deux parties :

- l'une est basée sur l'analyse, la synthèse et la critique du Dossier scientifique (partie D),

- l'autre (partie C) permet au Candidat de faire apprécier le TIPE qu'il a lui-même réalisé pendant l'année scolaire écoulée et qui a conduit à la rédaction d'une fiche synoptique présentant brièvement son travail de l'année et destinée à l'information du jury.

L'ordre de succession des deux parties est laissé au choix du candidat.

Chacune des deux parties, d'une durée de 20 minutes, est divisée en deux temps : 10 minutes pendant lesquelles le candidat fait un exposé, 10 minutes pendant lesquelles le jury conduit le dialogue. Les deux parties de la présentation orale ont une importance égale dans l'attribution de la note finale.

5-3 - Modalités pratiques de déroulement de l'épreuve

L'épreuve de TIPE se déroulera à Paris entre le 21 juin et le 14 juillet 2010. Les candidats doivent prendre leurs dispositions pour répondre à leur convocation.

Une fiche synoptique doit être réalisée par le candidat avant le **1^{er} juin 2010 minuit** sur le site Internet :

<http://www.scei-concours.fr/> rubrique "Fiche synoptique" (cette rubrique sera disponible à partir du **20 janvier**).

Pour les candidats scolarisés, elle doit être validée par l'un des professeurs ayant encadré le travail ; cette validation devra être réalisée sur Internet entre le **2 et le 7 juin 2010 midi**. Pour les candidats libres, la validation sera faite, le jour de l'épreuve, par le Président des TIPE. Une fiche synoptique non validée entraînera une sanction pouvant aller jusqu'à l'attribution de la note 0 à la partie C. La fiche synoptique sera transmise aux examinateurs par le service gestionnaire de l'épreuve.

La date et le lieu de l'épreuve seront disponibles à partir du 15 juin par Internet : <http://www.scei-concours.fr/> et par téléphone au 0 892 692 692. Pour obtenir un créneau et l'heure de convocation correspondante, le candidat devra **impérativement**, 48 heures avant le jour de l'épreuve, se connecter par Internet ou appeler le 0 892 692 692. Le candidat doit se présenter à la date et à l'heure indiquée ; il doit prévoir une durée de 3h 45 dans les locaux.

Aucune convocation n'est envoyée au candidat.

Dès son arrivée, le candidat doit présenter une pièce d'identité avec photographie récente : carte nationale d'identité, ou passeport ; il reçoit un dossier à préparer. **Le candidat doit se munir de crayons, stylos, transparents A4 pour rétro-projecteur, feutres pour transparents, etc. (seul le papier brouillon est fourni).**

Le candidat peut apporter, pour cette épreuve, les documents qu'il aura éventuellement préparés durant l'année (textes, photos, transparents...) pour servir, s'il le désire, de support à son exposé sur le travail effectué dans l'année. L'apport de tout produit, objet ou instrument (y compris calculatrice, ordinateur, téléphone) est interdit.

Pour la présentation, il dispose d'un tableau et d'un rétro-projecteur.

À l'issue de l'épreuve, le candidat doit remettre au jury le dossier scientifique et tous les documents apportés pour l'exposé de son travail de l'année ou préparés pour la présentation du dossier scientifique.

Tout ce que le candidat aura présenté au jury sera retenu en vue de sa destruction.

5-4 - Thèmes pour les concours 2010 :

« **Surface** [...] interface (échange, contact), frontière (limite, discontinuité...), réalisation (traitement, contrôle). »

Arrêté du 26/05/2009 (B.O.E.N. n° 27 du 02/07/2009)

(Site Internet : <http://www.education.gouv.fr/cid28663/esrs0900277a.html>)

5-5 - Rapport de l'épreuve

Disponible par Internet : <http://www.scei-concours.fr>.

5-6 - Réclamation note TIPE

Les jurys étant souverains, les réclamations ne peuvent porter que sur des erreurs de report. Toute réclamation concernant **l'épreuve orale de TIPE** doit être faite par télécopie par le candidat lui-même ou son représentant légal et parvenir au Service Concours 05.34.32.32.34 avec une photocopie de sa pièce d'identité au plus tard **5 jours** à compter de la communication des notes sur Internet.

Les candidats "classés" sont seuls susceptibles d'intégrer une école.

Il est recommandé aux candidats de s'informer sur l'ensemble des écoles avant d'effectuer leur classement préférentiel sur le site Internet.

À l'aide de leur numéro d'inscription et de leur code-signature confidentiel, les candidats admissibles devront établir **entre le 1^{er} juillet et le 21 juillet 2010 minuit** (sur Internet exclusivement : <http://www.scei-concours.fr>) une liste, classée par ordre de préférence, de toutes les écoles qu'ils souhaiteraient intégrer, y compris les écoles ne figurant pas dans cette notice.

Important : même pour l'intégration à une seule école, il est obligatoire d'établir sa liste de vœux.

Après le 21 juillet 2010 minuit, les candidats ne pourront plus modifier leur classement préférentiel ni ajouter une nouvelle école. **Le candidat renonce à l'intégration dans toute école non classée dans sa liste de vœux.**

Les candidats éditeront eux-mêmes leur liste de vœux - aucun document ne leur sera adressé par le service concours.

L'intégration dans une école est proposée en tenant compte :

- **du rang du candidat pour chaque concours,**
- **du classement préférentiel des vœux qu'il aura exprimés,**
- **du nombre de places offertes au concours par chaque école.**

Le non-respect de ces règles équivaut à une démission de l'ensemble des écoles.

LA PROCÉDURE D'INTÉGRATION DANS UNE ÉCOLE S'EFFECTUE PAR :

Internet : <http://www.scei-concours.fr> ou Téléphone (serveur vocal) : 0 892 692 692 (0,337 € la minute)

La première proposition d'intégration dans une école pourra être consultée le jeudi 29 juillet 2010 à 14h00.

**Les candidats devront consulter et répondre à cette première proposition par Internet ou par téléphone :
entre le jeudi 29 juillet 14h et le samedi 31 juillet 2010 minuit.**

Les propositions suivantes pourront être consultées tous les mercredis à 14h, **entre le mercredi 25 août 2010 et le mercredi 8 septembre 2010**. Les candidats devront consulter et répondre à chaque proposition par Internet ou téléphone entre le mercredi 14h et le vendredi 14h.

Dès lors qu'une proposition d'intégration dans une école aura été faite à un candidat, celui-ci ne pourra plus prétendre à l'intégration dans l'une des écoles situées moins favorablement dans sa liste de vœux.

Les candidats pourront, (sauf du mardi 12h au mercredi 14h) renoncer à une ou plusieurs écoles placées dans leur liste de vœux avant la proposition d'intégration. **Ce choix sera alors irréversible.**

Toute absence de réponse dans les délais, à chaque proposition faite par le service concours, entraînera la démission automatique du candidat.

Les candidats en «OUI MAIS» ou en «OUI DEFINITIF» absents le jour de la rentrée à l'école seront démissionnés de l'ensemble des écoles.

Le non-respect de l'ensemble des règles énoncées ci-dessus entraînera l'exclusion pure et simple de la procédure commune d'intégration dans les écoles.

* Proposé : Compte-tenu du nombre de places offertes dans chaque école, de la liste de vœux du candidat et de ses rangs dans les différents concours, l'intégration dans une école est proposée au candidat.

Récapitulatif des frais de dossiers.

		Frais en Euros	
		Boursier	Non Boursier
Concours Centrale - Supélec	ECP	0	87 €
	ECLille	0	87 €
	ECL	0	87 €
	ECN	0	87 €
	ECMarseille	0	87 €
	Supoptique	0	87 €
	Supélec	0	87 €
Concours Mines - Ponts	M.P.	20 €	255 €
Concours Commun ARTS ET MÉTIERS ParisTech	C.C. ARTS ET MÉTIERS Paris Tech	0	104 €
Concours Communs Polytechniques	C C P	0	140 €
Concours ENS Cachan	ENS Cachan	0	0
Concours École Polytechnique	École Polytechnique	0	70 €
Concours Commun Archimède	ENSIM	35 €	70 €
	ESIEC		
	ESIREM		
	ESIROI		
	ESIX		
	ESSTIN		
	ISAT		
	ISBS		
	ISEL		
	ISIFC		
	ISITV		
	ISTIA		
	ISTIL		
	ISTY		
Sup Gallée			
Réseau POLYTECH (12 écoles)			
Concours Commun des Écoles des Mines	C.C. ENSTIM	53 €	53 €
Concours FESIC Prépa	ECAM Lyon	25 € (pour les 10 écoles)	50 € (pour les 10 écoles)
	ECAM Rennes Louis de Broglie		
	EPMI Cergy-Pontoise		
	ESAIP Angers		
	ESEO Angers		
	HEI Lille		
	ISEN - Brest		
	ISEN - Lille		
	ISEN - Toulon		
ISEP Paris			
Autres Écoles	3 IL	20 €	40 €
	ECE	15 €	25 €
	EFREI Villejuif	15 €	25 €
	EIGSI La Rochelle	15 €	30 €
	EIPC	15 €	25 €
	EISTI	15 €	20 €
	ENI Val de Loire	10 €	30 €
	ENSAIT	10 €	25 €
	ENSIL	10 €	20 €
	ENSISA	10 €	20 €
	ENSSAT	10 €	30 €
	ENSTIB	10 €	20 €
	ESFF	0 €	20 €
	ESIAL	30 €	80 €
	ESIEA	15 €	20 €
	ESIGELEC	15 €	20 €
	ESIGETEL	15 €	25 €
	ESITC Caen	15 €	45 €
	ESME Sudria	15 €	25 €
	ESTIA	15 €	20 €
	ESTP	0 €	70 €
	Grenoble INP-Genie industriel	26 €	52 €
	IFMA	33 €	66 €
	ISMANS	15 €	35 €
	EI-SPA	15 €	25 €
	ITECH-LYON	15 €	25 €
	Télécom SudParis	40 €	80 €
Télécom Saint-Etienne	35 €	90 €	

CONDITIONS PARTICULIÈRES

CONCOURS COMMUN ARTS ET MÉTIERS ParisTech

L'organisation matérielle du concours est assurée par :

ARTS ET MÉTIERS ParisTech
Service des Concours
Banque PT - e3a - ARTS ET MÉTIERS ParisTech
24, rue Pinel - 75013 Paris
Tél : 01.44.06.93.30 / 31 / 36 - Fax : 01.44.06.93.39
web : www.ensam.eu
e-mail : contact@concours.ensam.fr

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

ARTS ET MÉTIERS ParisTech¹	École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers 151, Bd de l'Hôpital - 75013 PARIS Tél : 01 44 24 63 20	
ENSEA	École Nationale Supérieure de l'Électronique et de ses Applications 6, Av du Ponceau - 95014 CERGY-PONTOISE Cedex Tél : 01 30 73 62 27	
ESIEE Paris	École Supérieure d'Ingénieurs en Électronique et Électrotechnique => Cité Descartes - BP 99 - 2 Bd Blaise Pascal 93162 NOISY LE GRAND cedex Tél : 01 45 92 65 05 site web : http://www.esiee.fr e.mail : admis.concours@esiee.fr	
ESIEE Amiens	École Supérieure d'Ingénieurs en Électrotechnique et Électronique => 14 quai de la Somme BP 10100 - 80082 AMIENS Cedex 2 Tél : 03 22 66 20 27 site web : http://www.esiee-amiens.fr Mél : concours@esiee-amiens.fr	
EMSE-ISMIN	École Nationale Supérieure des Mines de Saint-Étienne Cycle ISMIN : Ingénieurs Spécialisés en Microélectronique, Informatique et Nouvelles Technologies (EX : cycle ISMEA) => Site "Georges Charpak" – 880 avenue de Mimet - 13541 GARDANNE Tél : 04.42.61 66 00 site web : http://www.ismin.fr e-mail : admissions-ismin@emse.fr	

Les renseignements concernant les études et la vie à l'école peuvent être demandés directement aux adresses mentionnées ci-dessus. Il est rappelé qu'aucune condition d'âge n'est exigée et que nul n'est autorisé à concourir plus de deux fois, quelle que soit la nature du concours.

B - INSCRIPTION

ARTS ET MÉTIERS ParisTech propose, parmi de nombreux parcours à l'international, un cursus franco-allemand, un cursus franco-hispano-portugais et un cursus franco Europe centrale et orientale donnant la possibilité de délivrance d'un double diplôme (homologué par la Commission des Titres d'Ingénieur) – Toutes informations sur le site internet www.ensam.eu. Les candidats souhaitant participer à l'une de ces formations doivent, lors de leur inscription au concours (site www.scei-concours.fr) indiquer le double cursus souhaité : franco-allemand, franco-espagnol, franco-portugais ou franco-Europe centrale et orientale. Ils recevront, par courriel, courant avril une information sur ces cursus et confirmeront leur inscription. À l'oral, ces étudiants passeront une épreuve supplémentaire de 15 minutes. Pour accéder au cursus franco-allemand ou franco-hispano-portugais, seront pris en compte le niveau de langue vivante ainsi que la réussite dans un bon rang au concours d'entrée. Pour le cursus franco-Europe centrale et orientale, la connaissance des langues de cette région n'est pas nécessaire : l'épreuve portera sur la motivation et la connaissance de l'Europe Centrale et Orientale (Pologne - République Tchèque - Slovaquie - Roumanie - Hongrie) ainsi que sur l'aptitude générale à la pratique des langues vivantes (notamment anglais et allemand). Les candidats non boursiers devront joindre en plus des pièces précisées, un chèque bancaire ou postal d'un montant de 104 euros, à l'ordre de l'Agent Comptable de l'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers correspondant aux frais de dossier.

¹ Suite à la création du PRES ParisTech et par décision de son conseil d'administration, l'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers a adopté le nom de marque « ARTS ET MÉTIERS ParisTech ».

C - ÉPREUVES ÉCRITES

Résultats :

La note de chaque épreuve est affectée d'un coefficient et l'admissibilité est prononcée en fonction de la somme des notes calculées après application des coefficients, compte tenu d'une barre d'admissibilité.

Pour chaque groupement d'épreuves, (mathématiques ou sciences physiques ou technologie ou expression) la moyenne sur 20 est calculée en additionnant la note de chacune des épreuves composant le groupement, affectée de son coefficient et en divisant le résultat obtenu par la somme des coefficients du groupement. Toute note de groupement inférieure à un minimum fixé par le Jury est éliminatoire.

D - ADMISSION DANS LES ÉCOLES

Les candidats absents à une ou plusieurs épreuves orales ne seront pas classés par le jury d'admission. Ils ne pourront donc pas prétendre à l'accès dans l'une des écoles du concours commun.

À l'issue des épreuves orales les candidats sont classés, pour chaque école, jusqu'au rang déterminé par le président du jury, par ordre décroissant du total de points calculés en additionnant :

- le total de points obtenus pour l'admissibilité,
- le total des points obtenus pour l'admission.

Si plusieurs candidats sont crédités du même total de points, ils sont départagés et classés :

- d'abord par ordre croissant d'âge,
- ensuite par ordre décroissant de la note obtenue à l'épreuve de français II comptabilisée à l'oral.
- enfin, s'ils sont toujours à égalité, par ordre décroissant de la (des) note(s) à l'oral de sciences industrielles.

AFFECTATIONS DANS LES CENTRES ARTS ET MÉTIERS ParisTech (CER)

Les candidats auront à *classer selon un ordre préférentiel les différents centres* du **1^{er} au 22 juillet 2009 minuit**. Ce classement se fera lors de la procédure par Internet (<http://www.scei-concours.fr>) où les candidats doivent établir une liste de vœux préférentiels des écoles dans lesquelles ils sont admis.

1 - Affectation à l'issue du 1^{er} appel dans les écoles :

- a) Les étudiants retenus en double cursus seront affectés, indépendamment de leur liste de vœux, pour le cursus franco-allemand au centre de Metz, pour le cursus franco-hispano-portugais au centre de Bordeaux et pour le cursus franco-Europe centrale et orientale au centre de Cluny. Ceux n'étant pas retenus seront soumis aux règles générales de l'affectation dans les CER.
- b) Les 10 pour cent des premiers classés à ARTS ET MÉTIERS ParisTech obtiennent le CER de leur choix.
- c) Les candidats, classés au-delà, sont affectés en fonction :
 - du nombre de places disponibles dans chaque CER,
 - de leur(s) centre(s) de référence s'il(s) figure(nt) à l'une des deux premières places de *leur ordre préférentiel des centres*,
 - de leur classement,
 - de leurs choix préférentiels.

2 - Affectation à l'issue des appels suivants :

Les candidats sont affectés en fonction :

- du nombre de places disponibles dans chaque CER,
- de leur classement,
- de leurs choix préférentiels.

Les candidats qui auraient répondu lors du premier appel « oui mais » ne se verront pas pénalisés pour l'affectation dans un centre ARTS ET MÉTIERS ParisTech lors des appels ultérieurs, une place leur sera réservée dans les mêmes conditions qu'indiquées au point 1.

À l'issue du 1^{er} appel, les candidats appelés à ARTS ET MÉTIERS ParisTech et qui auront répondu « oui » ou « oui mais » pourront prendre connaissance de leur centre d'affectation sur le site <http://www.ensam.eu>.

3 - Centres de référence (également disponible sur le site Internet www.ensam.eu) :

Centres de référence	Départements CPGE d'origine ⁽¹⁾
Aix-en-Provence	04 - 05 - 06 - 07 - 11 - 13 - 20 - 26 - 30 - 34 - 48 - 66 - 83 - 84 - 98
Angers	14 - 22 - 28 - 29 - 35 - 36 - 37 - 41 - 44 - 45 - 49 - 50 - 53 - 56 - 61 - 72 - 78 - 79 - 85 - 86
Bordeaux-Talence	03 - 09 - 12 - 15 - 16 - 17 - 19 - 23 - 24 - 31 - 32 - 33 - 36 - 37 - 40 - 46 - 47 - 64 - 65 - 81 - 82 - 86 - 87 - 97
Châlons-en-Champagne	02 - 08 - 10 - 51 - 52 - 75 - 77 - 89 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95
Cluny	01 - 03 - 18 - 21 - 25 - 38 - 39 - 42 - 43 - 58 - 63 - 69 - 70 - 71 - 73 - 74 - 90
Lille	02 - 14 - 27 - 50 - 59 - 60 - 61 - 62 - 76 - 78 - 80 - 92 - 95
Metz	54 - 55 - 57 - 67 - 68 - 88 - 90

⁽¹⁾ **Attention** : Certains départements peuvent avoir deux centres de référence.

CONCOURS CENTRALE SUPELEC

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Adresse des écoles.

Les demandes de renseignements concernant les études et la vie dans les écoles doivent être directement adressées à celles-ci :

École Centrale Paris Service des admissions 92295 Châtenay-Malabry Cedex Téléphone: 01 41 13 11 96 Fax : 01 41 13 15 13 Site web : http://www.ecp.fr mailto : admissions@ecp.fr	École Centrale de Lille B.P. 48 59651 Villeneuve d'Ascq Cedex Téléphone : 03 20 33 53 03 Site web : http://www.ec-lille.fr mailto : Sylvie.Bekaert@ec-lille.fr
École Centrale de Lyon 36, avenue Guy de Collongue 69134 Écully Cedex Téléphone : 04 72 18 65 21 et 63 47 Fax : 04 78 33 07 29 Site web : http://www.ec-lyon.fr mailto : Marie-Helene.Sidoroff@ec-lyon.fr	École Centrale de Nantes Service des admissions 1, rue de la Noë - BP 92101 44321 Nantes Cedex 03 Téléphone : 02 40 37 16 14 Fax : 02 40 74 74 06 Site web : http://www.ec-nantes.fr mailto : direction.etudes@ec-nantes.fr
École Centrale Marseille Technopôle de Château Gombert 38, rue Joliot Curie 13451 Marseille Cedex 20 Téléphone : 04.91.05.45.45 Scolarité : 04.91.05.46.06 Fax : 04.91.05.46.58 Site web : http://www.ec-marseille.fr mailto : info@ec-marseille.fr	Institut d'Optique Graduate School Campus Polytechnique RD 128 91127 PALAISEAU cedex Téléphone : 01 64 53 32 00 Site web : http://www.institutoptique.fr mailto : admissions@institutoptique.fr
Supélec 3, rue Joliot Curie Plateau de Moulon 91192 Gif-surYvette Cedex Téléphone : 01 69 85 12 04 Fax : 01 69 85 12 34 Site web : http://www.supelec.fr mailto : direction.etudes@supelec.fr	 CONCOURS CENTRALE-SUPÉLEC

B - INSCRIPTIONS

Conditions d'inscription - Conditions d'admission.

Aucune condition de nationalité ou d'âge n'est imposée pour s'inscrire à une des écoles du concours Centrale-Supélec.

Frais de dossier et droits d'inscription (sous réserve d'approbation ultérieure).

Concours	Frais de dossier		Droits d'inscription	
	Boursiers	Autres	Boursiers	Autres
ECP	0	87 €	0	0
ECLille	0	87 €	0	0
ECL	0	87 €	0	0
ECN	0	87 €	0	0
ECMarseille	0	87 €	0	0
Supoptique	0	87 €	0	0
Supélec	0	87 €	0	0

Les candidats pupilles de la nation sont exonérés de la totalité des frais sur leur demande et au vu de leur extrait d'acte de naissance portant la mention correspondante.

C – ÉPREUVES ÉCRITES

Résultats :

Points de bonification : les candidats pour la première fois en 2^{ème} année d'études supérieures après le baccalauréat bénéficient des points de bonification suivants :

ECP ECL, ECLille, ECN, ECMarseille
50

Supélec, Supoptique
60

D – ÉPREUVES ORALES

Classement des candidats.

Les candidats absents à au moins deux épreuves orales seront éliminés.

À l'issue des épreuves orales, les candidats sont classés, dans chaque concours, par ordre décroissant du total de points calculé en additionnant :

- le total de points obtenus pour l'admissibilité,
- les notes obtenues aux épreuves orales affectées de coefficients,
- certaines notes obtenues aux épreuves écrites affectées de coefficients,
- d'éventuels points de bonification.

Si plusieurs candidats sont crédités du même total de points, ils sont départagés et classés :

- d'abord par ordre décroissant de la note obtenue à l'épreuve écrite de rédaction,
- ensuite s'ils ne sont pas départagés, par ordre croissant du total de points obtenus pour l'admissibilité,
- enfin, s'ils sont toujours à égalité, par ordre croissant d'âge.

Points de bonification :

Les candidats pour la première fois en 2^{ème} année d'études supérieures après le baccalauréat bénéficient des points de bonification supplémentaires suivants :

ECP, ECL, ECLille, ECN, ECMarseille
25

Supélec, Supoptique
30

CONCOURS COMMUN « MINES PONTS »

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES



SECRETARIAT GÉNÉRAL DU CONCOURS COMMUN MINES PONTS

37-39 rue Dareau – 75014 PARIS

Tél : 01 45 81 72 72 - Fax : 01 45 81 79 24 - <http://minesponts.scei-concours.org>

mail : minesponts@enst.fr

Le Concours Commun "Mines Ponts" recrute dans la filière PT au profit des huit écoles suivantes :

ÉCOLE NATIONALE DES PONTS-ET-CHAUSSÉES

6 & 8 avenue Blaise Pascal - Cité Descartes - Champs S/Marne 77455 MARNE LA VALLÉE Cedex 2

Tél. : 01 64 15 39 46 - Télécopie : 01 64 15 39 49 - <http://www.enpc.fr>

mail : accueil-de@enpc.fr

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE L'AÉRONAUTIQUE ET DE L'ESPACE

10 avenue Edouard Belin B.P.54032 - 31055 TOULOUSE CEDEX 4

Tél. 05 62 17 80 60 - Télécopie : 05 62 17 83 44 - <http://www.isae.fr> mail : scolarite-supero@isae.fr

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE TECHNIQUES AVANCÉES

32 boulevard Victor 75739 PARIS CEDEX 15

Tél. 01 45 52 54 62 ou 01 45 52 44 08 - Télécopie : 01 45 52 54 93

<http://www.ensta-paristech.fr> mail : scolarité@ensta.fr

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

46 rue Barrault 75634 PARIS CEDEX 13

Standard : Tél. 01 45 81 77 77 - Service Admission : 01 45 81 77 35 - Formation Initiale 01 45 81 75 24 Télécopie : 01 45 88 11 14

<http://www.telecom-paristech.fr> mail : infotelecom@telecom-paristech.fr

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES MINES DE PARIS

60 boulevard Saint Michel 75272 PARIS CEDEX 06

Tél. 01 40 51 90 00 – Service admission 01 40 51 90 05 - Télécopie : 01 40 51 90 98

<http://www.ensmp.fr> mail : admission-ic@ensmp.fr

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES MINES DE SAINT ÉTIENNE

158 cours Fauriel 42023 SAINT ÉTIENNE CEDEX 2

Standard 04 77 42 01 23 Admission 04 77 42 00 67 - Télécopie : 04 77 42 02 04 - <http://www.emse.fr>

mail : scolarite@emse.fr

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES MINES DE NANCY

Parc de Saurupt 54042 NANCY CEDEX

Tél. 03 83 58 41 11 - Télécopie : 03 83 57 97 94 - <http://www.mines.inpl-nancy.fr>

mail : scolarite@mines.inpl-nancy.fr

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS DE BRETAGNE

Service des Études - Technopole Brest-Iroise CS 83818 - 29238 BREST CEDEX 3

Tél. 02 29 00 13 30 - Télécopie : 02 29 00 13 70 - <http://www.enst-bretagne.fr>

mail : admission-information@enst-bretagne.fr

B - INSCRIPTION

B - 1 - CONDITIONS D'INSCRIPTION

B - 1 - 1. GÉNÉRALITÉS

- Aucune condition d'aptitude physique n'est exigée pour s'inscrire au concours. Il est toutefois précisé que chaque école se réserve de subordonner l'admission définitive à une visite médicale concluant à des aptitudes physiques suffisantes.
- L'inscription de candidats qui ne sont pas élèves dans un lycée ou étudiants dans un centre universitaire est autorisée (candidats libres).
- Les modalités du concours sont les mêmes pour tous les candidats quelle que soit leur nationalité.

B - 1 - 2. CONDITIONS D'ÂGE POUR ENTRER DANS LES ÉCOLES

- Aucune limite d'âge n'est imposée pour entrer dans les écoles.

B - 2 - MODALITÉS D'INSCRIPTION - FRAIS DE DOSSIER

- Les frais de dossier sont fixés à 255 euros, quel que soit le nombre des écoles du Concours Commun auxquelles le candidat postule.
- Pour les candidats **Boursiers du gouvernement français** les frais de dossier sont fixés à 20 euros
- Les candidats « pupilles de la nation » ou « pupilles de l'État » sont exemptés des frais de dossiers

C - ÉPREUVES ÉCRITES

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Sont déclarés admissibles les candidats qui sont titulaires d'un premier minimum de points obtenu pour l'ensemble des épreuves d'admissibilité et, en outre, d'un second minimum de points obtenu pour l'ensemble des quatre compositions de mathématiques et de physique. Ces minimums de points sont fixés par le jury.
- Les candidats étant pour la première fois en deuxième année d'études supérieures après le baccalauréat bénéficient pour le calcul du premier minimum de points d'admissibilité d'une majoration de 30 points. Pour le calcul des points de bonification, toute 2^{ème} année d'études supérieures ayant donné lieu à une inscription est comptée dans sa totalité. **Aucune dérogation à cette règle ne sera accordée, et ce, quel qu'en soit le motif.**
- Les candidats handicapés sont classés avec les autres candidats. De ce fait, si un candidat handicapé a été dispensé d'une ou plusieurs épreuves, son total de points hors bonifications éventuelles est multiplié par le rapport du nombre total des coefficients des épreuves d'admissibilité à la somme des coefficients des épreuves d'admissibilité qu'il a subies. À ce nouveau total s'ajoute une éventuelle bonification.

D - ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

CONDITIONS D'ADMISSION

- Les candidats absents à au moins deux épreuves d'admission sont éliminés.
- Chaque candidat admissible est crédité d'un total de points obtenu par addition :
 - du produit des notes attribuées aux épreuves d'admissibilité par les coefficients correspondants,
 - du produit des notes attribuées aux épreuves d'admission par les coefficients correspondants,
 - du produit de la note de l'épreuve écrite de français, par le coefficient 3,
 - d'une majoration de 60 points attribuée aux candidats étant pour la première fois en deuxième année d'études supérieures (30 points au titre de l'admissibilité et 30 points au titre de l'admission),
 - d'une majoration de points aux candidats ayant passé l'épreuve facultative de langue, de $3(n-10)$, n étant la note sur 20 obtenue pour cette épreuve. Si n est inférieur ou égal à 10, aucune majoration ni diminution n'est appliquée.
- Par ailleurs, les candidats handicapés sont classés avec les autres candidats. De ce fait, si un candidat a été dispensé d'une ou plusieurs épreuves à l'admissibilité, le total des points obtenu pour cette admissibilité est modifié comme indiqué au chapitre "C- épreuves écrites - conditions d'admissibilité". S'il a été dispensé d'une ou plusieurs épreuves comptant pour l'admission (épreuves orales et épreuves écrites de français comptant pour l'admission), le total, hors bonifications et majorations, des notes obtenues pour l'admission (épreuves orales et épreuves écrites de français comptant pour l'admission) est multiplié par le rapport du nombre total des coefficients des épreuves d'admission (épreuves orales et épreuve écrite de français comptant pour l'admission) à la somme des coefficients des épreuves d'admission (épreuves orales et épreuve écrite de français comptant pour l'admission) qu'il a subies. À ce total s'ajoutent ses éventuelles majorations et bonifications.
- Le classement est arrêté dans l'ordre décroissant du total des points obtenus comme indiqué ci-dessus. Les candidats ayant obtenu le même total de points sont classés dans l'ordre décroissant de leurs totaux d'admissibilité (majoration éventuelle de 30 points incluse) puis par valeur décroissante du sous total de points obtenus pour l'ensemble des deux épreuves de mathématiques et des deux épreuves de physique et, enfin, si nécessaire par l'ordre croissant d'âge.

CONCOURS ÉCOLE POLYTECHNIQUE

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'École Polytechnique admet chaque année des élèves français et étrangers issus de la filière PT des classes préparatoires. Toute demande de renseignements doit être adressée à :



Direction du Concours d'Admission

École Polytechnique
91128 PALAISEAU Cedex
Téléphone : 01 69 33 32 22
Télécopie : 01 69 33 32 29

Site Internet : www.polytechnique.fr

B - CONDITIONS D'ADMISSION

B – 1 Candidats de nationalité française

1. Être français ou naturalisé français avant la date de la première épreuve du concours.
2. Être né entre le 1^{er} janvier 1988 et le 1^{er} septembre 1993.
3. Être titulaire soit du baccalauréat, soit d'un titre équivalent exigé pour l'accès à l'enseignement supérieur dans un pays étranger.
4. Remplir les conditions d'aptitude physique fixées par le ministre de la défense.
5. N'avoir encouru aucune condamnation, même avec sursis, qui entraînerait la perte de son grade pour un officier de réserve.

B – 2 Candidats étrangers

1. Ne pas être de nationalité française à la date du début de la première épreuve écrite du concours. Seuls pourront être reclassés dans la catégorie générale (français) les étrangers pour lesquels un décret de naturalisation interviendrait avant la date de la première épreuve des épreuves écrites, sous réserve qu'ils remplissent toutes conditions (âge, diplôme, aptitude physique) et aient effectivement composé à l'épreuve de français.
2. Être né après le 1^{er} janvier 1984.
3. Remplir les conditions d'aptitude physique fixées par le ministre de la défense.

C - PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Les frais de dossier sont fixés à 70 euros (gratuits pour les boursiers du gouvernement français).

D - CONSTITUTION DES DOSSIERS

Pour leur inscription au concours d'admission à l'École Polytechnique, les candidats doivent fournir les documents suivants :

1. Une photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité. Ce document doit être en langue française ou en langue anglaise (ou accompagné d'une traduction authentifiée en français).
Pour les candidats possédant la double nationalité, française et étrangère, seules les pièces d'identité françaises seront acceptées.
2. Une déclaration signée par le candidat certifiant qu'il a pris connaissance des textes officiels concernant le statut des élèves français ou des élèves étrangers de l'École Polytechnique et des modalités du concours.
3. Un certificat médical délivré par un médecin choisi par le candidat et établi sur l'imprimé fourni à cet effet.

Les pièces spécifiques sont disponibles sur le serveur Internet de l'École Polytechnique (<http://www.polytechnique.fr/concours>) et sur le serveur SCEI lors de l'inscription en ligne. Elles doivent être imprimées par les candidats.

– SPÉCIFICITÉS DES ÉPREUVES POUR L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

Les candidats admissibles au concours d'admission à l'École Polytechnique devront venir à l'École Polytechnique pour y passer les épreuves spécifiques décrites ci-dessous qui s'ajoutent aux épreuves orales organisées par la Banque PT. **Dès la publication des résultats d'admissibilité sur le site Web de la Banque PT, les candidats admissibles devront se connecter sur le site Web de l'École Polytechnique (<http://www.polytechnique.fr>) pour connaître les jours et heures de leurs convocations pour ces épreuves spécifiques.** En raison des délais très brefs, il ne sera pas envoyé de convocation écrite individuelle.

E – 1 ÉPREUVES ÉCRITES DE LA BANQUE

L'épreuve écrite de langue vivante n'est pas comptée pour l'admissibilité et n'intervient que pour l'admission. Pour le calcul du total de points pris en compte pour l'admissibilité, les candidats français inscrits pour la première fois en deuxième année d'études supérieures bénéficient d'une majoration de 50 points. Cette majoration est ramenée à 30 points pour les candidats inscrits pour la seconde fois en deuxième année d'études supérieures.

Pour les candidats étrangers, l'épreuve écrite de français est facultative.

E – 2 ÉPREUVE ÉCRITE OBLIGATOIRE D'INFORMATIQUE

Elle n'intervient que pour l'admission et ne concerne donc que les candidats admissibles aux épreuves orales. La note est affectée du coefficient 4.

Elle se déroulera à l'École Polytechnique.

E – 3 ÉPREUVES ORALES

Les épreuves orales sont celles indiquées avec leurs coefficients dans le tableau 3.4 de la notice générale de la Banque filière PT.

L'épreuve facultative de seconde langue vivante donne lieu à une bonification de points pour l'admission. Si la note N est supérieure à 10, le candidat bénéficie de $4 \times (N-10)$ points supplémentaires.

L'épreuve d'analyse de documents scientifiques qui remplace l'épreuve de TIPE, est organisée à l'École Polytechnique. Un dossier comprenant un ou plusieurs textes relevant des domaines de la physique et/ou de la technologie est fourni au candidat, qui dispose de deux heures pour préparer un exposé de synthèse de 15 minutes environ, illustré éventuellement par la projection d'un petit nombre de transparents, et suivi d'un entretien de 25 minutes environ avec l'examineur, portant sur le contenu scientifique du dossier et sur la culture générale du candidat. Les sujets des dossiers soumis aux candidats sont choisis sans référence aux thèmes inscrits au programme des activités TIPE des classes préparatoires. L'épreuve permet d'apprécier l'aptitude des candidats à analyser le contenu de textes scientifiques en identifiant les problèmes posés et en examinant les solutions apportées, et à en faire une présentation synthétique. L'entretien permet de vérifier que le candidat a bien compris tous les aspects du thème proposé dans le dossier, en élargissant éventuellement le débat à un domaine scientifique ou technique plus vaste. Les qualités d'expression orale sont largement prises en compte dans la notation de l'épreuve.

E – 4 ÉPREUVES D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Ces épreuves auront lieu à l'École Polytechnique avant les épreuves orales. La nature des épreuves est la suivante :

- Natation (50 mètres nage libre) ;
- Course de vitesse (100 mètres pour les garçons, 80 mètres pour les filles) ;
- Course de fond (1000 mètres pour les garçons, 600 mètres pour les filles) ;

Les barèmes sont identiques à ceux utilisés pour les candidats des filières MP et PC qui sont publiés dans l'arrêté du 23 novembre 2001 modifié. Chaque épreuve est notée sur 20 et affectée du coefficient 5/3, soit un coefficient 5 pour l'ensemble des épreuves.

F - CLASSEMENT FINAL

À l'issue des épreuves orales, les candidats français sont classés en fonction du total des points obtenus en prenant en compte les épreuves écrites d'admissibilité et d'admission, les épreuves orales d'admission et les épreuves d'éducation physique et sportives. Il s'y ajoute éventuellement des majorations de 120 et 80 points qui remplacent les majorations de 50 et 30 points introduites pour l'admissibilité.

Les candidats étrangers sont classés sur une liste séparée.

G - ADMISSION

Le jury peut rayer de la liste d'admission finale tout candidat ayant obtenu une note inférieure ou égale à 2 sur 20 dans quelque épreuve que ce soit, ou à 10/100 pour les épreuves d'éducation physique et sportive.

Le jury fixe le rang du dernier candidat français et du dernier candidat étranger susceptible d'être admis.

Les candidats admis reçoivent fin juillet leur convocation et leur dossier d'accueil. La rentrée est prévue début septembre. Ils sont néanmoins tenus de respecter les modalités de la procédure d'appel commun aux écoles d'ingénieurs.

H - APTITUDE PHYSIQUE

L'admission d'un candidat n'est définitive qu'après constatation que son aptitude physique est conforme aux normes médicales fixées par le ministre de la défense. Cette constatation est faite par le médecin-chef de l'École : les candidats susceptibles d'être admis sont convoqués pour cette visite médicale en juillet via le site Web de l'École Polytechnique (<http://www.polytechnique.fr>).

Tout candidat qui a des doutes sur son aptitude peut demander avant ou pendant le concours l'avis du médecin-chef de l'École.

Les textes officiels spécifiques à l'École Polytechnique ainsi que toutes les dates concernant le déroulement des épreuves destinées aux admissibles sont consultables sur le site Internet de l'École Polytechnique (<http://www.polytechnique.fr/concours>).

**CONCOURS
ENS de CACHAN**

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

CONCOURS GROUPE PHYSIQUE TECHNOLOGIE

L'École Normale Supérieure de Cachan associe départements d'enseignement et laboratoires de recherche dont la plupart sont associés au CNRS. À l'issue de leur scolarité, les élèves peuvent opter pour une carrière d'enseignant-chercheur en université ou dans les grandes écoles, de chercheur dans les organismes de recherche, de professeur agrégé (PRAG) dans l'enseignement supérieur, de professeur du second degré nommé dans les classes d'enseignement post - baccalauréat (CPGE-BTS,...), de cadre supérieur dans des entreprises ou des administrations publiques, comme l'autorise le statut (1987) des élèves de l'école.

Pour obtenir davantage de renseignements sur l'école, la demande doit être adressée à :



ENS CACHAN
61 avenue du Président Wilson
94 235 CACHAN CEDEX
Téléphone : 01 47 40 20 78 - fax : 01 47 40 27 45 –
Mail : concours@conc.ens-cachan.fr –
site WEB : <http://www.ens-cachan.fr>

B - INSCRIPTION ET FRAIS DE DOSSIER

L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-1 – Constitution des dossiers

Pour être autorisés à s'inscrire aux concours PT, les candidats doivent pouvoir justifier, lors de l'admission à l'école, soit du baccalauréat soit d'un titre ou d'un diplôme admis en dispense ou équivalence de celui-ci.

Le candidat doit satisfaire aux conditions requises pour l'accès à la fonction publique fixées à l'article 5 de la loi du 13 juillet 1983 s'il est ressortissant d'un État membre de la communauté européenne (le candidat étranger qui remplit les conditions de titre peut faire acte de candidature, mais il ne pourra, en aucun cas, être nommé élève de l'école il sera élève hors cadre, à charge pour lui ou pour son gouvernement, d'acquitter ses frais de pension et de scolarité).

Aptitude physique

Le candidat doit satisfaire aux conditions requises pour l'accès à la fonction publique fixées à l'article 5 de la loi du 13 juillet 1983. Une visite médicale est obligatoire pour valider l'intégration à l'école. Cette visite est organisée par l'ENS à la rentrée.

B-2 – Engagement décennal

À son entrée à l'ENS de Cachan le candidat s'engage à exercer une activité professionnelle dans les services de l'État pendant dix ans au moins à dater de son admission dans l'école. Il signe un engagement décennal en même temps que son procès verbal d'installation en tant que fonctionnaire stagiaire.

B-3 – frais de dossier

Étudiant boursier	Étudiant non boursier
néant	Néant

C - ÉPREUVES ÉCRITES : *se reporter au tableau des coefficients en partie C.*

Pour les modalités de retrait de la convocation et le lieu de passage des épreuves écrites, se reporter aux pages communes de la présente notice.

Les épreuves de Français B (coeff 4) et de Langue vivante A (coeff 1) sont des épreuves écrites d'admission.

Les résultats d'admissibilité sont publiés sur : <http://www.banquept.fr> et <http://www.ens-cachan.fr>.

D - ÉPREUVES ORALES ET PRATIQUES D'ADMISSION

Ces épreuves se déroulent sur les sites de l'ENS de Cachan et d'ARTS ET MÉTIERS ParisTech (cf. tableau p 14).

L'épreuve de TIPE est l'épreuve nationale commune.

Toute absence injustifiée à une épreuve d'admission vaut exclusion du concours.

L'admission est prononcée en fonction des notes obtenues affectées des coefficients.

Les résultats d'admission sont publiés sur : <http://www.Banquept.fr> et <http://www.ens-cachan.fr>.

Gestion des appels et de l'intégration à l'école

Les candidats classés à l'ENS de Cachan sont appelés selon la procédure commune en fonction de leur classement, du nombre de places offertes et de leurs vœux préférentiels.

Les candidats appelés qui confirment définitivement leur admission (réponse OUI DEF sur l'interface SCEI) peuvent retirer un dossier de demande d'hébergement auprès du CROUS.

CONCOURS COMMUNS POLYTECHNIQUES

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les candidats au concours PT ne peuvent pas présenter, la même année, les autres concours communs polytechniques.

Demande de renseignements à adresser au :



Service des concours communs polytechniques
BP 44410
31405 TOULOUSE CEDEX 4

B - INSCRIPTION ET FRAIS DE DOSSIER

B - 1 Conditions d'inscription

- Aucune condition d'âge, de diplôme ni de scolarité n'est exigée.
- **Bonification** : Les candidats inscrits pour la première fois en 2^{ème} année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2009 bénéficient de 30 points à l'issue des épreuves orales.
- La procédure d'inscription figure en partie B de la brochure.

B - 2 Frais de dossier :

Les candidats boursiers et/ou pupilles de la nation ou pupille de l'État sont exonérés (sous réserve de fournir les pièces justificatives demandées).

	CANDIDATS NON BOURSIERS	CANDIDATS BOURSIERS
FRAIS DE DOSSIER	140 €	0 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES

La nature et les coefficients des épreuves écrites d'admissibilité sont indiqués au § 7-4 - partie C de la brochure.

D - ÉPREUVES ORALES

Les coefficients affectés au concours commun polytechnique PT sont indiqués page 16 de la brochure.

LANGUE VIVANTE FACULTATIVE :

Le choix de la langue vivante facultative doit répondre à deux critères :

- 1 - la langue obligatoire et la langue facultative doivent être distinctes**
- 2 - une des deux langues choisies doit obligatoirement être l'anglais.**

Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte dans le total des points des épreuves orales.

TIPE

Les concours communs polytechniques participent à l'épreuve commune de TIPE.

E - ADMISSION

E - 1 Dispositions générales

L'admission définitive dans une école est subordonnée à un examen pratiqué par le médecin assermenté de l'établissement et à l'issue duquel le candidat devra être reconnu indemne de toute affection ou infirmité incompatible avec l'exercice d'une fonction quelconque d'ingénieur.

E - 2 Liste des écoles recrutant sur le concours commun polytechnique PT

ÉCOLE	ADRESSE	tél.	Places susceptibles d'être offertes
École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques de Besançon (ENSMM)	26 Chemin de l'Épitahe - 25030 BESANCON CEDEX	03.81.40.27.00	45
École Nationale Supérieure d'Électronique, Informatique et Radiocommunications-MATMECA de Bordeaux (ENSEIRB-MATMECA)	1 Av. du Docteur Schweitzer - Domaine Universitaire - BP 99 - 33402 TALENCE	05.56.84.65.00	9
École Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Bourges (ENSI Bourges)	88 Boulevard Lahitolle – 18020 BOURGES CEDEX	02.48.48.40.00	12
École Nationale Supérieure des Ingénieurs des Études et Techniques d'Armement de Brest (ENSIETA Civil)	2 Rue François Verny - 29806 BREST CEDEX 9	02.98.34.88.00	13
École Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Caen (ENSICAEN)	6 Boulevard Maréchal Juin - 14050 CAEN CEDEX 4	02.31.45.27.50	10
Institut Supérieur d'Informatique, Modélisation et Applications de Clermont-Ferrand (ISIMA)	Complexe des Cézéaux - BP 10125 63173 CLERMONT-FERRAND	04.73.40.50.00	5
École Nationale Supérieure de Physique, Électronique Matériaux (Grenoble INP – Phelma)	INP Grenoble Minatech 3 parvis Louis Néel - BP 257 - 38 061 Grenoble Cedex 01	04.56.52.91.00	6
École Nationale Supérieure d'Informatique et de Mathématiques Appliquées (Grenoble INP – Ensimag)	681 rue de la Passerelle - Domaine Universitaire - 38402 Saint-Martin d'Hères Cedex	04.76.82.72.00	5
École Nationale Supérieure de l'Énergie, l'Eau et l'Environnement (Grenoble INP – Ense ³)	961 rue de la Houille Blanche - Domaine Universitaire BP 46 - 38402 Saint-Martin d'Hères Cedex	04.76.82.62.00	15
École Internationale du Papier, de la Communication Imprimée et des Biomatériaux (Grenoble INP – Pagora)	461 avenue de la Papeterie - BP 65 - 38402 Saint-Martin d'Hères Cedex	04.76.82.69.00	1
École Nationale Supérieure de Céramique Industrielle de Limoges (ENSCI)	47-73 Avenue Albert Thomas 87065 LIMOGES CEDEX	05.55.45.22.22	2
École Supérieur de Chimie, Physique, Electronique de Lyon - Électronique (CPE Lyon)	Domaine Scientifique de la Doua - 43 Bd du 11 Novembre 1918 - BP 2077 - 69616 VILLEURBANNE CEDEX	04.72.43.17.00	2
École Nationale Supérieure d'Électricité et de Mécanique de Nancy (ENSEM)	2 Avenue de la Forêt de Haye – 54516 VANDŒUVRE LES NANCY CEDEX	03.83.59.55.43	5
Supméca Paris	3 Rue F. Hainaut – 93407 SAINT OUEN CEDEX	01.49.45.29.00	12
Supméca Toulon	Place G. Pompidou – Maison des Technologies 83000 TOULON	04.94.03.88.00	3
École Nationale Supérieure de Mécanique et d'Aérotechnique de Poitiers (ENSMA)	1, Avenue Clément Ader - BP 40109 86961 FUTUROSCOPE-CHASSENEUIL CEDEX	05.49.49.80.80	5
École Supérieure d'Ingénieurs de Poitiers (ESIP)	40 Avenue du Recteur Pineau 86022 POITIERS CEDEX	05.49.45.37.19	8
École Nationale Supérieure d'Électrotechnique, d'Électronique, d'Informatique, d'Hydraulique et des Télécommunications de Toulouse (ENSEEIH)	2 Rue Charles Camichel – BP 7122 31071 TOULOUSE CEDEX 7	05.61.58.82.00	10
Institut Supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace de Toulouse (ISAE - formation ENSICA)	1 Place Emile Blouin - 31056 TOULOUSE CEDEX 5	05.61.33.80.80	2
École Nationale Supérieure d'Ingénieurs en Informatique, Automatique, Mécanique, Énergétique Électronique de Valenciennes (ENSIAME)	Le Mont Houy - 59313 VALENCIENNES CEDEX 9	03.27.51.12.02	21
		TOTAL	191

CONCOURS COMMUN ARCHIMÈDE (C.C. Archimède)

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le *concours commun Archimède* permet d'intégrer 27 écoles d'ingénieurs des universités appartenant au Groupe Archimède : ENSIM Le Mans, ESIEC Reims, ESIREM Dijon, ESIROI St Denis de La Réunion, ESIX Normandie Caen/Cherbourg, ESSTIN Nancy, ISAT Nevers, ISBS Créteil, ISEL Le Havre, ISIFC Besançon, ISITV Toulon, ISTIA Angers, ISTIL Lyon, ISTY Versailles, SuP Galilée Villetaneuse – et les 12 écoles du Réseau Polytech : Polytech'Annecy-Chambéry, Polytech'Clermont-Ferrand, Polytech'Grenoble, Polytech'Lille, Polytech'Marseille, Polytech'Montpellier, Polytech'Nantes, Polytech'Nice Sophia, Polytech'Orléans, Polytech'Paris Sud, Polytech'Paris UPMC et Polytech'Tours. Toutes sont des écoles publiques dépendant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, et reconnues par la Commission des Titres d'Ingénieur.

Ces formations sont caractérisées notamment par une spécialisation dans un grand domaine industriel ou technologique.

240 places sont proposées, couvrant de larges domaines industriels.

Pour obtenir davantage de renseignements, demander la documentation du concours à l'adresse suivante :



Concours Commun Archimède

BP 175 – 59653 VILLENEUVE D'ASCQ cedex

Tél 0 820 320 208 (n° indigo 0,118€/mn) ou de l'étranger +33 320 417 500 Fax +33 (0)320 417 501

mel : contact@archimede-groupe.org site web [http:// www.archimede-groupe.org](http://www.archimede-groupe.org)

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

Lors de la pré-inscription, vous choisissez 'Concours Commun Archimède'. Le choix des écoles et des spécialités sera exprimé au moment de la saisie de la liste de vœux pour l'affectation.

B-2 Frais de dossier :

Les droits propres au concours sont perçus directement par le service gestionnaire de la banque PT, au moment de la confirmation d'inscription (par carte bancaire ou par chèque). Ils sont de :

Étudiant boursier	Étudiant non boursier
35 €	70 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES : se reporter au tableau des coefficients en partie C

Le jury du Concours Commun Archimède définit une barre unique d'admissibilité.

Les candidats inscrits pour la première fois en deuxième année d'études supérieures après le baccalauréat bénéficient de 15 points de bonification à l'issue des épreuves écrites.

Parallèlement à la publication sur Internet des résultats, chaque candidat admissible doit impérativement, dès publication des résultats d'admissibilité, réserver un rendez-vous pour le passage de l'épreuve nationale de TIPE.

D - ÉPREUVES ORALES : pas d'autre épreuve orale que le TIPE.

E - TIPE : *épreuve commune de TIPE.*

Cette épreuve est affectée d'un coefficient 4. Il n'y a pas de bonification supplémentaire. Un candidat absent ou une note inférieure à un minimum fixé par le jury à cette épreuve, sont éliminatoires.

F - ADMISSION : *la procédure d'intégration est indiquée en partie E*

L'admission se calcule sur un total de 18 coefficients.

Le jury établit une liste d'admission classée, par spécialité.

Les résultats sont consultables sur Internet : www.archimede-groupe.org et www.polytech-reseau.org.

G - LISTE DES ÉCOLES DU CONCOURS et des SPÉCIALITÉS

ENSIM	École Nationale Supérieure d'Ingénieurs du Mans Rue Aristote - 72085 LE MANS Cedex 9 Tél : 02 43 83 35 93 – e-mail : ensim@univ-lemans.fr	Vibrations et Acoustique, Capteurs et Instrumentation, Micro-technologie, Métrologie optique, Mesures Industrielles, Informatique, systèmes temps réel et embarqués, interaction personnes systèmes, système d'information
ESIEC	École Supérieure d'Ingénieurs en Emballage et Conditionnement Esplanade Roland Garros - Technopôle Henri Farman - BP 1029 - 51686 REIMS CEDEX Tél : 03 26 91 85 66 mel : scol.esiec@univ-reims.fr	Domaines de l'emballage et du conditionnement
ESIREM	École Supérieure d'Ingénieurs de Recherche en Matériaux et InfoTronique 9, avenue Alain Savary, BP 47870 – 21078 DIJON Tél : 03 80 39 60 09 mel : esirem@u-bourgogne.fr	Matériaux, informatique-électronique
ESIROI	École Supérieure d'Ingénieurs Réunion Océan Indien 15, avenue René Cassin - B.P. 7151 – 97715 Saint-Denis Messag Cedex 9	Services des Télécommunications de l'Informatique et du Multimédia
ESIX	École Supérieure d'Ingénieur de l'Université de Caen Basse Normandie Rue Louis Aragon - BP 78 - 50130 CHERBOURG - OCTEVILLE Tél. : 02.33.01.42.00 mel : eic@unicaen.fr	Production industrielle (Cherbourg)
ESSTIN	École Supérieure des Sciences et Technologies de l'Ingénieur de Nancy – Service Concours 2, rue Jean Lamour – 54519 VANDOEUVRE-LES-NANCY cedex Tél : 03 83 68 50 50 mel : concours@esstin.uhp-nancy.fr	Automatique, Ingénierie des Réseaux et Systèmes, Bio-ingénierie médicale, Maintenance Industrielle, Industrie et Environnement, Matériaux et Structures, Mécanique des Fluides et Énergétique
ISAT	Institut Supérieur de l'Automobile et des Transports 49 Rue M ^{elle} Bourgeois - BP 31 - 58027 NEVERS Cedex Tél. : 03.86.71.50.00	Automobile, Transports
ISBS	Institut Supérieur des Biosciences de Paris Université Paris 12 Val de Marne Faculté de médecine - 8 rue du Général Sarrail - 94010 CRETEIL Cedex Tél. : 01.49.81.36.70	Biosciences, Bioinformatique-médicament, Bioimagerie-informatique, Biomécanique, Biomatériaux
ISEL	Institut Supérieur d'Études Logistiques Quai Frissard - B.P. 1137 - 76063 LE HAVRE Cedex Tél. : 02.32.74.49.00	Logistique, Echange de Données Informatisées

ISIFC	Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté 16, route de Gray - 25030 Besançon Cedex Tél : 03 81 66 66 90 mel : isifc@univ-fcomte.fr	sciences biologiques et médicales, sciences pour l'ingénieur
ISITV	Institut des Sciences de l'Ingénieur de Toulon et du Var Avenue Georges Pompidou - B.P. 56 – 83162 LA VALETTE DU VAR cedex / tél. 04.94.14.25.52 / 04.94.14.25.50	Ingénierie Marine Ingénierie des Matériaux Ingénierie des Télécommunications
ISTIA	Institut des Sciences et Techniques de l'Ingénieur d'Angers 62 avenue notre dame du lac - 49000 Angers / tél : 02.41.22.65.00	Génie des Systèmes Industriels
ISTIL	Institut des Sciences et Techniques de l'Ingénieur de Lyon Domaine scientifique de la Doua - 15 Boulevard Latarjet - 69622 Villeurbanne Cedex tél : 04 72 43 27 16 mel : istil@univ-lyon1.fr	Mécanique, Systèmes Industriels, Matériaux, Mathématiques Appliquées, Modélisation
ISTY	Institut des Sciences et des Techniques des Yvelines Bâtiment Buffon, 45, av. des Etats-Unis - 78035 Versailles Cedex Tel : 01 39 25 45 85 mel : administration@isty.uvsq.fr	Informatique
SuP Galilée	Institut Galilée Secrétariat de l'école d'ingénieurs 99 avenue Jean-Baptiste Clément - 93430 Villetaneuse Tel : 01 49 40 33.75 mel : arch.ispg@galilee.univ-paris13.fr	Télécommunications et Réseaux, Matériaux, Mathématiques Appliquées et Calcul Scientifique, Informatique, Mesures et Contrôle Qualité.

POLYTECH' Annecy-Chambéry	École polytechnique de l'Université de Savoie Domaine Universitaire BP 80439 74016 ANNECY le VIEUX Cedex tél. 04.50.09.66.00 mel : admission@polytech-savoie.fr www.polytech-savoie.fr	Environnement, Bâtiment, Énergie Instrumentation, Automatique, Informatique Mécanique, Matériaux
POLYTECH' Clermont-Ferrand	Institut des Sciences de l'Ingénieur de Clermont-Ferrand Complexe des Cézeaux - B.P. 206 - 63174 - AUBIÈRE Cedex tél. : 0 473 407 507 mel : admission@polytech-clermont.fr www.polytech-clermont.fr	Génie Civil Génie Électrique Génie Mathématique et Modélisation Génie Physique
POLYTECH' Grenoble	École polytechnique de l'université Grenoble 1 B.P. 53 - 38041 GRENOBLE cedex 9 tél. : 0 476 827 902 mel : admission@polytech-grenoble.fr www.polytech-grenoble.fr	Géotechnique Informatique Industrielle, Instrumentation Prévention des Risques Matériaux
POLYTECH' Lille	École polytechnique universitaire de Lille Cité Scientifique - 59655 VILLENEUVE D'ASCQ Cedex tél. : 0 328 767 300 mel : admission@polytech-lille.fr www.polytech-lille.fr	Géotechnique/Génie Civil Informatique et Statistique Informatique - Microélectronique - Automatique Mécanique Matériaux
POLYTECH' Marseille	École polytechnique universitaire de Marseille Institut Méditerranéen de Technologie (I.M.T.) Technopôle de Château-Gombert 13451 MARSEILLE Cedex 20 tél. : 0 491 054 436 mel : admission@polytech-marseille.fr www.polytech-marseille.fr	Génie Civil Génie Industriel, Informatique Mécanique Énergétique Microélectronique et Télécommunications
POLYTECH' Montpellier	École polytechnique universitaire de Montpellier Place Eugène Bataillon - 34095 MONTPELLIER Cedex 5 tél. : 0 467 143 165 mel : admission@polytech-montpellier.fr www.polytech-montpellier.fr	Électronique Robotique, Informatique Industrielle Énergies renouvelables Mécanique

POLYTECH' Nantes	École polytechnique de l'université de Nantes Rue Christian Pauc – B. P. 50609 44306 NANTES Cedex 3 tél. : 0 240 683 107 mel : admission@polytech-nantes.fr www.polytech-nantes.fr	Électronique et technologies numériques, Génie Civil Génie Électrique, Informatique Industrielle Thermique Énergétique, Matériaux
POLYTECH' Nice Sophia	École polytechnique de l'université de Nice Sophia Antipolis 930 route des Colles - BP 145 06903 SOPHIA ANTIPOLIS cedex tél. 04.92.96.50.50 mel : admission@polytech-nicesophia.fr www.polytech-nicesophia.fr	Électronique Informatique Mathématiques Appliquées et Modélisation
POLYTECH' Orléans	École polytechnique de l'Université d'Orléans – Service Concours 8 rue Léonard de Vinci – 45072 ORLÉANS CEDEX 2 tél : 0 238 417 052 mel : admission@polytech-orleans.fr www.polytech-orleans.fr	Écotecnologies électroniques et Optique Génie Civil, Géosciences, Environnement Mécanique, Matériaux, Énergétique
POLYTECH' Paris Sud	École polytechnique de l'Université Paris-Sud (Paris 11) Maison de l'ingénieur, bât.620 - Université Paris-Sud - 91405 Orsay cedex Tel : 01 69 33 86 00 mel : cycleingenieur@ifips.u-psud.fr www.polytech-parissud.fr	Électronique et Systèmes embarqués Informatique Matériaux Optronique
POLYTECH' Paris UPMC	École polytechnique universitaire Pierre et Marie Curie (Paris 6) 4 Place Jussieu - Case courrier 135 - 75252 PARIS cedex 05 tél. 01.44.27.73.13 mel : admission@polytech-parisupmc.fr www.polytech-parisupmc.fr	Électronique, Informatique, Systèmes embarqués Matériaux (chimie) Robotique Sciences de la Terre
POLYTECH' Tours	École polytechnique de l'université de Tours 64 avenue Jean Portalis 37200 Tours tél.: 0 247 361 418 mel : admission@polytech-tours.fr www.polytech-tours.fr	Génie de l'Aménagement Électronique, Énergie Électrique Informatique Mécanique, Conception de Systèmes

**CONCOURS COMMUN des ÉCOLES DES MINES
d'ALBI, ALES, DOUAI, NANTES**

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les Écoles des Mines d'Albi, Alès, Douai, Nantes - *membres du GEM (Groupe des Écoles des Mines)* - forment des ingénieurs généralistes avec un choix d'options dans les domaines : Environnement, Matériaux, Génie des Procédés, Énergétique, Informatique, Automatique, Productique, Génie Civil, Génie Industriel. Depuis 1998, l'admission des élèves des classes de SPE s'effectue directement en deuxième année des Écoles des Mines.

Pour obtenir davantage de renseignements,

la notice du concours est disponible sur le site : www.mines.net, ainsi qu'à l'adresse suivante

**Secrétariat des Concours Communs des Écoles des Mines
d'Albi, Alès, Douai, Nantes**

BP 10704 - 59507 DOUAI Cedex
Tél. 03 27 71 26 26 - Fax 03 27 71 29 82
e-mail : concours@ensm-douai.fr

Les brochures de présentation de chaque école sont disponibles aux adresses suivantes :

Écoles	places offertes (à titre indicatif)
 École des Mines d'ALBI , Direction des Études – Service Admissions Route de Teillet - 81013 ALBI CT Cedex 09 Tél.: 05-63-49-30-45 ; Fax : 05-63-49-30-99 e-mail admissions@mines-albi.fr ; site : www.mines-albi.fr	8
 École des Mines d'ALÈS , Équipe Admissions 6, Avenue de Clavières - 30319 ALÈS Cedex Tél. : 04-66-78-50-98 ou 50-57 ; Fax : 04-66-78-50-34 e-mail admissions@mines-ales.fr ; site : www.mines-ales.fr	14
 École des Mines de DOUAI , Service Admissions 941, rue C. Bourseul - B.P. 10838 ; 59508 DOUAI Cedex Tél. : 03-27-71-20-27 ; Fax : 03-27-71-25-25 e-mail admissions@ensm-douai.fr ; site : www.ensm-douai.fr	13
 École des Mines de NANTES , Service Admissions 4 rue Alfred Kastler – BP 20722 ; 44307 NANTES Cedex 3 Tél. : 02-51-85-81-45 ; Fax : 02-51-85-81-29 e-mail admissions@emn.fr ; site : www.mines-nantes.fr	5
Total places	40

B - INSCRIPTIONS et FRAIS de DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-2 Frais de dossier

Étudiant boursier	Étudiant non boursier
53 €	53 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES : se reporter au tableau des coefficients en partie C

Les résultats d'admissibilité se feront sur le site Internet www.mines.net.

Aucune bonification de points n'est accordée.

D - ÉPREUVES ORALES

Le secrétariat du concours commun des Écoles des Mines organise les épreuves orales d'admission spécifiques du 21 juin au 16 juillet 2010 (durée des épreuves : un jour, en région parisienne).

Les candidats déclarés admissibles seront informés des modalités sur le site Internet.

L'oral comporte quatre épreuves obligatoires :

- Mathématiques,
- Sciences Industrielles,
- Langue vivante (anglais, allemand ou espagnol),
- Entretien avec un jury.

Aucune bonification de points n'est accordée.

E - TIPE : Pas d'épreuve de TIPE

F - ADMISSION : la procédure d'intégration est indiquée en partie E

Les conditions d'admissibilité et d'admission figurent dans la notice 2010 du Concours SPE des Ecoles des Mines d'Albi, Alès, Douai, Nantes.

Concours FESIC Prépa

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Dix grandes écoles d'ingénieurs de la FESIC (Fédération d'Écoles Supérieures d'Ingénieurs et de Cadres) organisent chaque année un concours commun. Appartenant à la Conférence des Grandes Écoles, elles forment plus de 1000 ingénieurs chaque année dans toutes les disciplines des sciences de l'ingénieur. Leurs diplômes sont habilités par la Commission des Titres d'Ingénieur. Ces grandes écoles, qui ont la force d'un réseau, proposent un accompagnement personnalisé de leurs étudiants vers les métiers de leur choix. En effet, leur pédagogie repose sur des valeurs essentielles :

- la formation des élèves vers un métier, avec une prise en compte déterminante de la dimension internationale et avec un objectif d'insertion professionnelle réussie,
- une adéquation des formations aux attentes du monde économique, grâce à une étroite collaboration avec les entreprises tout au long du cursus,
- une attention marquée aux valeurs humaines : l'ouverture d'esprit et le respect des autres, l'esprit d'initiative et le travail en équipe, la capacité à s'intégrer et la solidarité...

La brochure de présentation générale de l'ensemble des écoles du Concours FESIC Prépa est disponible dans les secrétariats des lycées et peut être obtenue sur simple demande par Internet : www.fesic.org ou par courrier :



Secrétariat de la FESIC,
35 rue de la Bienfaisance - 75008 Paris

Une documentation plus complète de chaque école peut être demandée directement à chacune d'elles.

B - INSCRIPTIONS et FRAIS DE DOSSIER

L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

Le choix des écoles se fait au moment de l'inscription.

L'inscription au concours FESIC Prépa vaut candidature pour les Dix écoles.

Les droits de dossier propres au Concours FESIC Prépa sont perçus directement par le service gestionnaire de la banque PT, au moment de la confirmation d'inscription (par carte bancaire ou par chèque bancaire ou postal). Ils sont les suivants, quel que soit le nombre d'écoles que le candidat choisit parmi les 10 :

Non Boursiers	Boursiers
50 €	25 €

C - ÉPREUVES - ADMISSIBILITE - ADMISSION

Les épreuves écrites retenues par le Concours FESIC Prépa ainsi que leurs coefficients sont indiqués dans la partie C de cette brochure.

À la suite des épreuves écrites, chaque jury d'école établit une liste d'admissibilité. Chaque candidat déclaré admissible par une école est convoqué par elle à un entretien qui se déroule dans ses locaux, devant un jury pouvant réunir enseignants et cadres des entreprises.

Les coefficients sont les suivants :

	ECAM-Lyon	ECAM-Rennes Louis de Broglie	EPMI	ESAIP	ESEO	HEI	ISEN Brest	ISEN Lille	ISEN Toulon	ISEP
Entretien	5 (pour chacune des écoles)									

L'appel dans les écoles se fait selon la procédure commune d'intégration décrite en partie E de cette brochure.

Les Dix écoles du Concours FESIC Prépa sont les suivantes :

École	Nom et coordonnées	Places offertes
ECAM Lyon	École Catholique d'Arts et Métiers 40, montée Saint-Barthélémy – 69321 LTON Cedex 05 Tél : 04 72 77 06 00 – Fax : 04 72 77 06 11 – www.ecam.fr	3
ECAM Rennes	ECAM Rennes - Louis de Broglie Campus de Ker Lann – Contour Saint Exupéry – 35170 BRUZ Tel : 02.99.05.84.00 – Fax : 02.99.05.84.19 – www.ecole-debroglie.fr	13
EPMI	École Supérieure d'Ingénieurs en Génie Electrique, Productique et Management Industriel - <i>Groupe ECAM</i> . 13, boulevard de l'Hautail - 95092 Cergy-Pontoise Cedex Tél : 01 30 75 60 48 - Fax : 01 30 75 60 41 - www.epmi.fr	8
ESAIP	École Supérieure Angevine d'Informatique et de Productique 18 rue du 8 mai 1945- BP 80022 49124 Saint-Barthélemy d'Anjou Cedex Tél : 02 41 96 65 10- Fax : 02 41 96 65 11 - www.esaip.org	8
ESEO	Grande École d'Ingénieurs Généralistes 4, rue de la Boulaye – BP 30926 – 49009 ANGERS Cedex 01 Tel : 02.41.86.67.67 – Fax : 02.41.87.99.27 – www.eseo.fr	5
HEI	Hautes Études d'Ingénieur 13, rue de Toul – 59046 LILLE Cedex Tel : 03.28.38.48.58 – Fax : 03.28.38.48.04 – www.hei.fr	15
ISEN-Brest	Institut Supérieur de l'Électronique et du Numérique - Brest 20, rue Cuirassé Bretagne – CS 42807 – 29228 BREST Cedex 2 Tel : 02.98.03.84.00 – Fax : 02.98.03.84.10 – www.isen.fr	5
ISEN-Lille	Institut Supérieur de l'Électronique et du Numérique - Lille 41, boulevard Vauban – 59046 LILLE Cedex Tel : 03.20.30.40.50 – Fax : 03.20.30.40.51 – www.isen.fr	5
ISEN-Toulon	Institut Supérieur de l'Électronique et du Numérique - Toulon Quartier Mayol – Place Georges Pompidou – 83000 TOULON Tel : 04.94.03.89.50 – Fax : 04.94.03.89.51 – www.isen.fr	5
ISEP	Institut Supérieur d'Électronique de Paris 28, rue Notre-Dame des Champs – 75006 PARIS Tel : 01.49.54.52.00 – Fax : 01.49.54.52.01 – www.isep.fr	10

Informations spécifiques :

Pas de bonification. Toute note inférieure ou égale à 5/20 est examinée par le jury et peut être éliminatoire. Les candidats ayant obtenu un total de points supérieur à la barre fixée par chaque école sont dispensés des épreuves orales. Les candidats admissibles sont invités à contacter chaque école pour fixer leur date de passage d'entretien.

Spécialités et/ou mots clés :

- Ingénieurs généralistes en Technologies de l'Information et de la Communication, Électronique, Informatique, Télécoms et Réseaux, Microélectronique, Nanotechnologies, Automatique, (ESEO, ISEN Brest, ISEN Lille, ISEN Toulon, ISEP, ESAIP)
- Ingénieurs dans tous secteurs chimie, pharmacie, cosmétiques et environnement (ESCOM)
- Ingénieurs généralistes dans domaines très larges : Bâtiment Travaux publics, Chimie, Conception Mécanique, Technologies de l'Information, Organisation et management des entreprises (HEI), Energie et Génie électrique (HEI- EPMI), Productique, Génie Mécanique, Génie Electrique, Informatique et Matériaux (ECAM), Environnement et sécurité (ESAIP).

Pédagogie commune à ces écoles fondée sur l'accompagnement des élèves vers un métier, une étroite collaboration avec les entreprises tout au long du cursus, une attention marquée aux valeurs humaines (ouverture d'esprit, travail en équipe, solidarité).

CONCOURS 3 IL

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

3iL, créé depuis plus de 20 ans par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Limoges, offre une large palette de domaines d'approfondissement autour de **l'informatique** : bases de données, réseaux, développement, systèmes embarqués, réseaux à haut débit, synthèse d'image, Internet, sécurité informatique, réseaux mobiles et multimédia...

Les diplômés sont immédiatement opérationnels grâce à la participation de professionnels dans la formation et aux 6 mois de stage de fin d'études.

3iL a une trentaine d'accords internationaux pouvant aboutir à des doubles diplômes, Master et Doctorat

3iL offre un large choix de destinations pour effectuer une mobilité internationale : Angleterre, Irlande, Québec, Espagne, Allemagne, Danemark, Europe de l'Est, Vietnam...

Au cours de son cursus l'étudiant devra effectuer au moins un séjour à l'étranger et pourra choisir parmi de nombreux types de mobilité à chaque année d'étude :

- stage financé en Europe ou hors-Europe (1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année),
- séjour linguistique d'un ou deux mois en partenariat avec les universités de Dublin en Irlande ou de Staffordshire en Angleterre (1^{ère} et 2^{ème} année),
- séjour académique de 6 mois en Europe chez l'un de nos 17 partenaires Universitaire Erasmus (2^{ème} et 3^{ème} année), au Brésil ou en Argentine.
- année de césure pour études ou expérience professionnelle à l'étranger (entre la 2^{ème} et 3^{ème} année),
- Double diplômes (3^{ème} année) avec l'université du Québec à Chicoutimi (DESS Informatique), l'université du Québec à Trois-Rivière (Dess mathématiques et informatique), l'université du Québec en Outaouais (Master International de management de projets), l'université ETS de Montréal (Master informatique) ou Staffordshire University (Master of science Forensic computing or Mobile computer systems).

3iL propose le même diplôme par la voie de l'apprentissage à Limoges (15 places) et à Rodez (43 places). Dans ce cas la scolarité est gratuite et l'apprenti est rémunéré.

3iL propose 12 places aux élèves de la filière PT.

Pour obtenir plus de renseignements, demandez-nous la brochure de l'école et les documents de présentation :

3iL

43 Rue Sainte Anne – BP 834

87015 LIMOGES CEDEX

Tél : 05 55 31 67 29 – Fax : 05 55 06 30 16

Web : <http://www.3il.fr> – e-mail : e3il@3il.fr



B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-2 Frais de dossier :

Étudiant boursier	Étudiant non boursier
20 €	40 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES : *se reporter au tableau des coefficients en partie C*

Les candidats en "3/2" pour la première fois en 2^{ème} année d'études supérieures après le baccalauréat, bénéficient de 20 points de bonification. À l'issue des épreuves écrites, les candidats premiers du classement peuvent être déclarés admis par le jury et donc dispensés de l'épreuve orale.

D - ÉPREUVES ORALES

Les candidats déclarés admissibles à l'issue des épreuves écrites reçoivent un courrier les informant de la procédure à suivre pour leur inscription à un entretien organisé par 3iL à Paris, Limoges ou Toulouse du 18 juin au 18 juillet 2010. Inscriptions obligatoires par Internet à l'adresse : <http://inscriptions.3il.fr> à partir du 1^{er} juin 2010

L'entretien (coefficient 15) dure 20 mn, devant un jury formé d'un représentant de la direction, un professeur et un élève. Le candidat dispose de 20 mn pour préparer un exposé de synthèse sur un sujet scientifique ou d'actualité. Les sujets sont tirés au sort avant l'épreuve. Pendant l'entretien, l'étudiant dispose de 5 mn pour se présenter, 10 mn pour la question d'actualité et 5 mn d'échange libre avec le jury.

E - TIPE : pas d'épreuve commune TIPE.

F - ADMISSION : la procédure d'intégration est indiquée en partie E

CONCOURS ECE

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Fondée en 1919 et reconnue par l'État, l'ECE (Ecole Centrale d'Electronique) est située **en plein cœur de Paris**. Elle a formé près de 5 000 ingénieurs et est membre de la Conférence des Grandes Écoles (CGE) ainsi que de l'Union des Grandes Écoles Indépendantes (UGEI). Ses promotions comptent aujourd'hui environ 300 élèves ingénieurs.

L'ECE est une école généraliste à dominante High Tech. Largement tourné vers les besoins des entreprises, l'enseignement fait une part importante aux cours dispensés par des professionnels, aux projets en équipe et aux stages en entreprises (13 mois de stages au total, en France ou à l'étranger) et à la formation humaine et professionnelle (gestion, communication, etc.)

Spécialités et/ou mots clés : Informatique - Systèmes Embarqués - Télécommunications - Réseaux - Électronique - Médias numériques – **Transport et Mobilité** - **Automobile** – Robotique - **Finance** Quantitative – **Santé et technologies** – **Energie**, environnement et technologies - **Bâtiments** numériques et durables – Sécurité des Systèmes d'Information - Réseaux Haut Débit – Wireless technologies - Internet professionnel - **Nanotechnologies** -

Approche métier : Ingénierie d'affaires - Métiers du Conseil - Entrepreneuriat – International – Recherche et développement – Management d'une association.

La dimension internationale est très développée. Possibilité de suivre les 2 dernières années en sections internationales enseignées en anglais. Séminaire de Global Management à University of California, Irvine (USA) pour tous les élèves de dernière année. Plus de 40 % d'entre eux effectuent la dernière année à l'étranger au sein de l'une des 36 universités étrangères partenaires (Europe, Asie, USA, Amérique latine, Afrique). **17 doubles diplômes** possibles : 10 Master of Science au sein d'une université étrangère et 7 Master en France à Paris VI (Jussieu), Paris XI (Orsay) ou au CNAM.

À travers les différents choix offerts aux élèves c'est **plus de 100 cursus différents** qui sont possibles.

Le salaire moyen à l'embauche des diplômés de la promotion 2008 s'élève à 37,5 K€ bruts annuels.

L'ECE propose 15 places aux élèves de la filière PT.

L'ECE dispose d'une filière en apprentissage et propose des bourses internes ainsi que des bourses d'entreprises.

Pour obtenir une documentation détaillée de l'école ou tout renseignement utile, les candidats peuvent s'adresser à :



**ECE - École Centrale d'Électronique -
Immeuble Pollux
37 quai de Grenelle – CS 71520 – 75725 Paris Cedex 15
Tél. 01.44.39.06.00 - Fax 01.42.22.59.02 - contact@ece.fr - www.ece.fr**

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 *L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.*

B-2 Frais de dossier :

Étudiant boursier	Étudiant non boursier
15 €	25 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES : *se reporter au tableau des coefficients en partie C*

D - ÉPREUVES ORALES

À l'issue des épreuves écrites, chaque candidat admissible est convoqué à un entretien spécifique, coefficient 10, organisé par l'ECE dans ses locaux. Les candidats sont invités courant juin à choisir la date de passage de leur entretien. L'entretien a pour objectif d'évaluer les candidats sur des critères de personnalité (ouverture d'esprit, communication, aptitude à l'action,...) et de motivation (goût pour les sciences et l'innovation, projet personnel,...).

E - TIPE : *pas d'épreuve commune de TIPE*

F - ADMISSION : *la procédure d'intégration est indiquée en partie E*

Toute note inférieure ou égale à 5/20 peut être éliminatoire et entraîne une délibération du jury.

CONCOURS EIGSI La ROCHELLE

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Reconnue par l'État et habilitée par la Commission des Titres d'Ingénieurs depuis sa création, l'École d'Ingénieurs en Génie des Systèmes Industriels (EIGSI) est située à La Rochelle au sein d'un campus moderne. Membre de la Conférence des Grandes Écoles (CGE), et de l'Union des Grandes Écoles Indépendantes (UGEI), l'EIGSI La Rochelle est également membre fondatrice du réseau IngéFrance, composée d'écoles généralistes.

L'objectif majeur de l'EIGSI est de délivrer à ses étudiants une formation scientifique, économique et humaine, en adéquation permanente avec les besoins des entreprises. Cette formation généraliste a pour but de rendre le jeune diplômé rapidement opérationnel dès son insertion professionnelle, mais également de lui fournir les capacités à évoluer dans l'exercice de ses fonctions, et ce, tout au long de sa carrière. Les fonctions concernées appartiennent aux domaines de la recherche, des études, de la conception, de l'industrialisation, de la production, de l'exploitation et de la commercialisation.

Les ingénieurs EIGSI sont amenés à spécifier, concevoir, intégrer, valider et produire des produits, des systèmes ou des services, à caractère complexe et à forte valeur ajoutée technologique, et qui requièrent la mise en réseau de multiples compétences

Sur la base d'un tronc commun généraliste, 6 dominantes sont proposées en fin de cursus :

- Bâtiment et Travaux Publics
- Conception des Systèmes Mécaniques
- Energie et Environnement
- Intégration des Réseaux et des Systèmes d'Information
- Management et Ingénierie des Systèmes Industriels
- Mécatronique

De multiples possibilités sont offertes aux étudiants pour personnaliser leur cursus (semestre d'études à l'international au sein d'un des 35 partenaires, cursus bi diplômant en France ou à l'Étranger, expérience en entreprises à travers 4 stages, mobilité au sein du réseau IngéFrance, année d'immersion en entreprise, diplôme double compétence en Management Industriel en partenariat avec Sup de Co La Rochelle, ...)

Pour obtenir une documentation détaillée de l'école ou tout renseignement, les candidats peuvent s'adresser à :



École d'Ingénieurs en Génie des Systèmes Industriels
26, rue de Vaux-de-Foletier – 17041 La Rochelle Cedex 1
Tél : 05 46 45 80 05 – Fax : 05 46 45 80 10
www.eigsi.fr - e-mail : admissions@eigsi.fr

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 *L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.*

B-2 Frais de dossier :

Étudiant boursier	Étudiant non boursier
15 €	30 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES : *se reporter au tableau des coefficients en partie C de la brochure*

D - ÉPREUVES ORALES

Dès parution des résultats, les candidats admissibles sont convoqués aux épreuves orales organisées à l'EIGSI, à La Rochelle, à une des dates suivantes : le 23 ou 28 juin 2010 - 5 ou 7 juillet 2010.

E - TIPE : *pas d'épreuve commune de TIPE*

F - ADMISSION : *la procédure d'intégration est indiquée en partie E de la brochure*

CONCOURS EFREI

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'Ecole Française d'Electronique et d'Informatique (EFREI), créée en 1936, est un établissement privé (association loi 1901) membre de la Conférence des Grandes Ecoles (CGE) et de l'Union des Grandes Ecoles Indépendantes (UGEI). L'EFREI est habilitée par la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI) à délivrer le diplôme d'ingénieur depuis 1957. Comptant 300 élèves en moyenne par promotion, l'Ecole a formé près de 7 000 ingénieurs, dont 6000 environ sont encore en activité en France et à l'international. L'EFREI forme des ingénieurs dans les technologies de l'information et propose plusieurs filières : **Informatique & Finance, Systèmes d'Information, Information Systems (tous les enseignements en anglais), Télécoms & Réseaux, Ingénierie Logicielle, Images & Réalité Virtuelle, Robotique, Ingénieur-Manager (en partenariat avec Audencia Nantes)**.

Le programme d'enseignement, à partir du niveau bac+2, consiste en une année généraliste L3 (équivalent *bachelor* à l'international) suivie de deux années « master » (M1 et M2, cycle ingénieur), à l'issue desquelles est délivré le diplôme d'ingénieur. Chaque année se conclut par un stage, d'où une expérience professionnelle de 14 mois sur l'ensemble du cursus, dont 10 mois minimum en cycle ingénieur.

Parallèlement à une formation scientifique et technique fondamentale, **l'EFREI consacre 1/3 de ces enseignements à la formation du futur manager** : management et communication, parcours optionnels (entrepreneur, ingénieur d'affaires, business intelligence – en anglais -, ingénieur à l'international, e-business...), partenariats avec les Grandes Ecoles de Management Audencia Nantes et EM Grenoble (doubles diplômes) ; **maillage fort à l'international** : séjour à l'étranger obligatoire en 3^{ème} année, 61 partenariats, 22 doubles diplômes, cursus de 3 mois à Ohio State University en partenariat avec Audencia Nantes, 1 programme de MBA à University of Mary (USA). Les années M1 et M2 reposent majoritairement sur des études de cas et des projets permettant de fusionner des compétences métiers, techniques et managériales.

Située sur ligne 7 du métro parisien, l'EFREI est à **15 minutes du cœur de Paris**, notamment de la station Châtelet-Les Halles.

Pour obtenir plus de renseignements, adressez-vous directement à l'Ecole d'Ingénieur :



EFREI – Ecole Française d'Electronique et d'Informatique -
30-32 Avenue de la République - 94815 Villejuif Cedex
Tél. 01 46 77 64 67 – Fax 01 46 77 65 77 - efrei.fr - concours-e3a-pt@efrei.fr

B - INSCRIPTION ET FRAIS DE DOSSIER

B-1 *L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.*

B-2 Frais de dossier :

Boursiers	Non boursiers
15 €	25 €

C – ÉPREUVES ÉCRITES : *se reporter au tableau des coefficients en partie C*

D - ÉPREUVES ORALES : épreuve orale spécifique à l'EFREI ; toutefois, les candidats déclarés grands admissibles seront invités à venir nous rencontrer sur le campus de l'école à une date qui sera définie.

E - TIPE : *pas d'épreuve commune de TIPE.*

F - RÉSULTATS ET ADMISSION : *la procédure d'intégration est indiquée en partie E*

Le jury de l'EFREI établit par ordre de mérite la liste des candidats qui peuvent bénéficier de la procédure centralisée d'appel, le classement sera envoyé par courrier aux candidats. En outre, les résultats d'admissibilité ainsi que le classement seront disponibles sur le site Internet de l'EFREI. **Bourses d'Excellence pour les Grands Admis et Bourses d'entreprise pour les meilleurs classés.**

CONCOURS EIPC

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Membre de l'Union des Grandes Écoles Indépendantes (U.G.E.I.), reconnue par l'État et habilitée par la Commission des Titres d'Ingénieur, l'E.I.P.C. forme des **Ingénieurs Généralistes dans les domaines de la Productique**.

Notre volonté est de : « Former à **vie** des ingénieurs pluridisciplinaires de **haut niveau**, avec et pour les **entreprises** ».

L'enseignement s'articule autour de trois volets : Sciences et Techniques de l'Ingénieur abordant les domaines de la Mécanique, des Matériaux, du Procédés, de l'Automatique et de l'Informatique, Management Industriel détaillant les concepts d'organisation et de gestion industrielle et présentant la gestion de projet et la Formation Humaine et Économique.

Soucieux de la qualité de l'enseignement, l'EIPC privilégie des promotions à taille humaine. Nous nous attachons à ce que votre passage à l'EIPC soit une réussite tant sur le plan académique que sur le plan humain.

Dès la 3^{ème} année du Cycle Ingénieur, en fonction de leur projet professionnel, **les étudiants choisissent de suivre 6 modules aux choix dans les 3 dominantes suivantes :**

- Les Sciences et Techniques de l'Ingénieur : **Automatique** : Vision Industrielle, Robotique, Automatismes, Supervision, Régulation, Robotique mobile, Énergie renouvelable, Traitement d'images, Génie Nucléaire et Maintenance Nucléaire – **Traitement de l'eau (Procédés)** : Mécanique des fluides, Génie des réacteurs, Énergétique industrielle, Chimie de l'environnement, Traitement des eaux et déchets, Risques et sécurité des installations industrielles et Développement durable - **Informatique** : HTML, PHP...
- **Management industriel** : Qualité, gestion de projet, création d'entreprises, QSE...
- **Formation Humaine et Économique** : Management, ressources humaines, communication et développement personnel

À l'EIPC, les élèves doivent suivre deux langues étrangères (Anglais et Allemand ou Espagnol ou Chinois). Les élèves réalisent au maximum 13 mois de stages en entreprises.

Pour obtenir davantage de renseignements et demander la brochure de présentation complète de l'école, merci de vous adresser aux coordonnées suivantes :



EIPC - Ecole d'Ingénieurs du Pas-de-Calais

La Malassise

BP60 039 – 62967 LONGUENESSE CEDEX

Tél. 03.21.38.85.10 Fax. 03.21.38.85.05

e-mail : contact@eipc.fr

site Web : www.eipc.fr

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 *L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.*

B-2 Frais de dossier :

Étudiant boursier	Étudiant non boursier
15 €	25 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES : *se reporter au tableau des coefficients en partie C*

Les résultats sont publiés sur le serveur web de l'école à l'adresse www.eipc.fr

D - ÉPREUVES ORALES

Les candidats admissibles à l'oral sont convoqués par courrier.

L'entretien de motivation a lieu au **Lycée Janson de Sailly – Paris 16** du **28 juin au 2 juillet 2010** ou à l'EIPC du **6 au 8 juillet 2010**. Il se déroule sur une demi-journée. Pas de bonification, le jury peut fixer une note éliminatoire à l'épreuve.

E - TIPE : *pas d'épreuve commune de TIPE.*

F - ADMISSION : *la procédure d'intégration est indiquée en partie E*

Selon les résultats des notes d'écrit et d'oral, les candidats sont classés sur des listes par spécialité. Les résultats sont consultables sur le site web de l'école et notifiés par écrit à chaque candidat ayant participé à l'ensemble des épreuves.

CONCOURS EISTI

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Membre de la Conférence des Grandes écoles, l'EISTI forme dans ses deux campus de Cergy et de Pau des ingénieurs en génie informatique et en génie mathématique. Les élèves ingénieurs acquièrent un savoir progressivement spécialisé : après une année de tronc commun, ils choisissent leur spécialité puis au bout d'un an, l'une des options desservies par celle-là. Tout au long de la formation une importance particulière est accordée au management et à la communication. Les stages en entreprise (5 mois en 2^{ème} année et 5 mois en 3^{ème} année) aboutissent fréquemment à un CDI avant même l'obtention du diplôme. Doubles-diplômes étrangers (MBA, MSC) et Masters en partenariat avec certaines Universités et Écoles de management sont également accessibles en 3^{ème} Année.

Pour obtenir davantage de renseignements, télécharger la plaquette sur le site www.eisti.fr ou la demander aux adresses suivantes :



Campus de Cergy	Campus de Pau
EISTI Service Concours Avenue du parc 95011 Cergy-Pontoise Tél. : 0134251014 Mel : concours-cergy@eisti.fr	EISTI Service Concours 26, avenue des Lilas 64062 PAU Cedex 9 Tél. : 0559148530 Mel : concours-pau@eisti.fr

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-2 Frais de dossier :

Étudiant boursier	Étudiant non boursier
15 €	20 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES :

se reporter au tableau des coefficients en partie C.

Le jury fixe une barre d'admissibilité. Il peut aussi déclarer des candidats grands admissibles. Les résultats des épreuves écrites seront envoyés par courrier et publiés sur le site internet de l'EISTI (www.eisti.fr).

D- ÉPREUVES ORALES

Convocation : Chaque candidat est convoqué individuellement par l'EISTI aux épreuves orales.

Epreuves : Les épreuves orales auront lieu dans les locaux de l'EISTI, à Cergy ou à Pau, **du 21/06/2010 au 13/07/2010**. L'épreuve se déroule sous forme d'un entretien avec un jury composé de deux enseignants de l'EISTI et d'un représentant du milieu de l'entreprise. Cet entretien commence par l'étude d'un texte et se poursuit par la présentation par le candidat de son parcours et de ses objectifs. L'objectif de cet entretien est de permettre au jury d'évaluer les aptitudes et les motivations du candidat pour le métier d'ingénieur en sciences du traitement de l'information.

Seront prises en compte pour l'admission les notes de l'écrit avec un total de 25 coefficients et la note de l'épreuve orale avec un coefficient de 25.

Résultats : le jury du concours EISTI fixe la barre d'admission. Les résultats seront envoyés par courrier et publiés sur le site internet de l'EISTI (www.eisti.fr)

E - ADMISSION : *la procédure d'intégration est indiquée en partie E*

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'École Nationale d'Ingénieurs du Val de Loire, implantée à BLOIS, est une école **publique** créée en 1993 et habilitée par la Commission des Titres d'Ingénieur ; elle a rejoint le réseau des Écoles Nationales d'Ingénieurs (700 diplômés par an) en 2006.

Elle forme des ingénieurs **généralistes polyvalents** destinés à l'industrie, qui trouvent très rapidement leur place, principalement dans des grands groupes internationaux, en conception (R & D), fabrication, maintenance, achats, logistique, management des hommes, méthodes, sûreté de fonctionnement, environnement....

La formation s'appuie sur une triple compétence scientifique et technique : génie mécanique, génie électrique et informatique industrielle, génie des systèmes industriels. Une large place est faite à la communication, en français et en langue étrangère. **Plusieurs stages d'une durée totale d'un an** ainsi qu'une **expérience à l'étranger** permettent de plus aux jeunes ingénieurs de l'ENI du Val de Loire d'être immédiatement opérationnels à la sortie de l'École.

Six options sont offertes en dernière année : 2 en Sûreté de Fonctionnement (pour les Systèmes Industriels S.I., pour l'Automobile et les Transports A.T.); 2 en Production et Méthodes (A.T. ou S.I.) ; Ingénierie des Achats Industriels ; Systèmes Automatisés, Informatique Industrielle et Instrumentation, et les élèves ont la possibilité d'obtenir des doubles diplômes grâce aux accords passés avec de nombreux masters français ou étrangers, dans des spécialités variées (informatique, imagerie médicale, électronique-signal-microsystèmes, mécanique et matériaux avancés, ...).

L'école offre **10** places au concours dans la filière PT. L'ENI du Val de Loire a mis en place un dispositif pédagogique différencié, avec des enseignements spécifiques fonctions de la provenance des élèves.

Frais de scolarité : droits universitaires (555 € en 2009)

Pour obtenir de plus amples renseignements, ou recevoir la brochure de l'école:



École Nationale d'Ingénieurs du Val de Loire
Service Vie des Élèves et Affaires Pédagogiques
 Rue de la Chocolaterie - B.P. 3410 - 41034 BLOIS Cedex
 Tel : 02 54 55 84 50 - Fax : 02 54 55 84 41 - e-mail : contact@enivl.fr
Plus d'informations : www.enivl.fr

B - INSCRIPTIONS ET FRAIS DE DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-2 Frais de dossier :

Étudiant boursier	Étudiant non boursier
10 €	30 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES : *se reporter au tableau des coefficients en partie C.*

Les résultats d'admissibilité seront communiqués aux candidats sur le site Internet <http://www.banquept.fr>.

Les candidats inscrits pour la première fois en deuxième année d'études supérieures après le baccalauréat bénéficient de 30 points de bonification à l'issue des épreuves écrites.

D - ÉPREUVES ORALES

L'ENI du Val de Loire organise une épreuve d'admission dans les locaux de l'école. Les épreuves orales se dérouleront entre le 21 juin et le 6 juillet 2010, et la procédure d'inscription sera précisée par courrier à tous les candidats admissibles. Les candidats sont évalués, à travers un entretien, sur les critères suivants : expression orale, culture scientifique et technique, dynamisme / initiative / motivation, niveau d'anglais. La fiche synoptique du TIPE peut servir de base à l'évaluation de la culture scientifique et technique.

Cet entretien a un poids égal à la moitié de celui des épreuves écrites. Le jury peut fixer une note éliminatoire.

E - ADMISSION : *la procédure d'intégration est indiquée en partie E.*

CONCOURS ENSAIT

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le secteur textile habillement distribution est un domaine d'activité où l'innovation est permanente à l'échelle mondiale. La présence au sein de l'ENSAIT du laboratoire de recherche Génie des Matériaux Textiles et le dynamisme de l'équipe Relations Internationales permettent de garantir simultanément une formation de pointe dans les nouvelles technologies liées aux sciences de l'information et de la communication et aux matériaux et produits textiles, et une expérience à l'international. Une place importante est donnée à l'ouverture des élèves ingénieurs grâce à la pédagogie et aux activités culturelles, ce qui est garant d'une bonne employabilité des ingénieurs formés. Pour obtenir davantage de renseignements, demander la brochure de présentation complète de l'Ecole aux coordonnées suivantes:



ENSAIT - Secrétariat du Concours -
2 allée Louise et Victor Champier - BP 30329 59056 Roubaix cedex 1
Tél : 03 20 25 89 55 - Fax : 03 20 24 84 06
www.ensait.fr - e-mail : concours@ensait.fr

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 *L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.*

B-2 Frais de dossier :

Étudiant boursier	Étudiant non boursier
10 €	25 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES : *se reporter au tableau des coefficients en partie C*

Une majoration de 20 points pour les bacheliers de moins de 2 ans sera attribuée.

Les candidats les mieux placés pourront être admis sans avoir à subir les épreuves orales, ils recevront la notification de leur admission.

Les résultats d'admissibilité ou d'admission directe seront communiqués via le site web : concours.ensait.fr

D - ÉPREUVES ORALES

L'ENSAIT organise des épreuves orales d'admission spécifiques.

Dates et durée : les épreuves orales se dérouleront à partir du 14 juin 2010.

Chaque candidat(e) subit l'ensemble des épreuves sur une seule journée qui commence à 7 h 45.

Lieu des épreuves : **ROUBAIX**.

Nature et coefficients des épreuves :

Maths **8** - Physique **6** - Chimie **6** - Sciences Industrielles **6** - Langue Vivante **4** - Entretien **8** = Total des épreuves **38**

Trois langues vivantes sont au programme : anglais, allemand ou espagnol.

Une note, fixée par le jury, est éliminatoire pour le groupe (entretien + langue).

E - TIPE : *pas d'épreuve commune de TIPE*

F - ADMISSION : *la procédure d'intégration est indiquée en partie E*

L'admission est prononcée en fonction de la somme :

- du total des points obtenus à l'admissibilité (majoré de 20 points pour les bacheliers depuis moins de 2 ans),
- des notes d'oral affectées des coefficients précisés au paragraphe précédent,
- d'une deuxième majoration de 15 points pour les bacheliers depuis moins de 2 ans.

Les résultats définitifs seront notifiés aux candidats sur le site web concours.ensait.fr et par courrier.

G - Gestion des appels et de l'intégration à l'école

Les candidats classés à l'ENSAIT sont appelés selon la procédure commune du SCEI (Service Concours Ecoles Ingénieurs) en fonction de leur classement, du nombre de places offertes et de leurs vœux préférentiels.

CONCOURS ENSIL

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'École Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Limoges est une école publique à vocation polytechnique. Elle forme des ingénieurs polyvalents ayant acquis des compétences particulières dans quatre spécialités attractives et porteuses d'avenir :

- Eau et Environnement,
- Électronique et Télécommunications,
- Matériaux,
- Mécatronique.

L'école offre 4 places pour les candidats PT dans la spécialité Mécatronique

Pour obtenir davantage de renseignements, demander la brochure de présentation complète de l'école aux coordonnées suivantes :



ENSIL

Parc Ester Technopole

87 068 LIMOGES Cedex

Tél : 05 55 42 36 70 Fax : 05 55 42 36 80

E mail : scolarite@ensil.unilim.fr

Site web : www.ensil.unilim.fr

B - INSCRIPTION ET FRAIS DE DOSSIER

B-1 *L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.*

B-2 Frais de dossier :

Étudiant boursier	Étudiant non boursier
10 €	20 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES

Les épreuves sont choisies dans la Banque PT, *se reporter au tableau reprenant les matières et les coefficients.*

Le jury du Concours Commun Archimède définit une barre unique d'admissibilité.

Les candidats inscrits pour la première fois en deuxième année d'études supérieures après le baccalauréat bénéficient de 15 points de bonification à l'issue des épreuves écrites.

D - ÉPREUVES ORALES

L'épreuve orale, d'une demi-heure environ, consiste en un entretien relatif à la culture générale et à la motivation des candidats au métier d'ingénieur.

E - TIPE : *pas d'épreuve commune de TIPE*

F - ADMISSION : *la procédure d'intégration est indiquée en partie E.*

CONCOURS ENSISA

A – INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'École Nationale Supérieure d'Ingénieurs Sud Alsace est une école publique qui forme des ingénieurs pour les métiers de la recherche et du développement, des études et de la production, de la gestion de la qualité et de la distribution ainsi qu'à l'éco-conception, à l'éco-fabrication et aux énergies renouvelables dans le domaine des fibres et des matériaux fibreux.

La présence de 2 laboratoires, (MIPS, "Modélisation Intelligence Processus Systèmes", et LPMT "Laboratoire de Physique et Mécanique Textiles"), adossés à l'Ensisa, garanti des échanges toujours plus riches et permanents entre la recherche et l'enseignement.

Les étudiants ont la possibilité d'effectuer en parallèle avec la 3^{ème} année le Master 2^{ème} année mention Mécanique spécialité Mécanique et Science des Fibres. Il est également offert aux étudiants l'opportunité de faire leur stage de fin d'études (6 mois) ou leur 3^{ème} année à l'étranger (USA, Canada, Angleterre, Australie ...)

L'Ensisa offre 25 places dans les filières suivantes :

- Mécanique = 9
- Systèmes & Signaux = 6
- Informatique & Réseaux = 6
- Textile & Fibres = 4

Pour obtenir davantage de renseignements, demander la brochure de présentation complète de l'école aux coordonnées suivantes :

ENSISA

École Nationale Supérieure d'Ingénieurs Sud Alsace

Service Concours - 11 rue Alfred Werner

68093 MULHOUSE CEDEX

Tél. : 03 89 33 63 20 - Fax. : 03 89 33 63 39 - Site web : www.ensisa.fr - E-mail : concours.ensisa@uha.fr

Pendant la période des concours - ligne spéciale oraux : 03 89 33 66 77

B – INSCRIPTION ET FRAIS DE DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure

B-2 Frais de dossier

Etudiant boursier	Etudiant non boursier
10 €	20 €

C – ÉPREUVES ÉCRITES : *se reporter au tableau des coefficients en partie C*

Le jury fixe une barre d'admissibilité. Les candidats inscrits pour la première fois en deuxième année d'études après le baccalauréat bénéficient de 15 points de bonification à l'issue des épreuves écrites. Les résultats d'admissibilité seront communiqués individuellement aux candidats par e-mail et courrier.

D – ÉPREUVES ORALES :

Convocation : Chaque candidat est convoqué individuellement par l'ENSISA.

Epreuve : L'épreuve orale est organisée sous la seule responsabilité de l'ENSISA. Elle aura lieu à Mulhouse, dans les locaux de l'ENSISA, pendant la période du 15 juin au 10 juillet 2009.

Elle se déroule sous la forme d'un entretien devant un jury, constitué d'enseignants en sciences de l'ingénieur ou en management ainsi que d'une personnalité du monde économique, qui a pour objectif d'évaluer l'ouverture d'esprit, les aptitudes et les motivations du candidat pour le métier d'ingénieur.

Une visite de l'établissement sera organisée à cette occasion.

Seront prises en compte pour l'admission la moyenne de l'écrit, affectée du coefficient 0,5 et la note de l'épreuve orale, affectée du coefficient 0,5.

E – TIPE : *pas d'épreuve commune de TIPE*

F – ADMISSION : *la procédure d'intégration est indiquée en partie E*

Sont déclarés admis, les candidats ayant obtenu une moyenne supérieure à un seuil fixé par le jury.

Les résultats d'admission seront communiqués individuellement aux candidats par e-mail et courrier.

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'École Nationale Supérieure des Sciences Appliquées et de Technologie est une école publique (U. Rennes 1) située à Lannion (Côtes d'Armor) ayant diplômé 1685 ingénieurs depuis sa création en 1986. Le diplôme d'ingénieur de l'ENSSAT (habilité par la CTI pour la durée maximale depuis sa création) se décline suivant quatre spécialités dont trois sont accessibles aux élèves des classes préparatoires PT : **Logiciel et Système Informatique, Electronique et Informatique Industrielle, Optronique.**

Les ingénieurs diplômés de l'ENSSAT occupent en général des emplois de R&D dans les secteurs des Nouvelles Technologies (télécoms, multimedia, biomédical...) : développement de logiciels, administration et architecture des systèmes et des réseaux, informatique matérielle, électronique numérique, systèmes embarqués, photonique, imagerie et vision, télécom optique, instrumentation optique...

Ils peuvent évoluer vers les carrières du management ou de la recherche (possibilité de préparer en troisième année, en même temps que le diplôme d'ingénieur un Master d'Administration des Entreprises de l'Institut de Gestion de Rennes – école publique - ou un Master de Recherche dans l'un des laboratoires de l'ENSSAT).

Frais de scolarité : droits universitaires, soit environ 550 €/an (hors Sécurité sociale)

Renseignements complémentaires : concours@enssat.fr
ou ENSSAT, 6 rue de Kerampont, BP 80518, 22305 Lannion Cedex

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-2 Frais de dossier :

Étudiant boursier	Étudiant non boursier
10 €	30 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES : se reporter au tableau des coefficients en partie C

Le jury définit une barre unique d'admissibilité.

Les résultats d'admissibilité seront communiqués aux candidats sur le site Internet <http://www.banquept.fr>. Un courrier leur sera également adressé par l'ENSSAT. Les épreuves orales se dérouleront dans la période du 21 juin au 17 juillet 2010. **Les candidats admissibles choisiront leur lieu de convocation (Lannion ou région parisienne)** sur le site web de l'école : www.enssat.fr. **Les candidats inscrits pour la première fois en deuxième année d'études supérieures après le baccalauréat bénéficient de 10 points de bonification à l'issue des épreuves écrites.**

D - ÉPREUVE ORALE

Convocation : Chaque candidat est convoqué individuellement par l'ENSSAT. Il devra se connecter sur le site www.enssat.fr/candidat pour

1. **confirmer** sa venue
2. **imprimer** sa convocation, et **s'en munir** pour les oraux (sur Lannion ou région parisienne).

L'oral est un entretien permettant de juger les qualités du candidat (expression orale, argumentation, ouverture d'esprit) et sa motivation pour le métier d'ingénieur. **L'absence à cette épreuve ou une note strictement inférieure à 5 est éliminatoire.** Le coefficient de l'entretien est de 4.

E - TIPE

L'épreuve d'évaluation des TIPE est celle organisée par la banque filière PT.

Le coefficient de l'épreuve de TIPE est de 2.

F - ADMISSION : la procédure d'intégration est indiquée en partie E

Le jury établit une liste de candidats classés par ordre de mérite susceptibles d'intégrer l'ENSSAT en pondérant les notes de l'écrit, de l'entretien et du TIPE. Le candidat consulte sur www.enssat.fr/candidat son résultat et est averti personnellement par courrier.

CONCOURS ENSTIB

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

École interne de l'Université Henri Poincaré – Nancy 1, l'**ENSTIB** forme des ingénieurs généralistes spécialisés pour les industries du bois et les industries des matériaux renouvelables et matériaux à base de fibres, pour des responsabilités en production, bureau d'études, méthodes, recherche-développement, qualité...

En 2^e et 3^e année : orientation Construction bois, Énergie et environnement, Production et logistique, ou Matériaux fibreux naturels.

Les grands secteurs d'activité des ingénieurs ENSTIB sont la menuiserie industrielle, l'ameublement, la construction, les matériaux à base de bois, les matériaux à base de fibres naturelles...

Pour obtenir davantage de renseignements, demander la brochure de présentation complète de l'école aux coordonnées suivantes :



École Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois

27, rue du merle blanc - BP 1041 - 88051 ÉPINAL cedex 9

Tél : 03 29 29 61 00 - Fax : 03 29 29 61 38

E-mail : concours@enstib.uhp-nancy.fr - Internet : <http://www.enstib.uhp-nancy.fr>

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-2 Frais de dossier :

Étudiant boursier	Étudiant non boursier
10 €	20 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES : se reporter au tableau des coefficients en partie C

Le jury du Concours Commun Archimède définit une barre unique d'admissibilité.

Les candidats inscrits pour la première fois en deuxième année d'études supérieures après le baccalauréat bénéficient de 15 points de bonification à l'issue des épreuves écrites.

Les résultats de l'admissibilité (convocation à l'entretien ou élimination) sont publiés sur le site Web de l'École et affichés à l'ENSTIB. Ils sont notifiés aux candidats par courrier.

Les candidats admissibles sont convoqués à l'**entretien spécifique à l'ENSTIB** aux environs du 15 juin.

D - ÉPREUVES ORALES

L'entretien d'admission à l'ENSTIB se déroule à ÉPINAL, dans les locaux de l'école, du 3 au 10 juillet. La date et l'heure de passage proposées lors de la convocation peuvent être modifiées sur demande du candidat au service Concours de l'ENSTIB.

L'entretien a une durée de 30 minutes devant un jury de 3 ou 4 personnes (enseignant, enseignant de langues, industriel, ancien élève).

Il s'agit d'un entretien de personnalité et de culture générale, dont une partie se déroule dans une langue étrangère choisie par le candidat (anglais, allemand, éventuellement espagnol).

Cet entretien est précédé d'une épreuve écrite d'une durée de 30 minutes comportant des questions de français et de culture générale et éventuellement la rédaction d'un petit texte en langue étrangère, au choix anglais ou allemand (du type demande de stage) et/ou d'un texte en français (du type réponse à une annonce).

La production écrite est un élément de notation de l'entretien et sert de point d'accrochage pour la discussion.

Pour l'admission, l'entretien a le même poids que les épreuves écrites d'admissibilité.

E - TIPE : l'ENSTIB n'utilise pas les notes de l'épreuve commune de TIPE

F - ADMISSION : la procédure d'intégration est indiquée en partie E.

CONCOURS ESFF

A – INFORMATIONS GÉNÉRALES

La vocation de l'École Supérieure de Fonderie et de Forge (ESFF) est de former les ingénieurs et les cadres supérieurs pour les industries de la transformation des matériaux métalliques, en particulier par fonderie et par forgeage. Pour atteindre ses objectifs, l'ESFF dispense un enseignement équilibré, fondé sur des connaissances scientifiques solides, indispensables à la compréhension de mécanismes physiques fondamentaux et à l'application intelligente de techniques modernes (CAO, modélisation, simulation numérique, etc.).

La formation est réalisée par la voie de l'apprentissage. L'alternance retenue est du type 3 mois/3mois pour les deux premières années, 6 mois/6mois pour la troisième année afin de renforcer la dernière période en entreprise correspondant au projet de fin d'études. Deux périodes à l'étranger sont prévues dans la formation : la première (en fin de première année) sous la forme d'une expérience professionnelle à l'étranger, la deuxième (en fin de deuxième année) sous la forme d'un stage linguistique avec passage du TOEIC sur place en fin de session. Actuellement, ce stage linguistique a lieu à Bristol en Grande Bretagne.

Les élèves de l'école sont rémunérés selon les modalités définies par le code du travail. **L'ESFF fournit la société d'apprentissage aux élèves admis qui ne possèdent pas d'entreprise au moment de leur intégration.**

L'école offre 7 places pour les candidats de la filière PT.

La formation conduit au diplôme d'ingénieur de l'ESFF, en convention avec Supméca Paris.

Pour obtenir davantage de renseignements, demander la brochure de présentation complète de l'école aux coordonnées suivantes :



ESFF – 44 avenue de la Division Leclerc – 92310 Sèvres

Tél : 01 55 64 04 40 Fax : 01 55 64 04 45

E mail : contact@esff.fr

Site web : <http://www.esff.fr>

B - INSCRIPTION ET FRAIS DE DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-2 Frais de dossier :

Étudiant boursier	Étudiant non boursier
0 €	20 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES

Les épreuves sont choisies dans la Banque PT, *se reporter au tableau reprenant les matières et les coefficients (en partie C de ce livret).*

D - ÉPREUVES ORALES

L'ESFF organise une épreuve orale d'admission spécifique dans les locaux de l'école entre mi-juin et mi-juillet. Plusieurs dates sont proposées aux candidats. Cette épreuve, d'une demi-journée environ, notée, consiste à évaluer la culture générale, la motivation des candidats au métier d'ingénieur et leur niveau d'anglais. Elle peut être éliminatoire.

E - TIPE : *pas d'épreuve commune de TIPE.*

F - ADMISSION : *la procédure d'intégration est indiquée en partie E.*

Les résultats sont consultables sur le site web de l'école et notifiés par courrier adressé à chaque candidat.

CONCOURS ESIAL

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'École Supérieure d'Informatique et Applications de Lorraine est une école publique créée en 1990 au sein de l'Université Henri Poincaré Nancy I. Elle délivre le diplôme d'ingénieur reconnu par la commission du titre et forme des professionnels de très haut niveau dans les domaines de l'informatique, de la productique et des télécommunications.

Frais de scolarité : droits universitaires, soit environ 500 €/an (hors Sécurité sociale)

Pour obtenir davantage de renseignements, demander la brochure de présentation complète de l'école aux coordonnées suivantes :



ESIAL

Campus Aiguillettes
193 avenue Paul Muller
CS 90172

54602 Villers-lès-Nancy

Tél : 03 83 68 26 00 Fax : 03 83 68 26 09

site Web : www.esial.uhp-nancy.fr

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 *L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.*

B-2 Frais de dossier :

Étudiant boursier	Étudiant non boursier
30 €	80 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES : *se reporter au tableau des coefficients en partie C*

Le jury définit une barre unique d'admissibilité.

Les résultats d'admissibilité seront communiqués aux candidats sur le site Internet <http://www.banquept.fr>. Un courrier leur sera également adressé par ESIAL. Les épreuves orales se dérouleront dans la période du 21 juin 2010 au 17 juillet 2010. Les candidats admissibles choisiront leur date de convocation sur le site web de l'école : www.esial.uhp-nancy.fr. **Les candidats inscrits pour la première fois en deuxième année d'études supérieures après le baccalauréat bénéficient de 10 points de bonification à l'issue des épreuves écrites.**

D - ÉPREUVES ORALES

L'oral se déroule sur une demi-journée et comporte un entretien (1/2 heure). L'entretien a pour objectif de déterminer si le candidat a les aptitudes et les motivations nécessaires au métier d'ingénieur. **L'absence à cette épreuve ou une note strictement inférieure à 6 est éliminatoire.** Le coefficient de l'entretien est de 4.

E - TIPE

L'épreuve d'évaluation des TIPE est celle organisée par la banque filière PT. Le coefficient de l'épreuve de TIPE est de 2.

F - ADMISSION : *la procédure d'intégration est indiquée en partie E*

À la suite des entretiens le jury établit avec les notes pondérées de l'écrit et de l'oral une liste de candidats classés par ordre de mérite susceptibles d'intégrer l'ESIAL. Le candidat consulte sur le site de l'école son résultat et est averti personnellement par courrier de cette décision. **Une bonification supplémentaire de 6 points est accordée aux candidats justifiant qu'ils sont pour la première fois en deuxième année d'études supérieures après le baccalauréat.**

CONCOURS ESIEA

A – INFORMATIONS GÉNÉRALES

Grande Ecole d'ingénieurs reconnue par l'État, l'Ecole Supérieure d'Informatique Electronique Automatique a été fondée à Paris en 1958. L'ESIEA est membre de la CGE (Conférence des Grandes Écoles), de l'UGEI (Union des Grandes Écoles Indépendantes). Elle délivre un diplôme d'ingénieur (grade Master) habilité par la CTI (Commission des Titres d'Ingénieur).

L'ESIEA se positionne comme une **école généraliste et transdisciplinaire** alliant un haut niveau technico-scientifique avec des enseignements de formation humaine et management. L'école compte plus de 900 étudiants sur deux sites (Paris et Laval). Elle est gérée par l'association de ses **6.000 anciens élèves** et amis qui investissent la totalité des ressources du groupe dans les enseignements et la recherche.

La **recherche** est au cœur de la pédagogie de l'ESIEA. Elle se structure autour de 4 laboratoires reconnus mondialement:

- Réalité Virtuelle et Système Embarqués (RVSE)
- Sécurité de l'Information et des Systèmes (SIS)
- Acquisition et Traitement des Images et du Signal (ATIS)
- Cryptologie et Virologie Opérationnelle (CVO)

Plusieurs possibilités permettent de préparer des doubles diplômes en France ou à l'étranger avec d'autres écoles ou universités de renom. Un accord récent avec l'UTT (Université de Technologie de Troyes) offre la possibilité d'obtenir un **Master ESIEA/UTT**. D'autres partenariats existent : avec GEM (Grenoble École de Management) qui permet aux étudiants de l'ESIEA d'accéder à 4 Mastères Spécialisés en Management; avec l'ENSAM d'Angers et l'Université d'Angers où 2 Masters liés à la réalité virtuelle sont ouverts; avec l'Université de Dauphine; mais aussi avec plus de 10 destinations Erasmus et 25 Masters hors Europe.

En interaction permanente avec les entreprises (cas pratiques, projets, séminaires, 14 mois de stages, etc.), les ingénieurs ESIEA s'insèrent très facilement dans la vie professionnelle. 98% des diplômés trouvent leur premier emploi avant même la sortie de l'école ou dans le mois qui suit. Le salaire moyen à l'embauche s'élève à 36,7K€ bruts annuels.

L'ESIEA propose 15 places aux élèves de la filière PT.

Pour obtenir une documentation détaillée ou tous renseignements, merci de vous adresser à :



ESIEA / Service Admission
72 Avenue Maurice Thorez – 94200 Ivry sur Seine
☎ 01 43 90 21 16 ✉ admissions@esiea.fr ou www.esiea.fr

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-2 Frais de dossier :

Étudiant boursier	Étudiant non boursier
15 €	20 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES : *se reporter au tableau des coefficients en partie C de la brochure*

D - ÉPREUVES ORALES

À l'issue des épreuves écrites, le jury établit un classement incluant les « **Grands Admis** » (dispensés d'épreuve orale) et les « **Admissibles** », **qui eux devront passer un entretien entre juin et juillet 2010 dans les locaux d'un des sites de l'ESIEA** à Ivry ou Laval. Chaque candidat « Admissible » pourra choisir sa date de passage en se connectant sur www.esiea.fr ou par téléphone au 01 43 90 21 16.

Les épreuves orales incluent un entretien technico scientifique (coef. 10) de 30 mn ainsi qu'une épreuve d'anglais (compréhension orale) de 20 mn (coef 5). L'entretien technico scientifique a pour objectif d'évaluer la personnalité et l'aptitude générale du candidat à exercer le métier d'ingénieur (capacités de réflexion, curiosité scientifique, ouverture d'esprit, cohérence de l'argumentation).

Sont déclarés « Admis », les candidats ayant obtenu une moyenne supérieure au seuil fixé par le jury

E - TIPE : *pas d'épreuve commune de TIPE*

F – ADMISSION : *la procédure est indiquée ci-dessus et en partie E de la brochure*

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'ESIGELEC, créée en 1901, sous tutelle du Ministère de l'Industrie, habilitée par la Commission des Titres d'Ingénieur, membre de la Conférence des Grandes Écoles, est implantée à Rouen sur le Technopôle du Madrillet, au sein d'un complexe à vocation européenne à 1h de Paris, dans de nouveaux bâtiments ultra modernes. Elle a formé plus de 8000 diplômés et ses promotions sont environ de 400 élèves-ingénieurs dont **120 suivent leur cursus par l'apprentissage en étant salariés et exonérés de frais de scolarité.**

L'ESIGELEC offre une formation technologique généraliste permettant de nombreux degrés de liberté et mettant l'accent sur l'approche managériale, la maîtrise de la communication et des langues, le développement personnel, l'immersion en entreprise et l'ouverture internationale.

L'élève-ingénieur de l'ESIGELEC se constitue son projet professionnel au travers de différents choix :

- un cursus classique ou par l'apprentissage
- 12 dominantes dont 8 bilingues anglais-français (Architecture et sécurité des réseaux, Génie des systèmes d'information, Ingénierie des systèmes électroniques de télécommunication, Ingénierie des communications, Automatique et robotique industrielle, Ingénierie des systèmes embarqués, Génie électrique et transport et Ingénieur d'affaires, Ingénieur Finance, Mécatronique et Génie Electrique, Energie Développement Durable, Ingénierie Biomédicale)
- 9 approches métiers enseignées par des professionnels (Ingénieur d'affaires, Ing. recherche et développement, Ing. conseil, Ing. projet, Ing. à l'international, Ing. entrepreneur, Ing. qualicien Ing. financier, ing logisticien)
- 8 à 12 mois de stages au total, en France (entreprise, laboratoire, Institut de recherche de l'École en systèmes électroniques embarqués), et à l'étranger (en laboratoire ou cycle d'étude dans une des 75 universités partenaires dans 30 pays, ou en entreprise dans un réseau de plus de 400 entreprises ou encore en année césure)
- 15 possibilités de doubles diplômes (7 Masters à l'étranger aux Etats-Unis, Irlande, Allemagne, Canada ou Royaume Uni, 5 Masters de Recherche, 1 Master de Gestion, 2 diplômes Grande école : Rouen Bussiness School ou Audencia Nantes)

La pédagogie par projets (« initiative et créativité » et « ingénieur »), l'expérience encouragée de la vie associative (plus de 30 clubs), les interventions de nombreuses entreprises ainsi que le parrainage des diplômés, structurent l'ensemble du cursus et préparent à la vie professionnelle sans oublier la dimension humaine et personnelle.

L'ESIGELEC propose 40 places aux élèves de la filière PT.

Pour obtenir davantage de renseignements, demander la brochure de présentation complète de l'École aux coordonnées suivantes :



ESIGELEC

Technopôle du Madrillet
Avenue Galilée BP10024

76801 Saint Etienne du Rouvray Cedex

Tél : 02.32.91.58.58 Fax : 02.32.91.58.59

Internet : [http : // www.esigelec.fr](http://www.esigelec.fr) e-mail : esigelec@esigelec.fr

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-2 Frais de dossier :

Étudiant boursier	Étudiant non boursier
15 €	20 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES : *se reporter au tableau des coefficients en partie C*

D - ÉPREUVES ORALES

L'entretien constitue l'épreuve orale ; il a pour coefficient 15.

Le candidat choisit sa date de passage, par téléphone, parmi les dates proposées, ainsi que le lieu (Rouen ou Paris). L'entretien, d'une durée de 30 minutes, a pour objectif d'apprécier les qualités d'expression du candidat, sa réflexion, son ouverture d'esprit, la cohérence de son argumentation.

E - TIPE : *pas d'épreuve commune de TIPE*

F - RÉSULTATS ET ADMISSION : *la procédure d'intégration est indiquée en partie E*

Le Jury de l'ESIGELEC établit par ordre de mérite la liste des candidats qui peuvent bénéficier de la procédure centralisée d'appel, le classement sera envoyé par courrier aux candidats.

Les résultats d'admissibilité et le classement seront affichés à l'ESIGELEC et disponibles par téléphone.

CONCOURS ESIGETEL

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'ESIGETEL créée en 1986, est une grande École d'Ingénieurs soutenue par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine et Marne. Elle est accréditée par la Commission des Titres d'Ingénieur et membre de la Conférence des Grandes Ecoles. À 35 minutes de Paris et située entre la Seine et la Forêt de Fontainebleau, l'ESIGETEL forme des ingénieurs opérationnels de haut niveau, dans les domaines de l'informatique et des télécommunications, des cadres dont les **qualités techniques et managériales** sont reconnues par les entreprises françaises et étrangères.

Si Informatique, Électronique, Télécommunications et Systèmes Embarqués sont naturellement des mots de notre vocabulaire quotidien, l'accent mis sur la formation des langues (2 langues étrangères obligatoires, dont 1 au choix parmi 7), nos programmes de stages et d'échanges internationaux (semestres d'études et doubles diplômes auprès d'une vingtaine de partenaires étrangers répartis dans une vingtaine de pays), l'importance donnée aux sciences humaines et économiques, à la gestion d'entreprise ainsi que nos 23 années d'expérience dans le secteur des T.I.C. (Technologies de l'Information et de la Communication) sont autant d'atouts dont bénéficient nos ingénieurs dès leur sortie de l'école (**90 % de nos élèves trouvent leur 1^{er} emploi** à l'issue de leur stage de fin d'études, avec un salaire moyen de 35 k€).

Les 12 mois de stages possibles sur les 3 années, **la diversité des Voies d'Approfondissement** proposées dès la seconde année ainsi que l'opportunité d'obtenir par équivalence, en fin de première année de l'ESIGETEL, **une licence universitaire en Informatique ou Électronique** de l'UPEMLV, et lors de la dernière année, **un Master recherche ou un Master en double diplôme** dans une université partenaire, permettent à l'élève d'acquérir **une formation de dimension internationale adaptée à ses aspirations et au monde professionnel**.

Vous pouvez obtenir la brochure et des informations complémentaires en vous adressant directement à l'école :



ESIGETEL

École Supérieure d'Ingénieurs

1, rue du Port de Valvins - 77210 AVON

Tél : 01.60.72.70.51. - Fax : 01.60.72.11.32.

Serveur Web : www.esigetel.fr - E-mail : admission@esigetel.fr

B - INSCRIPTIONS et FRAIS DE DOSSIER

B - 1 L'inscription suit la procédure générale de la filière PT

B - 2 Frais de dossier :

Étudiant boursier	Étudiant non boursier
15 €	25 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES

Se reporter au tableau des coefficients.

D - ÉPREUVES ORALES

Entretien (1 heure - coefficient 10) : L'entretien consiste en une épreuve qui s'articule autour d'un texte de portée générale. Elle permet aux membres du jury d'apprécier la culture, les capacités de synthèse, d'écoute et de dialogue, les attentes et les projets professionnels de chacun des candidats.

Le candidat choisit sa date de passage sur Internet parmi les dates proposées, ainsi que le lieu (Fontainebleau ou Paris).

E - TIPE : *pas d'épreuve commune de TIPE*

F - ADMISSION : *la procédure d'intégration est indiquée en partie E*

CONCOURS ESITC Caen

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Établissement d'enseignement supérieur privé reconnu par l'État, l'ESITC Caen forme des ingénieurs pour le Bâtiment et les Travaux Publics. Rythmée par un nombre important de périodes en entreprise, la formation générale, scientifique et technologique apporte les bases indispensables à une carrière évolutive dans les métiers du BTP. Les deux dernières années du cursus (master ou cycle ingénieur) permettent aux étudiants de choisir plusieurs voies d'approfondissement: TP, Bâtiment, Aménagement du Territoire, Urbanisme, Matériaux, Energétique, Construction Durable, Environnement, Ingénierie de Projet. En dernière année, possibilités de cursus à l'étranger dans une université partenaire, de suivre un Master d'Administration des entreprises ou un master recherche en partenariat avec une école Doctorale (moyennant un cursus aménagé).

Les diplômés se placent dès la sortie de l'école (en P.M.E., en entreprise nationale ou internationale) comme ingénieur travaux, ingénieur bureau d'études, de méthodes ou de projet, ingénieur d'affaires, ingénieur en laboratoire, sécurité, qualité, ... Certains orientent leur carrière vers la direction d'unités (chantiers, agence, ou entreprise), l'expertise, le contrôle, la maîtrise d'œuvre ou la recherche.

Pour obtenir davantage de renseignements, visitez notre site : www.esitc-caen.fr



ESITC Caen, Campus 2, 1 rue Pierre et Marie Curie, 14 610 EPRON
contact@esitc-caen.fr Tel 02 31 46 23 00
Service concours : concours@esitc-caen.fr Tel : 02 31 46 23 05

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-2 Frais de dossier :

Etudiant boursier	Etudiant non boursier
15 €	45 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ : *se reporter au tableau des coefficients en partie C*

Sont déclarés admissibles les candidats ayant obtenu un minimum de points fixé par le Jury. Le jury peut fixer une note éliminatoire pour chaque épreuve ou groupe d'épreuves. Les candidats inscrits pour la première fois en 2^{ème} année d'études supérieures après baccalauréat bénéficient de 15 point de bonification à l'issue des épreuves écrites.

D - ÉPREUVES SPECIFIQUES :

Les candidats admissibles ne recevront pas de convocation, ils sont invités dès parution des admissibilités et dans la limite de 4 jours ouvrables à prendre contact, par téléphone uniquement, avec le service concours afin de connaître la date de convocation aux épreuves spécifiques. Ces épreuves se composent d'un entretien de motivation (coef 20) et d'une épreuve d'anglais (coef 4). Elles se déroulent sur ½ journée dans notre établissement. Les candidats sont tenus de se présenter munis impérativement du dossier complet (téléchargeable sur notre site internet). L'absence aux épreuves spécifiques est éliminatoire.

E - ADMISSION : *la procédure d'intégration est indiquée en partie E*

Les candidats sont classés par ordre décroissant du total de points calculé en additionnant :

- La note d'écrit formée du total des points obtenus pour l'admissibilité (somme des coefficients = 16) ajouté au total des points obtenus à l'épreuve d'anglais (somme des coefficients = 4)
- la note obtenue à l'entretien de motivation affectée du coefficient 20.

Le Jury détermine la liste de classement des candidats qui peuvent bénéficier de la procédure centralisée d'appel du concours PT.

Le nombre de places susceptible d'être offert est fixé à 36 pour l'ensemble des élèves recrutés via scei.

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Fondée en 1905 et reconnue par l'État depuis 1922, l'ESME Sudria est habilitée par la CTI depuis 1936. Elle est située à IVRY sur SEINE face à la station de RER à **3 minutes de la Grande Bibliothèque**, a formé près de 14000 ingénieurs, et est membre de la Conférence des Grandes Écoles (CGE) ainsi que de l'Union des Grandes Écoles Indépendantes (UGEI). Ses promotions comptent aujourd'hui environ 240 élèves ingénieurs.

L'ESME Sudria forme des Ingénieurs dans les domaines de l'Energie, des Télécommunications et Numérique, Technologies de l'information et de la Communication. Les cours sont dispensés par des professionnels du monde industriel, et l'enseignement est résolument tourné vers la pratique par des travaux pratiques, des projets en équipe et des stages en entreprises (chaque élève effectue au minimum 46 semaines de stages au cours de sa scolarité, en France ou à l'étranger, et la moyenne est de 48 semaines). Tous les diplômés ont effectué au moins un stage à l'étranger au cours de leur cursus. La formation humaine et la connaissance de l'entreprise font partie intégrante de l'offre pédagogique.

Des cours électifs ont lieu dès la première année, et des Mineures Managériales en deuxième année.

En dernière année, les élèves sont amenés à choisir une orientation vers 3 domaines du monde industriel et 10 voies d'approfondissement : Energie : Sciences et technologies avancées, Télécommunications et Numérique, Technologies de l'information et de la Communication

- Le Génie Électrique : Responsables d'Affaires en Génie Électrique et Climatique - Systèmes Énergétiques **et Energies Renouvelables** - Systèmes Industriels Automatisés.
- L'Électronique, le Signal et les Télécommunications : Ingénierie des Systèmes Embarqués - Signaux Images et Sons - Ingénierie des Réseaux de Communication.
- L'Informatique : Informatique Banque et Finance – Systèmes et réseaux – Systèmes d'Information – Technologies Émergentes.

Quelle que soit l'orientation choisie, il est possible d'obtenir une double compétence en suivant des cours dans une école de Management.

Des accords de partenariat avec 15 Universités dans 6 pays permettent aux élèves d'effectuer leur dernière année d'études (Master of Science) (Canada, États Unis, Royaume Uni, Allemagne, Espagne, Suisse, Israël).

Une convention d'Association avec l'école Doctorale STITS offre aux élèves la possibilité de suivre les enseignements de 8 Master Recherche et de poursuivre ultérieurement en thèse.

95 % des diplômés ont trouvé leur premier emploi au moment du diplôme, et le salaire moyen à l'embauche est supérieur à 35 800 € bruts annuels (promotion 2007).

Un accord avec l'Institut Supérieur de Gestion permet aux étudiants de dernière année qui le souhaitent d'obtenir, moyennant un allongement du cursus de trois mois, le diplôme de l'ESME Sudria et un des 6 MBA proposés par l'ISG. L'ESME Sudria propose 15 places aux élèves de la filière PT.

Pour renseignement, les candidats peuvent s'adresser à :



ESME Sudria - École d'Ingénieurs -
 38, rue Molière 94200 Ivry sur Seine
 Tél. 01 56 20 62 00 – fax : 01 56 20 62 62
 contact@esme.fr - www.esme.fr

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-2 Frais de dossier :

Étudiant boursier	Étudiant non boursier
15 €	25 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES : se reporter au tableau des coefficients en partie C. Toute note inférieure ou égale à 5/20 peut être éliminatoire.

D - ÉPREUVES ORALES

À l'issue des épreuves écrites, chaque candidat admissible est convoqué à un oral spécifique, coefficient 15, organisé par l'ESME Sudria dans ses locaux. Le candidat choisit sa date de passage, parmi un ensemble de dates proposées.

E - TIPE : pas d'épreuve commune de TIPE

F - ADMISSION : la procédure d'intégration est indiquée en partie E

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'École Supérieure des Technologies Industrielles Avancées, établissement public, consulaire, sous la tutelle du Ministère de l'Industrie, est située dans un environnement privilégié sur la Technopole du Pays Basque, (Biarritz). Elle propose 22 places aux élèves de la filière PT. L'ESTIA forme des ingénieurs généralistes capables de conduire des projets d'innovation, à portée internationale. Formation très large en mécanique, électronique, énergie, informatique avancée. Les enseignements sont dispensés en français, anglais et espagnol. Cet entraînement trilingue ouvre de larges horizons professionnels, dans tous les secteurs d'activité, dans le monde entier, du fait des nombreux partenariats industriels.

3 options sont proposées pour parfaire la formation de base de l'ingénieur généraliste : CGP : Conception généralisée de produits (bureaux d'études et méthodes ; conception et industrialisation de produits...) ; MPA : Capteurs (Traitement du signal et de l'image ; robotique, systèmes embarqués) ; OGI : Organisation et Gestion Industrielle (management opérationnel, logistique industrielle).

Second diplôme possible pour tous : Master of Science de Cranfield (GB) ou Manchester (GB) ou Wolverhampton (GB) ou bien Ingeniero Industrial de l'école d'ingénieurs de Bilbao (E).

Parcours possible par l'apprentissage.

Pour obtenir davantage de renseignements, demander la brochure de présentation complète de l'école aux coordonnées suivantes:



ESTIA – Technopole Izarbel
64210 BIDART
Tél : 05 59 43 84 00 – Fax : 05 59 43 84 01
email : estia@estia.fr Internet : http://www.estia.fr

B - INSCRIPTION ET FRAIS DE DOSSIER

Les frais de dossiers :

Étudiant boursier	Étudiant non boursier
15 €	20 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES : Se reporter au tableau concernant les coefficients des épreuves.

Épreuves d'admission :

Elles sont au nombre de trois : tests psychotechniques, entretien avec un jury et anglais. Ces épreuves sont spécifiques à l'ESTIA.

Matière	Tests psychotechniques	Entretien avec un jury	Anglais	Total
Coefficient	6	8	6	20

Tests psychotechniques : Les différentes épreuves ont pour objectif d'apprécier votre personnalité. Elles se décomposent en 2 épreuves de 20 mn et 45 mn sous la forme de questionnaires écrits.

L'entretien : L'épreuve d'une durée de 20 mn a pour objectif d'apprécier les qualités d'expression du candidat, sa curiosité et son esprit critique, la cohérence de son argumentation et de ses motivations. Le candidat se présente, expose ses expériences et ses projets, et répond à des questions ayant trait à l'actualité et à son avenir professionnel.

Langue : l'épreuve, d'une durée de 45 mn, consiste en un questionnaire à choix multiples d'une part, et à une compréhension de textes, par réponse à des questions d'autre part.

Deux centres d'oraux sont proposés, au choix : un à l'École à Bidart, l'autre à Paris.

E - TIPE : pas d'épreuve commune de TIPE

F - ADMISSION : la procédure d'intégration est indiquée en partie E "**des conditions générales**"

Le jury de l'ESTIA établit par ordre de mérite la liste des candidats qui peuvent bénéficier de la procédure centralisée d'appel, le classement sera envoyé par courrier aux candidats.

CONCOURS ESTP

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Établissement d'enseignement supérieur privé reconnu par l'État, rattaché à l'école ARTS ET MÉTIERS ParisTech, l'ESTP forme en 3 ans des ingénieurs dans les quatre spécialités suivantes : Travaux Publics, Bâtiment, Mécanique-Électricité et Topographie. Depuis sa création en 1891, l'ESTP a formé 30 000 ingénieurs diplômés occupant des postes à responsabilités dans les secteurs de la construction, de l'environnement et du cadre de vie, en France comme à l'étranger.

Grâce à son enseignement généraliste ouvert au monde de l'entreprise, à l'international et à la recherche, ses diplômés s'orientent avec succès vers la construction, l'aménagement et l'immobilier mais rejoignent aussi l'industrie, le conseil, l'audit, la finance, ...

Deux nouvelles options sont notamment proposées : « Aménagement durable » et « Génie civil nucléaire ».

A noter : l'ESTP propose de nombreuses possibilités de doubles diplômes avec des universités étrangères, un cursus de double diplôme intégré ingénieur architecte (en 5 ans avec l'École de Paris La Villette) et un cursus de double diplôme ESTP-ARTS ET MÉTIERS ParisTech.

Les renseignements concernant les études et la vie à l'école peuvent être demandés à l'adresse :



ESTP - 57, boulevard Saint-Germain - 75240 PARIS cedex 05
☎ 01 44 41 11 18 ou 11 23 • 📠 01 44 41 11 41 • 🌐 site web : www.estp.fr

Une plaquette de l'ESTP sera envoyée à tous les candidats courant avril et un dossier d'information sur l'école sera adressé à l'ensemble des candidats admissibles fin juin.

(28 places offertes : Travaux Publics = 10, Bâtiment = 10, Mécanique-Électricité = 4, Topographie = 4)

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-2 Frais de dossier :

Étudiant boursier	Étudiant non boursier
0 €	70 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES : *se reporter au tableau des coefficients en partie C*

Résultats : La note de chaque épreuve est affectée d'un coefficient et l'admissibilité est prononcée en fonction de la somme des notes calculées après application des coefficients, compte tenu d'une barre d'admissibilité. Aucune bonification n'est accordée.

D - ÉPREUVES ORALES : *pas d'autre épreuve orale que le TIPE.*

E - TIPE : *épreuve commune de TIPE* (coefficient 4, les candidats absents à l'épreuve de TIPE ne seront pas classés par le Jury d'admission).

F - ADMISSION : *la procédure d'intégration est indiquée en partie E*

Les candidats sont classés par ordre décroissant du total de points calculé en additionnant :

- le total des points obtenus pour l'admissibilité,
- la note obtenue à l'épreuve de TIPE affectée de son coefficient,

Si plusieurs candidats sont crédités du même nombre de points, ils sont départagés et classés :

- d'abord par ordre décroissant de la moyenne obtenue au groupement d'épreuves de mathématiques,
- ensuite, s'ils ne sont pas départagés, par ordre décroissant de la moyenne obtenue au groupement d'épreuves de sciences physiques,
- enfin s'ils sont toujours à égalité, par ordre croissant d'âge.

Le Jury détermine la liste de classement des candidats qui peuvent bénéficier de la procédure centralisée d'appel du concours PT. Les candidats sont affectés dans les quatre spécialités de l'ESTP en fonction des choix exprimés, de leur rang de classement et des places disponibles dans chacune des spécialités.

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'école nationale supérieure de génie industriel a été créée en 1990 par le Groupe Grenoble INP, l'Université Pierre Mendès France de Grenoble (Sciences sociales) et un club de grands industriels. Elle forme des ingénieurs capables de conduire des projets industriels complexes : de la conception de produits ou de services, à la gestion de production et à la logistique. Pour cela, l'école recrute des candidats avec de solides connaissances scientifiques et techniques, de réelles qualités personnelles et motivés par l'apport des sciences sociales appliquées à l'entreprise. L'école propose deux filières : Ingénierie de Produits et Ingénierie de la Chaîne Logistique.

La formation s'appuie sur de forts partenariats industriels, une ouverture généralisée à l'international (doubles diplômes et échanges, 80 % de départs en 2009) et une plate-forme technologique dédiée à la simulation et au prototypage. Les jeunes diplômés travaillent dans tous les secteurs en France et à l'étranger.

Nombre de places offertes : 15

B - INSCRIPTIONS ET FRAIS DE DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-2 Frais de dossier :

Etudiant boursier	Etudiant non boursier
26 €	52€

C - ÉPREUVES

L'école fait partie de l'Institut polytechnique de Grenoble, les coefficients d'écrit pour l'admissibilité à Grenoble INP – Génie industriel sont ceux des Concours Communs Polytechniques (se reporter au tableau 7.4 de la partie C – page 12 et 13-).

Les candidats inscrits pour la première fois en deuxième année d'études supérieures après le baccalauréat bénéficient de 10 points de bonification à l'issue des épreuves écrites.

Résultats : Le jury de concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales.

Sont déclarés admissibles les candidats ayant une note supérieure ou égale à la barre d'admissibilité fixée par le jury.

Les résultats d'admissibilité sont publiés sur Internet : <http://genie-industriel.grenoble-inp.fr>

D - ÉPREUVES ORALES

Convocation : Chaque candidat sera convoqué individuellement par l'école.

Epreuve : L'épreuve orale est organisée sous la seule responsabilité de l'école.

L'épreuve orale se déroulera à Paris ou à Grenoble de mi juin à mi juillet 2010.

Elle se déroule sous forme d'un entretien (en français) qui commence par l'étude d'un texte en langue étrangère et se poursuit par la présentation par le candidat de ses motivations, de ses expériences et de ses qualités humaines. Le jury est composé de trois membres : un industriel et deux enseignants (en sciences de l'ingénieur ou en sciences humaines et sociales).

E - TIPE : *Pas d'épreuve d'évaluation des TIPE.*

F - ADMISSION : *La procédure d'intégration est indiquée en partie E des conditions générales.*

Le jury du concours arrête la liste des classés en fonction de la note obtenue à l'oral.

Les résultats sont publiés sur Internet : <http://genie-industriel.grenoble-inp.fr>

Pour en savoir plus visitez notre site : <http://genie-industriel.grenoble-inp.fr>



Grenoble INP- Génie industriel
46, avenue Félix Viallet – 38031 GRENOBLE CEDEX 1
Tel: (33) 04 76 57 46 01 – Fax (33) 04 76 57 47 93

CONCOURS IFMA

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le recrutement à l'Institut Français de Mécanique Avancée se fait par la voie de concours comportant des épreuves d'admissibilité, qui peuvent être communes à d'autres concours, et des épreuves d'admission propres à l'Institut et organisées sous sa responsabilité.

L'IFMA forme des ingénieurs citoyens à dimension internationale de haut niveau scientifique, experts en mécanique avancée et génie industriel, concepteurs-constructeurs de biens d'équipements industriels. Ces dernières années, l'Institut a renforcé le développement de ses relations avec le monde socio-économique sur le triptyque « Formation, Recherche, Entreprise ».

Articulée autour de 3 pôles de formations (Systèmes Industriels et Logistiques, SIL, Structures et Mécaniques des Matériaux, ST2M, Machines, Mécanismes et Systèmes, MMS), la formation IFMA est segmentée en 7 spécialisations :

- Conception des structures et fiabilité
- Caractérisation et utilisation des matériaux
- Procédés de fabrication et industrialisation
- Systèmes mécaniques innovants
- Commandes de mécanismes complexes
- Conception et conduite de systèmes industriels et logistiques
- Organisation et pilotage de la production

Pour obtenir davantage de renseignements, demander la brochure de présentation complète de l'école aux coordonnées suivantes :



IFMA – Service Concours
Campus de CLERMONT FERRAND/ Les Cézeaux - BP 265 - 63175 AUBIERE CEDEX
Tél. : 04 73 28 80 56 Fax : 04 73 28 80 70
e-mail : concours@ifma.fr Site internet : <http://www.ifma.fr>

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-2 Frais de dossier :

Étudiant boursier	Étudiant non boursier
33 €	66 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES : se reporter au tableau des coefficients en partie C

Pas de bonification particulière.

D - ÉPREUVES ORALES : l'IFMA organise des épreuves d'admission spécifiques.

Convocation

Ne peuvent être convoqué(e)s à ces épreuves que les candidat(e)s qui sont admissibles à l'IFMA (la barre est fixée par l'IFMA).

Pour un(e) candidat(e), l'ensemble des épreuves est étalé sur une seule journée qui commence à 7h15, soit à Clermont-Ferrand, soit à Paris au choix du candidat dans la mesure des places disponibles.

Nature des épreuves d'admission - Durée – Coefficient

Les épreuves d'admission sont les suivantes :

	<u>Durée</u>	<u>Coefficient</u>
Évaluation du dossier	P.M.	3
Test psychotechnique	1h	1
Anglais	20'	2
2 ^{ème} langue étrangère (langue pratiquée au lycée)	20'	0,5
Entretien	40'	3,5

E - TIPE : pas d'épreuve commune de TIPE

F - ADMISSION : la procédure d'intégration est indiquée en partie E

CONCOURS ISMANS

Campus Européen des Universités du Québec

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'Institut Supérieur des Matériaux et Mécaniques Avancés (ISMANS) sous tutelle du Ministère de l'Industrie, habilité par la Commission des Titres d'Ingénieur, reconnu par l'État, membre de la Conférence des Grandes Écoles (CGE), situé à Le Mans à 55 mn de Paris, forme des **Ingénieurs Généralistes** occupant des postes à hautes responsabilités industrielles en liaison avec les différents domaines de la conception (Calcul de Structures, Qualité Produits, Process, Projets, Affaires, Développement, Recherche...) et nécessitant des compétences en :

- Informatique de Conception
- Sciences et Technologies des Matériaux
- Mécanique et Technologies d'Industrialisation
- Management de l'Innovation et Gestion de Projet

L'ISMANS, reconnu dans le domaine de la Mécanique non linéaire, généraliste en Sciences des Matériaux et Génie Numérique, auteur de nombreux brevets et publications avec les étudiants, offre

16 places aux élèves de la filière PT. Les cours sont dispensés en majorité par des professionnels provenant du monde industriel et des experts de grands organismes étatiques (CNRS, CEA, IFP...)

Dès la 2^{ème} année les étudiants sont appelés à choisir une majeure représentant 30% des cours

- majeure **Mécanique** (Modélisation, Calcul et Optimisation de Produits, Expertise)
- majeure **Gestion du Cycle de Conception d'un Produit** (Mécanique, Matériaux, Créativité)
- majeure **Matériaux Fonctionnels** (Modélisation, Simulation Moléculaire, Eco-conception, Innovation)

Campus Européen des Universités du Québec, l'ISMANS offre la possibilité aux élèves de 3^{ème} année, en parallèle de cette dernière année, de débiter au Canada soit un Master en Management International par Projet à l'UQO soit un Master en Management des Organisations pour l'Innovation à l'UQAC soit un Master en Ingénierie d'Affaires Internationales à l'UQAC.

L'ISMANS, concepteur de la plateforme régionale d'Ingénierie Numérique (simulation et optimisation) pour l'Automobile, propose en 3^{ème} cycle une formation internationale de conception pour l'industrie automobile.

Pour obtenir davantage de renseignements, demander la brochure de présentation complète de l'école aux coordonnées suivantes :

ISMANS
44 avenue F.A.Bartholdi
72000 Le Mans
Tél : 02.43.21.40.00 Fax : 02.43.21.40.39
e-mail : ismans@ismans.fr Site internet : www.ismans.fr

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-2 Frais de dossier :

Étudiant boursier	Étudiant non boursier
15 €	35 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES : se reporter au tableau des coefficients en partie C

Pas de bonification. À l'issue des épreuves écrites les candidats peuvent être déclarés « Grands Admissibles » par le jury et dispensés des épreuves orales.

D - ÉPREUVES ORALES : (sur une demi-journée)

* **Entretien** (coef 10) durée 20 à 30 mn : culture générale et motivation seront appréciées à travers les qualités et les argumentations du candidat.

* **TIPE** (coef 10) : présentation 10 à 12 mn du TIPE réalisé pendant l'année scolaire écoulée, questions 10 mn.

Dès la diffusion des résultats des épreuves écrites, chaque candidat admissible reçoit un courrier lui précisant de choisir, par téléphone, sa date de passage entre la fin juin et le début juillet, et le lieu : Le Mans ou Paris.

Deux exemplaires de la **fiche synoptique** « SCEI » **VALIDEE** seront à remettre au jury lors des épreuves orales.

Les candidats conserveront tous les documents présentés lors de ces épreuves.

E - TIPE : pas d'épreuve commune de TIPE

F - ADMISSION : la procédure d'intégration est indiquée en partie E. Pas de note éliminatoire.

CONCOURS EI-ISPA

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'École d'Ingénieurs de l'Institut Supérieur de Plasturgie d'Alençon offre **une formation d'Ingénieur généraliste en Plasturgie** dans les domaines suivants :

- **Biomatériaux, Composites, Innovation et recherche**
- **Design, Conception et Environnement**
- **Industrialisation et management Industriel**

Trois stages de 2 à 6 mois sont proposés aux étudiants entre la première année et la troisième année. L'un des stages doit être obligatoirement effectué à l'étranger. Des bourses ERASMUS sont proposées pour accompagner les étudiants lors de leur séjour à l'étranger

Le parcours de troisième année est constitué de modules optionnels. Chaque étudiant construit son parcours en choisissant parmi les modules de spécialisation proposés. Les modules correspondent à deux thèmes principaux qui sont :

1. **Innovation et Conception** : Design et Conception, Recherche et développement, Innovation industrielle et Génie des procédés, biomatériaux et développement durable, Management de projet
2. **Management Industriel** : Gestion de la production, Méthodes et industrialisation, Management de projet, Technologie et Outillage.

L'ISPA est à la pointe dans le domaine de la recherche sur les matériaux nouveaux qui protègent l'environnement. La formation d'ingénieurs de l'ISPA est proposée sous deux statuts : par la filière initiale sous statut d'étudiant et par la filière apprentissage sous statut d'apprenti. Dans le cas de l'apprentissage, la formation est gratuite et l'apprenti ingénieur est rémunéré par l'entreprise. L'ISPA accompagne l'étudiant dans sa recherche d'entreprise et leur propose des entreprises d'accueil. **Quelque soit la filière choisie le diplôme est le même. L'ISPA offre 10 places aux élèves de la filière PT.**

Habilitée à délivrer le diplôme d'Ingénieur par la Commission des Titres d'Ingénieur, reconnue par l'État à accueillir des boursiers, l'ISPA forme des ingénieurs aptes à occuper, à l'issue de leur scolarité, des fonctions de **chefs de projet, ingénieur Recherche et développement, ingénieur design et conception, ingénieur Méthodes ou industrialisation, ingénieur de production ou qualité**. La formation proposée par l'ISPA est une formation de haut niveau pluridisciplinaire, et apporte une connaissance directe de l'industrie et des entreprises ainsi que de leurs stratégies. Le coût de la scolarité sous statut étudiant est de 4000 € par an.

Pour obtenir davantage de renseignements, demander la brochure de présentation complète de l'école aux coordonnées suivantes :



École d'Ingénieurs de l'Institut Supérieur de Plasturgie

Pôle universitaire de Montfoulon - BP 823

61041 Alençon - cedex

Tél : 02.33.81.26.00

Fax : 02.33.28.17.46

Site Web www.ispa.asso.fr

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-2 Frais de dossier :

Étudiant boursier	Étudiant non boursier
15 €	25 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES : se reporter au tableau des coefficients en partie C

À l'issue des épreuves écrites les candidats déclarés grands admis par le jury sont dispensés des épreuves orales
Pas de bonification.

D - ÉPREUVES ORALES

Entretien : durée : 30 minutes

L'ISPA organise, pour les candidats admissibles, des entretiens à Alençon et sur Paris du **15 juin au 15 juillet 2009**. L'entretien devant un jury a pour objectif d'apprécier la motivation du candidat ainsi que sa capacité de réflexion et d'analyse. L'entretien a le même poids que les épreuves écrites d'admissibilité. Les résultats sont communiqués aux candidats dans les 8 jours suivant l'entretien.

E - TIPE : pas d'épreuve commune de TIPE.

F - ADMISSION : la procédure d'intégration est indiquée en partie E.- Pas de note éliminatoire

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

ITECH Lyon, établissement d'enseignement supérieur habilité par la Commission des Titres d'Ingénieur, propose la formation d'ingénieur soit par la voie classique (statut étudiant) soit par la voie de l'apprentissage à partir de la 2^{ème} année. ITECH Lyon se caractérise par sa spécialisation en Science des polymères et son approche des applications industrielles que cette science génère au niveau matériaux.

C'est une science moderne par excellence et ses applications directes irriguent les innovations de la vie courante : des pâles d'hélicoptère, aux encres anti UV, des vêtements de sport et loisirs, au cadre de vélo en matériau composite, des nouveaux textiles techniques, aux innovations cosmétiques elles se développent à la mesure de la créativité des ingénieurs.

C'est une formation scientifique solide avec une ouverture sur de nombreux secteurs industriels en plein développement.

4 spécialités proposées (2^{ème} et 3^{ème} année du cycle ingénieur) :

- Chimie des formulations : peintures, encres, adhésifs, cosmétiques....
- Matériaux plastiques et composites
- Matériaux Textiles
- Cuir, chaussures, maroquinerie

Possibilité d'effectuer un Master recherche ou un double diplôme IAE (Institut d'Administration des Entreprises)/ITECH en dernière année d'ingénieur.

L'ITECH intègre un service emploi très dynamique, qui propose à chaque jeune diplômé une assistance méthodique et personnalisée. Ce service assure l'interface diplômés/entreprises en gérant une transmission rigoureuse des offres d'emploi émises par les industriels partenaires de l'ITECH. (Environ 50 % d'une promotion trouve un emploi avant la délivrance du diplôme).

Tous les diplômés ITECH ont, outre une formation de haut niveau pluridisciplinaire, une connaissance directe de l'industrie et des entreprises ainsi que de leurs objectifs et besoins, grâce aux nombreux stages professionnels qu'ils effectuent et aux échanges interactifs qu'ils développent avec les associations professionnelles. Ils apportent aux entreprises des qualités et compétences essentielles.

Fonctions des jeunes diplômés : Recherche et Développement — production — technico-commercial — qualité - sécurité — chef de projet — Bureau d'Études.

Nombre de places offertes : voir tableau récapitulatif du nombre de places offertes p4

B – INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-2 Frais de dossier (voir tableau récapitulatif des frais de dossiers p20)

C - ÉPREUVES ÉCRITES : *se reporter au tableau des coefficients en partie C*

Le jury définit une barre de « grands(es) admissibles » et une barre d'admissibilité. Sont déclaré(e)s « grands(es) admissibles » et admissibles les candidat(e)s ayant obtenu une moyenne fixée par le jury.

Les « grands (es) admissibles » sont dispensés d'épreuves orales.

D - ÉPREUVES ORALES : *coefficient : 15*

Seul un entretien de motivation, décisif pour l'admission est prévu pour tous les admissibles.

Les candidats sont invités à prendre contact avec l'école pour convenir d'une date d'entretien dès le 14 juin 2010 et les entretiens sont fixés du 21 juin 2010 au 7 juillet 2010.

E – TIPE : *pas d'épreuve commune de TIPE.*

F - ADMISSION : *la procédure d'intégration est indiquée en partie E*

Pour en savoir plus, visitez notre site : www.itech.fr

journée Portes ouvertes : 13 mars 2010



ITECH LYON – 87 chemin des mouilles – 69134 Ecully Cedex

Tel : 04 72 18 04 80 – Fax : 04 72 18 95 45

Mail : diretudes@itech.fr

CONCOURS Télécom SudParis

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Télécom SudParis recrute des candidats des classes préparatoires à partir des épreuves écrites gérées par la Banque filière PT auxquelles s'ajoutent des épreuves orales d'admissibilité et d'admission propre à l'école.

Pour obtenir davantage de renseignements, demandez la brochure de présentation complète de l'école aux coordonnées suivantes :



Télécom SudParis Admissions

9 Rue Charles Fourier
91011 EVRY Cedex

Tél : 01 60 76 41 11 Fax : 01 60 76 43 37 site Web : www.telecom-sudparis.eu
messagerie : admissions@telecom-sudparis.eu

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER :

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-2 Frais de dossier

Étudiant boursier	Étudiant non boursier
40 €	80 €

Les candidats "Pupilles de la nation" sont exemptés des frais de dossier.

C - ÉPREUVES ÉCRITES : se reporter au tableau des coefficients en partie C de la brochure

Les listes d'admissibilité seront diffusées sur le serveur web www.telecom-sudparis.eu

D - ÉPREUVES ORALES :

Une note d'admissibilité est obtenue en prenant en compte l'ensemble des épreuves écrites affectées de leur coefficient. **Une bonification de 10 points est accordée aux candidats pouvant justifier qu'ils sont pour la première fois en deuxième année d'études supérieures après le baccalauréat**

Les candidats sont déclarés admissibles :

Ils passent préalablement les épreuves orales de Mathématiques et de Physique

À l'issue des épreuves orales d'admissibilité, les candidats qui ont obtenu un nombre de points supérieur au seuil fixé par le jury, sont admis aux épreuves orales d'admission.

Les informations détaillées sont décrites sur le site web de Télécom SudParis.

Épreuves orales d'admissibilité

Nature de l'épreuve	durée	coefficient
Mathématiques	30 mn	1
Physique	30 mn	1

Épreuves orales d'admission

Nature de l'épreuve	durée	coefficient
<u>Epreuves obligatoires</u>		
Entretien avec un jury	30 mn	4
Langue obligatoire épreuve TIPE	20 mn	3
		2
<u>Epreuve facultative</u>		
Langue facultative	20 mn	Points au dessus de 10

L'absence à une épreuve élimine d'office le candidat. **Une note strictement inférieure à 5/20 à l'épreuve d'entretien ou de langue obligatoire est éliminatoire.**

En ce qui concerne l'épreuve de langue facultative, le candidat ne peut en aucun cas choisir la même que celles des épreuves obligatoires. Les langues proposées sont l'allemand, l'anglais, l'espagnol.

Les épreuves orales auront lieu sur le campus de **Télécom SudParis**. Les candidats admissibles imprimeront leur convocation directement sur le site web, à l'aide de leur login et leur mot de passe.

E - TIPE : l'épreuve d'évaluation des TIPE est celle organisée par la banque filière PT.

F - ADMISSION : *la procédure d'intégration est indiquée en partie E de la brochure*

Le total des points obtenus par chaque candidat est calculé à l'issue des épreuves écrites et orales. **Une bonification supplémentaire de 6 points est accordée à l'oral aux candidats pouvant justifier qu'ils sont pour la première fois en deuxième année d'études supérieures après le baccalauréat.**

Bonification de 10 points à l'écrit et de 6 points à l'oral.

Le jury détermine la barre d'admission.

Tout candidat ayant obtenu, hors note éliminatoire, un total de point au moins égal à la barre d'admission est classé dans la liste d'admission.

Pour en savoir plus, visitez notre site www.telecom-sudparis.eu

Journée portes ouvertes : 21 novembre 2009

CONCOURS Télécom Saint-Etienne

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Télécom Saint-Etienne (ex-ISTASE), de l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne, est la grande école d'ingénieurs en télécom de la région Rhône-Alpes. Elle est école associée de l'Institut Télécom. Elle forme ses élèves dans les domaines des technologies de l'information et de la communication :

- ✓ Télécommunications
- ✓ Réseaux
- ✓ Web technologies
- ✓ Informatique appliquée
- ✓ Imagerie Numérique
- ✓ Vision
- ✓ Optique et photonique
- ✓ Électronique et systèmes embarqués

Après une première année de tronc commun, l'élève sera amené à choisir ses secteurs d'intérêt privilégiés. En 3^{ème} année, il est possible d'effectuer un parcours Recherche ou un Master Entrepreneurial. Il est également proposé aux meilleurs élèves l'opportunité de réaliser un stage longue durée de 9 mois associé à un dispositif de formation à distance au lieu d'un stage classique de 5 mois.

B – INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-2 Frais de dossier

Étudiant boursier	Étudiant non boursier
35 €	90 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES : *se reporter au tableau des coefficients en partie C*

Le jury définit une barre d'admissibilité.

Les candidats inscrits pour la première fois en deuxième année d'études supérieures après le baccalauréat bénéficient de 10 points de bonification à l'issue des épreuves écrites.

Sont déclarés admissibles les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à la barre d'admissibilité fixée par le jury.

D - ÉPREUVES ORALES

Les candidats déclarés admissibles par le jury recevront un courriel les informant de cette admissibilité et de la procédure de convocation à l'épreuve orale. Le candidat dispose d'un temps de préparation avant la rencontre avec le jury. L'entretien permet notamment de juger les qualités d'expression orale, la façon d'étayer une argumentation, l'ouverture d'esprit et la motivation pour le métier d'ingénieur. **L'absence à cette épreuve ou une note strictement inférieure à 6 est éliminatoire.** Le coefficient de l'entretien est de 6. **Les entretiens auront lieu durant la période du 22 juin au 18 juillet 2010 à Saint-Etienne et également en région parisienne.**

E - TIPE : *Pas d'épreuve d'évaluation des TIPE.*

F - ADMISSION : *la procédure d'intégration est indiquée en partie E*

À la suite des entretiens, le jury établit avec les notes pondérées de l'écrit et de l'oral, une liste des candidats classés susceptibles d'intégrer Télécom Saint-Etienne. Vous êtes averti personnellement par courrier de cette décision.

Pour en savoir plus, téléchargez notre plaquette concours sur notre site : <http://www.telecom-st-etienne.fr>
ou contactez-nous : concours@telecom-st-etienne.fr



Télécom Saint-Etienne
23 rue Paul Michelon – 42023 Saint-Étienne Cedex 2
Tél. (33) 04 77 48 50 33 ou (33) 04 77 48 50 00 - Fax (33) 04 77 48 50 39